



CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Mardi 28 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit février à vingt heures trente minutes, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin s'est réuni salle des fêtes de Carentan les Marais sous la présidence de Monsieur Jean-Claude COLOMBEL avec comme secrétaire de séance Monsieur Xavier GRAWITZ.

Nombre de membres :	49	<u>Etaient présents</u> : D. MESNIL, Y. POISSON, B. LEGASTELOIS, C. GREARD, C. DUPONT, A. MOUCHEL, M. JOURDAN, JP. LHONNEUR, JC COLOMBEL, X. GRAWITZ, MA HEROUT, H. HOUEL, M.J. LE DANOIS, M. LE GOFF, S. LESNE, L. LEVILLAIN, H. LHONNEUR, A. BOUFFARD, M. LARUE, B. MARIE, M. HAIZE, C. DE VALLAVIEILLE, K. PLAISANCE, A. HOLLEY, M. JEAN, C. LAUTOUR, S. PAINGT, C. LELAVECHEF, G. MICHEL, G. CHARRAULT, A. NOËL.
Nombre de membres présents :	30	
Nombre de membres votants :	33	
Date de convocation :	22/02/2024	<u>Absents représentés</u> : V. LECONTE donne procuration à M. LE GOFF, J. LEMAÎTRE donne procuration à JC. COLOMBEL, P. THOMINE donne procuration à JP. LHONNEUR.
		<u>Absents excusés</u> : M. LEBLANC, S. DELAVIER, I. DUCHEMIN, V. MILLOT, M. GIOVANNONE, S. LA DUNE, F. BEROT, M.H. PERROTTE, C. CHANTREUIL, GERVAIS M. C. MARIE, H. MARIE, H. AUTARD DE BRAGARD, G. LEBARBENCHON, C. KERVADEC.

1 - Finances

- Vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2023

1.1 Budget principal

L'article L. 1612-12 du CGCT dispose que l'arrêté des comptes de la Communauté de Communes est constitué par le vote du Conseil communautaire sur le Compte Administratif présenté par le Président de l'organe délibérant, après transmission du compte de gestion établi par Madame la trésorière de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin (CCBDC).

Par conséquent, il est proposé :

- d'examiner les comptes de l'exercice 2023,
- d'adopter le Compte Administratif 2023.

En synthèse, le Compte Administratif et le Compte de Gestion s'établissent ainsi :

	Budget 2023	Réalisations 2023 (mandats et titres)	Solde reporté 001/002 exercices antérieurs
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses	17 815 033,53	13 335 684,07	
Recettes	17 815 033,53	15 112 068,70	4 892 543.76
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses	6 013 313,02	3 302 106,12	649 036.68
Recettes	6 013 313,02	2 346 043,66	

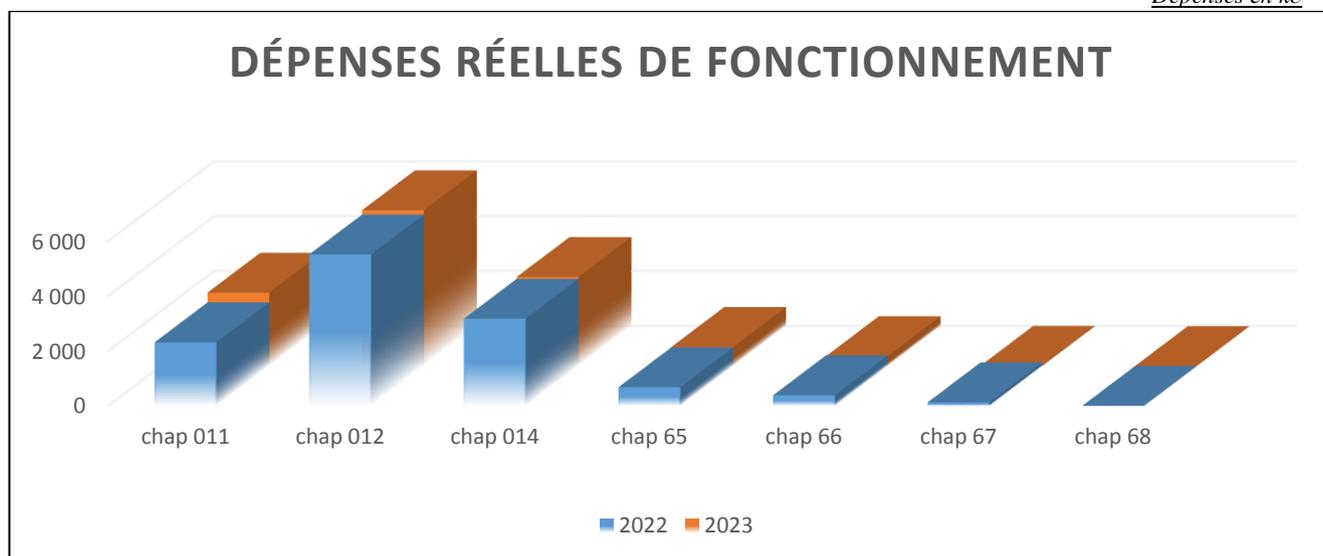
SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Dépenses en €

Chap	Libellé	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023	Ecart	
					CA23 / CA22 (en valeur)	(en %)
011	Charges générales	2 308 408,50	3 169 158,91	2 664 718,05	356 309,55	15%
012	Charges de personnel	5 511 588,96	5 860 500,00	5 671 174,68	159 585,72	3%
014	Atténuations de produits	3 167 183,00	3 244 987,00	3 236 757,00	69 574,00	2%
65	Charges d'activité	674 550,38	763 260,99	685 748,40	11 198,02	2%
66	Charges financières	382 671,71	358 570,65	352 936,32	-29 735,39	-8%
67	Charges exceptionnelles	126 404,14	9 960,00	7 657,59	-118 746,55	-94%
68	Dotations aux provisions		350 000,00			
022	Dépenses imprévues					
TOTAL		12 170 806,69	13 756 437,55	12 618 992,04	448 185,35	4%

Dépenses en k€



Les d penses r elles de fonctionnement 2023 ont augment  de 4% par rapport   l'exercice 2022. Les principaux  carts s'expliquent notamment pour le :

- **chapitre 011 – « Charges   caract re g n ral »** : par une augmentation globale de 356 k  qui se d compose comme suit :
 - +217.6 k  au compte 60612 – « *Energie - Electricit * » suite   la hausse des co ts  nerg tiques. Les principaux sites concern s par cette augmentation sont l'Aquadick (+138k ), l'aire d'accueil des gens du voyage (+16.2k ), le p le de sant  (+15.5k ), le centre de loisirs de Carentan (+13.3k ) et la cantine d'Auvers (+9.2k ) ;
 - +136 k  au compte 611 – « *Contrats de prestations de services* » correspondant   +120 k  au titre de la restauration scolaire dont 78.5 k  au titre de l'int gration de la cantine de Saint Hilaire au sein du GIP. D duction faite de la diminution des charges d'alimentation suite   ce transfert (-28 k ), le service restauration scolaire comptabilise sur ce compte une augmentation de +51k  juste pour ce site en 2023. Les sites des cantines des Roseaux et des Hauts Champs comptabilisent eux aussi une augmentation de +16 k  et +17 k  respectivement. Les d penses effectu es au titre de l'OPAH augmentent elles aussi de 6k .
 - +114 k  au compte 62875 – « *Aux communes membres du GFP* » au titre des remboursements de charges des b timents utilis s par la CCBDC. Cette somme comprend notamment +91.2 k  de d penses suppl mentaires pour les sites de restauration scolaire et +39.1 k  pour les  coles de musique. Le b timent de la maison des jeunes, les Espaces France services et le gymnase de Sainte M re Eglise connaissent quant   eux des diminutions pour un total de 14 k .

- +34.3 k€ au compte 615228 « *Autres bâtiments* » correspondant à une augmentation des travaux d'entretien des bâtiments communautaires.
- +7.9 k€ au compte 60632 – « *Fournitures de petit équipement* » pour le passage en LED de l'Aquadick.
- -120 k€ au compte 617 – « *Etudes et recherches* » car l'exercice 2023 a comptabilisé moins d'études que l'année précédente. Pour mémoire, l'exercice 2022 a vu se réaliser les études relatives au système d'endiguement (57.2 k€), à la mobilité (40 k€), au Projet Alimentaire Territorial (2.4k€) et aux actions de défense contre la mer (14.4 k€).
- -17 k€ au compte 60623 – « *Alimentation* » suite à l'intégration de la cantine de Saint Hilaire au sein du GIP (-28 k€). A cela s'ajoutent deux augmentations sur la cantine de Bauppte (+4 k€) et sur la cantine du SIRP les 3 chênes (+4.4 k€).
- -13 k€ au compte 6236 – « *Catalogues et imprimés* » car l'exercice 2022 a comptabilisé des impressions exceptionnelles pour le service communication. Celles-ci n'ont pas été renouvelées en 2023.

Pour résumé, ce chapitre a connu une forte augmentation en 2023 suite à la hausse importante des charges énergétiques mais aussi suite à la hausse des coûts du GIP pour la restauration scolaire.

- **chapitre 012 – « Charges de personnel et frais assimilés »** : par une augmentation de 3% suite à l'accumulation de différents éléments, à savoir :
 - l'évolution du GVT – « *Glissement Vieillesse et Technicité* » (Evolution d'échelon et de grade) ;
 - de multiples remplacements au sein des services (CRTE, restauration scolaire, jeunesse,...) ;
 - le recrutement de nouveaux agents :
 - un agent d'accueil à mi-temps au sein de l'espace France services en compensation de la mise à disposition de la responsable auprès de l'Etat dans le cadre de l'animation départementale des EFS ;
 - un assistant de prévention en août 2023 ;
 - une chargée de l'optimisation du tri des déchets en septembre 2023 ;
 - une assistante administrative (portail famille / Reomi) en avril 2023 ;
 - la comptabilisation en 2023, pour l'année complète, des agents nouvellement recrutés en 2022 (technicien rivière, création d'heure d'enseignement musical, agent d'entretien du port de plaisance,...)
 - des avancements de grade au 1er décembre 2022 (+13.5k€) ;
 - l'embauche de stagiaires pour les missions attachées au service Tourisme;

En complément de ces points, il est à noter que l'exercice 2023 a connu, au même titre que l'exercice 2022, deux revalorisations du SMIC ainsi qu'une augmentation de la valeur du point d'indice de +1.5%.

Malgré ces augmentations de charges, celles-ci sont amoindries par un remboursement des indemnités journalières suite aux arrêts maladie pour 95.4 k€ au chapitre 013 – « *Atténuations de charges* ».

A cela s'ajoutent également plusieurs subventions qui viennent couvrir les charges de personnels des projets « Petites Villes de Demain » (57.8k€) et EFS – Espace France Services (66.4k€).

- **chapitre 014 – « Atténuations de produits »** : par une réalisation de 3 236 k€. Ce chapitre comprend notamment les écritures relatives aux attributions de compensation, au FNGIR – « *Fonds National de Garantie intercommunale des ressources* », et au prélèvement du FPIC – « *Fonds national de Péréquation Intercommunale et Communale* ».
- **chapitre 65 – « Autres charges de gestion courante »** : par une augmentation de 11.2 k€ correspondant à +4.3 k€ au titre des admissions en non-valeur, +3 k€ au titre des créances éteintes et +3.9 k€ au titre des dépenses réalisées au compte 65811 – « *droit d'utilisation – Informatique en nuage* ».
- **chapitre 66 – « Charges financières »** : par une diminution de 29.7 k€ conformément au profil d'extinction de la dette.

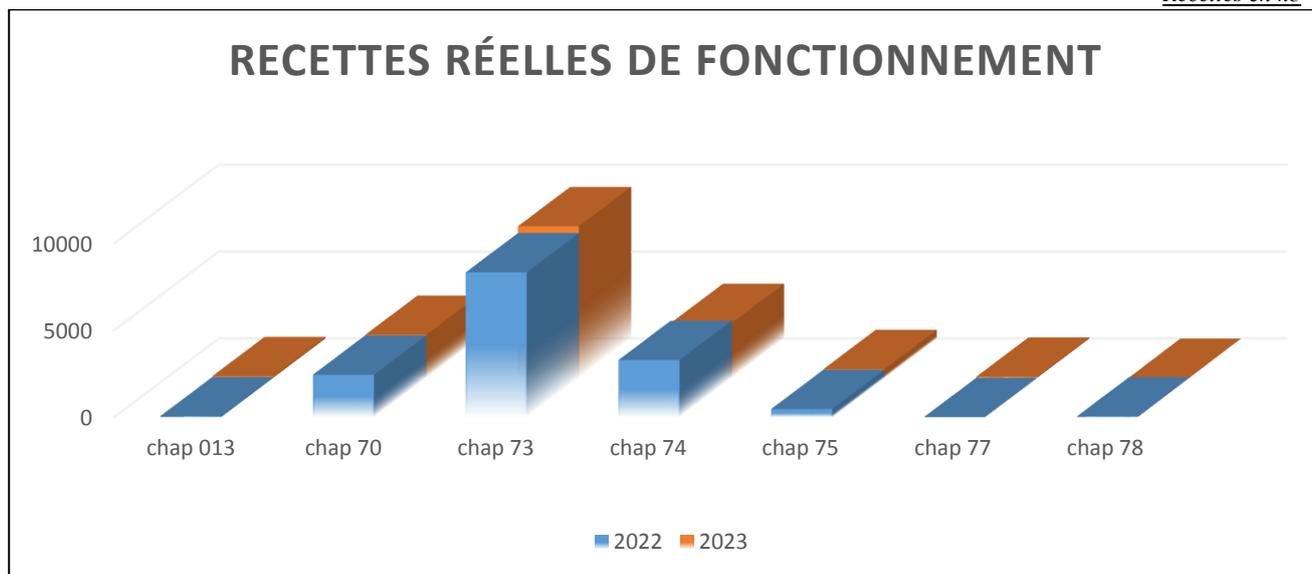
Dépenses d'ordre	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	558 115,44	779 616,44	716 692,03
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	3 278 979,54	0.00
TOTAL	558 115,44	4 058 595,98	716 692,03

RECETTES

Recettes en €

Chap	Libellé	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023	Ecart	
					CA23 / CA22 (en valeur)	(en %)
013	Atténuation de charges	47 250,75	26 022,16	95 395,42	48 144,67	102%
70	Produits des services, domaines ...	2 436 026,01	1 914 800,00	2 468 429,15	32 403,14	1%
73	Impôts et taxes	8 324 762,86	8 025 701,00	8 719 973,72	395 210,86	5%
74	Dotations, subventions..	3 281 871,10	2 368 954,00	3 148 430,18	-133 440,92	-4%
75	Produits de gestion courante	466 422,65	386 350,00	500 255,49	33 832,84	7%
76	Produits financiers		69 000,86			
77	Produits exceptionnels	2 495,90		63 092,87	60 596,97	2428%
78	Reprises provisions semi-budgétaires	36 126,53		10 000,00	-26 126,53	-72%
	TOTAL	14 594 955,80	12 790 828,02	15 005 576,83	410 621,03	3%

Recettes en k€



Les recettes réelles de fonctionnement 2023 ont augmenté de 3 % par rapport à 2022. Les principaux écarts s'expliquent notamment pour le :

- **chapitre 70 – « Produits des services et du domaine »** : par une légère augmentation des produits de services de 32 k€. Néanmoins, il est important de noter plusieurs variations importantes au sein de ce chapitre, à savoir :
 - +145 k€ de refacturation de charges supplémentaires aux budgets annexes ;
 - +47 k€ pour la restauration scolaire ;
 - +35 k€ pour la jeunesse ;
 - +25 k€ pour l'Aquadick ;
 - -160 k€ de refacturation en moins au titre des mises à disposition de l'association ACCUEIL ;
 - -26 k€ au titre des mises à disposition (Ludothèque, Ecole de musique, ...) ;
 - -23 k€ au titre du Syndicat Mixte des Dignes ;
 - -8 k€ pour l'aire d'accueil des gens du voyage ;
 - -3 k€ pour la culture.

- **chapitre 73 – « Impôts et taxes »** : par une augmentation de 395 k€ des produits de fiscalité. Cette augmentation s’explique, tout d’abord, par la revalorisation des bases de +7.1% générant une hausse de 213 k€ au compte 73111 – « Impôts directs locaux ». La fraction de TVA versée à la communauté de communes au titre de la compensation de la Taxe d’Habitation augmente de 75.6 k€ entre 2022 et 2023. A cela s’ajoute une nouvelle compensation dans le cadre de la suppression de la CVAE pour un montant de 1 407 k€ soit une augmentation de 110 k€ par rapport à l’exercice 2022. Enfin, il est à noter que la TASCOM augmente de +32 k€, les IFR de +17 k€ et la GEMAPI de +17 k€ mais que nous n’avons pas perçu de rôle complémentaire de fiscalité contrairement à l’exercice 2022 (-70 k€).
- **chapitre 74 – « Dotations et participations »** : démontre une diminution de 134 k€ par rapport à l’exercice 2022 correspondant à :
 - - 48k€ de DGD – Dotation Globale de Décentralisation au titre du PLUI ;
 - la diminution de certaines subventions perçues (*la dématérialisation des actes d’urbanisme (-12k€), l’OPAH (-59k€), Petites Villes de demain (+3.7k€), le PCAET (-3k€), RTPS (-42k€), l’aire des gens du voyage (-25k€), de la CAF pour le centre de loisirs, les RAM et la crèche pour (-25.6 k€), Mobilité (+70.3k€)*) ;
 - - 16.4 k€ de FCTVA ;
 - -3.8 k€ de dotation de compensation ;
 - +6.7 k€ de compensations au titre de la CVAE et de la Taxe Foncière ;
 - +12.5 k€ de dotation forfaitaire.
- **chapitre 75 – « Autres produits de gestion courante »** : par une augmentation de 34 k€ qui s’explique principalement par les révisions positives effectuées au cours de l’année sur les loyers (+11 k€), mais aussi des remboursements d’assurance (+21 k€) et une indemnisation suite à la condamnation de l’AUPPC – Association des usagers du ports en faveur de la CCBDC (+2 k€).
- **chapitre 77 – « Produits exceptionnels »** : par une augmentation de 61 k€ entre les exercices 2022 et 2023. En effet, ceci est en partie dû à la vente du presbytère d’Angoville pour un montant de 56k€.

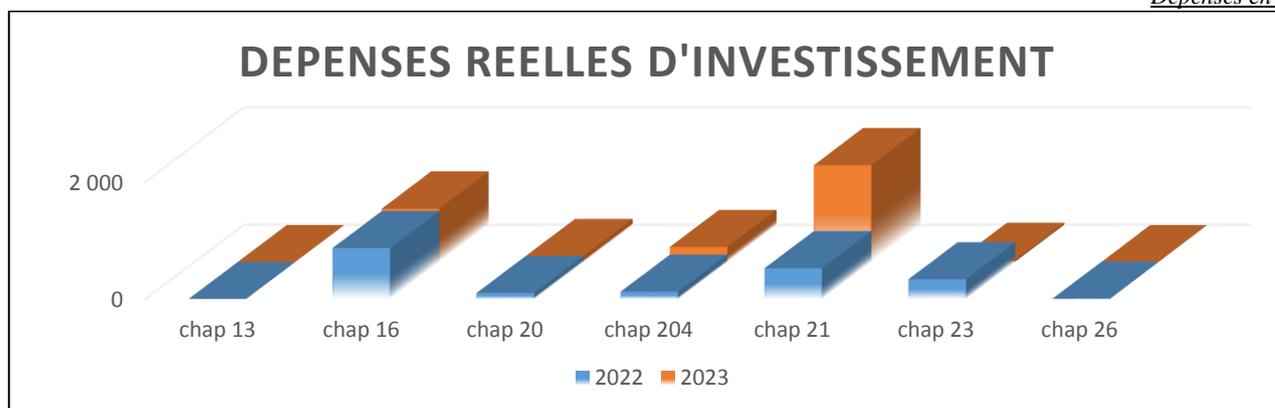
Recettes d’ordre	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023
042 - Opérations d’ordre de transfert entre sections	80 277,93	131 661,75	106 491,87
TOTAL	80 277,93	131 661,75	106 491,87

SECTION D’INVESTISSEMENT

DEPENSES

Les dépenses d’investissement 2023 sont réalisées à hauteur de 1 054 k€ contre 1 972 k€ en 2022.

Chap	Libellé	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023	Dépenses en €	
					Ecart CA23 / CA22 (en valeur)	(en %)
13	Subventions d’investissement					
16	Emprunts	869 558,55	909 920,68	909 920,68	40 362,13	5%
20	Immobilisations incorporelles	101 490,55	144 211,71	101 406,60	-83,95	0%
21	Immobilisations corporelles	525 096,18	1 859 860,29	1 648 316,32	1 123 220,14	214%
23	Immobilisations en cours	336 440,65	1 321 101,96	36 097,39	-300 343,26	-89%
26	Participation	4 713,00			-4 713,00	-100%
27	Autres immobilisations financières	12 500,00	304 491,95	50 000,00	37 500,00	300%
45	Comptabilité distincte rattachée		93 000,00	25 240,20	25 240,20	100%
204	Subvention d’équipement versée	122 617,39	390 028,00	255 032,15	132 414,76	108%
020	Dépenses imprévues					
	TOTAL	1 972 416,32	5 022 614,59	3 026 013,34	1 053 597,02	53%



Il est à noter qu'en 2023 :

- **le chapitre 16 – « *Emprunts et dettes assimilées* »** : présente une augmentation de 40 k€ par rapport au réalisé 2022. Ceci fait suite aux écritures comptables qui ont été passées pour le transfert de l'emprunt du logement d'Angoville à la mairie de Carentan les Marais (délibération n°1213 du 15/06/2022).
- **le chapitre 20 – « *Immobilisations incorporelles* »** : reste stable. En effet, ce chapitre comptabilise en 2023 les frais d'étude PLUI pour 100 k€ ainsi qu'une étude diagnostique avant le lancement des travaux de rénovation de la maison des jeunes pour 1.4k€.
- **le chapitre 204 – « *Subventions d'investissement versées* »** : comptabilise une subvention de 194 k€ versée au titre de la phase 2 du FTTH, plusieurs subventions pour un montant total de 38 k€ à différents usagers dans le cadre de l'OPAH, puis, les versements de subventions pour 17 k€ dans le cadre du programme OCM.
- **le chapitre 21 – « *Immobilisations corporelles* »** : augmente de 1123 k€. Cette augmentation s'explique principalement par les travaux de voirie qui ont été réalisés à hauteur de 1130k€ contre 66k€ en 2022. En effet, l'exercice 2023 a supporté le retard de facturation de l'exercice 2022 ainsi que les travaux de l'exercice en cours. Un dépassement de crédits pour la voirie est également à noter pour un montant de 227 k€. A cela s'ajoutent les dépenses liées à l'acquisition du bâtiment de la maison des jeunes (178k€), plusieurs soldes de travaux de l'abattoir (10k€), le remplacement de deux chaudières et un chauffe-eau dans les logements de la gendarmerie de Sainte Mère Eglise (15.6 k€) et des travaux pour la restauration du cours d'eau Merderet (48.9k€).
- **le chapitre 23 – « *Immobilisation en cours* »** : présente une diminution de 300 k€. Les dépenses effectuées au sein de ce chapitre correspondent au solde des projets de construction de l'abattoir (17 k€), aux écritures d'avance pour les travaux de voirie (15k€) et au paiement du solde des travaux de la cantine de Picauville (4 k€).
- **le chapitre 27 – « *Autres immobilisations financières..* »** : est réalisé à hauteur de 50 k€ au titre de l'avance en compte courant effectuée à la SCIC de l'abattoir (délibération n°1321 du 17 mai 2023).

Dépenses en €

Dépenses d'ordre	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 277,93	131 661,75	106 491,87
041 - Opérations patrimoniales		210 000,00	169 600,91
TOTAL	80 277,93	341 661,75	276 092,78

RECETTES

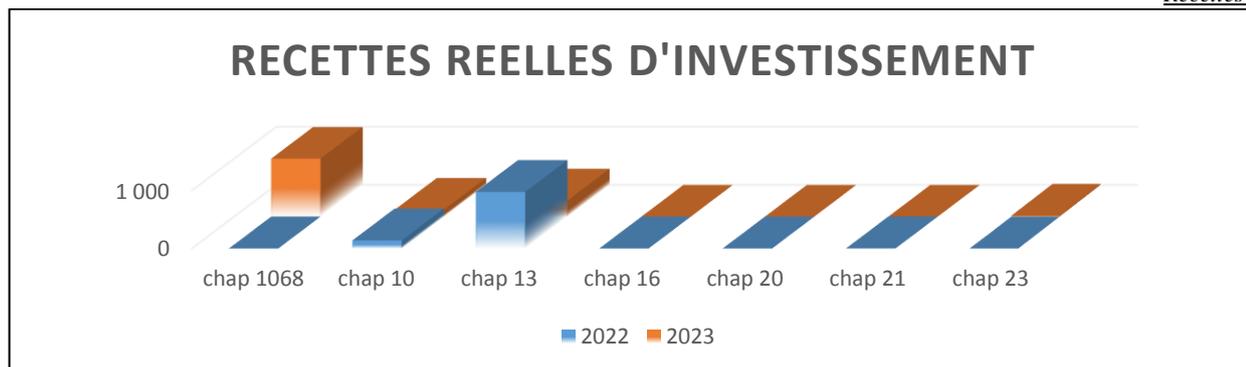
Recettes en €

Chap	Libellé	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023	Ecart	
					CA23 / CA22 (en valeur)	(en %)
10	Dotations, fonds divers (dt 1068)	138 519,61	1 005 699,37	1 116 904,65	978 385,04	706%
13	Subvention d'investissement	975 926,29	391 526,02	276 487,12	-699 439,17	-72%
16	Emprunts			208,95	208,95	100%
21	Immobilisations corporelles	2 158,26			-2 158,26	-100%

23	Immobilisations en cours	0.00		15 000,00	15 000,00	100%
27	Autres immobilisations financières		254 491,65			
45	Comptabilité distincte rattachée (cpte de tiers)		93 000,00	51 150,00	51 150,00	100%
204	Subventions d'équipement	500.00			-500,00	-100%
024	Produits des cessions d'immo.					
	TOTAL	1 117 104,16	1 744 717,04	1 459 750,72	342 646,56	31%

Les recettes réelles d'investissement ont augmenté de 31 %.

Recettes en k€



Les principaux écarts entre 2022 et 2023 s'expliquent pour le :

- **chapitre 10** – « *Dotations, fonds divers et réserves* » : par une augmentation de 978 k€ correspondant principalement à l'affectation de résultat effectuée pour un montant de 999 399.37 k€. Aussi, ce chapitre comptabilise uniquement des recettes de FCTVA pour un montant total de 117.5 k€.
- **chapitre 13** – « *Subventions d'investissement reçues* » : par les versements des soldes de subventions pour le projet de construction de l'abattoir (199 k€), l'installation téléphonique du siège subventionnée par l'Etat (13 k€), les subventions perçues pour le financement du matériel du service CRTE (2.5 k€), une subvention de la MSA pour l'acquisition du minibus jeunesse (11 k€) et le solde des subventions pour les travaux de la cantine de Picauville (46 k€).

Recettes en €

Recettes d'ordre	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	558 115,44	779 616,44	716 692,03
041 - Opérations patrimoniales		210 000,00	169 600,91
021 - Virement de la section de fonctionnement		3 278 979,54	
TOTAL	558 115,44	4 268 595,98	886 292,94
RESULTATS DE L'EXERCICE 2023			

Montant en €

	Exécution des dépenses	Exécution des recettes	Résultat de l'exercice	Reprise des résultats antérieurs	Résultat cumulé
Investissement	3 302 106.12	2 346 043.66	-956 062.46	-649 036.68	-1 605 099.14
Fonctionnement	13 335 684.07	15 112 068.70	+1 776 384.63	+4 892 543.76	+ 6 668 928.39
Excédent de clôture de l'exercice 2023					+5 063 829.25

L'exercice 2023 fait apparaître un résultat de clôture de +5 063 829 €.

RESULTATS 2023	
Résultat de l'exercice 2023	+1 776 384.63
Résultat antérieur reporté	+4 892 543.76
Résultat de fonctionnement	+6 668 928.39
Résultat de l'exercice 2023	-956 062.46
Résultat antérieur reporté	-649 036.68
Résultat d'investissement	-1 605 099.14
Solde des restes à réaliser d'investissement	+179 359.81
BESOIN DE FINANCEMENT 2024 (Déficit d'invest. + Solde RAR)	-1 425 739.33
EXCEDENT DE CLOTURE DISPONIBLE	+5 243 189.06



CC BAIE DU COTENTIN - BUDGET PRINCIPAL
Compte Administratif 2023 - Conseil Communautaire du 28 février 2024

Fonctionnement																			
DEPENSES										RECETTES									
Code	Libellé	CA 2022	BUDGET 2023	DM1	DM2	DM3	VC	TOTAL BUDGET	CA 2023	Code	Libellé	CA 2022	BUDGET 2023	DM1	DM2	DM3	TOTAL BUDGET	CA 2023	
011	Charges à caractère général	2 308 408,50	3 228 258,91					5 536 667,41	2 664 718,05	013	Atténuations de charges	47 250,75	26 022,16				73 272,91	95 395,42	
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 513 588,96	5 860 500,00					11 374 088,96	5 671 174,68	70	Produits des services, domaine et ventes diverses	2 436 026,01	1 914 800,00				4 350 826,01	2 468 429,15	
014	Atténuations de produits	3 167 183,00	3 167 434,00	26 000,00	51 553,00			6 334 167,00	3 236 757,00	73	Impôts et taxes	8 324 762,86	7 898 148,00	76 000,00	51 553,00		16 250 463,86	8 719 973,72	
65	Autres charges de gestion courante	674 550,38	709 160,99				54 100,00	1 437 811,37	763 260,99	74	Dotations, subventions et participations	3 281 871,10	2 368 954,00				5 650 825,10	3 148 430,18	
66	Charges financières	382 671,71	353 570,65				5 000,00	741 242,36	352 936,31	75	Autres produits de gestion courante	466 422,65	386 350,00				852 772,65	500 255,40	
67	Charges exceptionnelles	126 404,14	9 960,00					136 364,14	7 657,59	76	Produits financiers		69 000,86				69 000,86		
68	Dotations provisions semi budgétaires		350 000,00					350 000,00		77	Produits exceptionnels	2 495,90					2 495,90	63 092,87	
022	Dépenses imprévues									78	Reprises provisions semi budgétaire	36 126,53					36 126,53	10 000,00	
	Total :	12 170 806,69	13 678 884,51	26 000,00	51 553,00			26 158 474,16	12 618 992,04			14 594 955,80	12 663 275,02	76 000,00	51 553,00		27 025 828,02	15 005 576,83	
023	Virement à la section d'investissement		3 228 979,54	50 000,00				3 278 979,54											
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	558 115,44	779 616,44					1 337 731,88	716 692,03	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 277,93	131 661,75				211 939,68	106 491,87	
	Total :	558 115,44	4 008 595,98	50 000,00				4 058 595,98	716 692,03	002	Excédent de fonctionnement reporté	4 892 543,76					4 892 543,76	106 491,87	
	Total :	12 728 922,13	17 687 480,53	76 000,00	51 553,00			27 157 070,14	13 335 684,07		Total :	14 675 233,73	17 687 480,53	76 000,00	51 553,00		27 918 351,80	15 112 068,70	

Investissement																			
DEPENSES										RECETTES									
Code	Libellé	CA 2022	BUDGET 2023	DM1	DM2	DM3	VC	TOTAL BUDGET	CA 2023	Code	Libellé	CA 2022	BUDGET 2023	DM1	DM2	DM3	TOTAL BUDGET	CA 2023	
13	Subventions d'investissement									10	Dotations, fonds divers et réserves (dt 1068)	128 519,61	1 005 699,27				1 134 218,88	1 116 904,65	
16	Emprunts et dettes assimilés	869 558,55	853 767,48				56 153,20	1 779 479,23	909 920,68	13	Subventions d'investissement reçues	975 926,29	391 526,02				1 367 452,31	276 487,12	
20	Immobilisations incorporelles	101 490,55	144 211,71					245 702,26	101 406,60	16	Emprunts et dettes assimilés							208,95	
21	Immobilisations corporelles	525 096,18	1 859 860,29					2 384 956,47	1 648 316,32	20	Immobilisations incorporelles								
23	Immobilisations en cours	336 440,65	1 377 255,16				-56 153,20	657 542,61	36 097,39	21	Immobilisations corporelles	2 158,26					2 158,26		
26	Participat. Et créances rattachées	4 713,00						4 713,00		23	Immobilisations en cours							15 000,00	
27	Autres immobilisations financières	12 500,00	254 491,95	50 000,00				336 991,95	50 000,00	27	Autres immobilisations financières		254 491,65				254 491,65		
45	Comptabilité distincte rattachée (cpt de tiers)				93 000,00			93 000,00	25 240,20	45	Comptabilité distincte rattachée (cpt de tiers)			93 000,00			93 000,00	51 150,00	
204	Subventions d'équipement versées	122 617,39	390 028,00					512 645,39	255 032,15	204	Subventions d'équipement	500,00					500,00		
020	Dépenses imprévues	1 972 416,32	4 879 614,58	50 000,00	93 000,00			6 925 030,90	3 026 013,34	024	Produits des cessions d'immobilisations								
	Total :	2 052 694,25	5 870 313,02	50 000,00	93 000,00			7 977 706,15	3 302 106,12	021	Virement de la section de fonctionnement	1 317 104,16	1 651 717,04		93 000,00		2 961 821,20	1 459 750,72	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 277,93	131 661,75					211 939,68	106 491,87	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	558 115,44	779 616,44				1 337 731,88	716 692,03	
041	Opérations patrimoniales		210 000,00					210 000,00	169 600,91	041	Opérations patrimoniales		210 000,00				210 000,00	169 600,91	
	Total :	80 277,93	341 661,75					421 631,68	276 092,78		Total :	558 115,44	4 218 595,98	50 000,00			4 767 111,42	886 292,94	
001	Déficit d'investissement reporté		649 036,68					649 036,68		001	Excédent d'investissement reporté								
	Total :	2 052 694,25	5 870 313,02	50 000,00	93 000,00			7 977 706,15	3 302 106,12		Total :	1 675 219,60	5 870 313,02	50 000,00	93 000,00		7 977 706,15	2 346 043,66	

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-14 ;
VU les arrêts du Conseil d'Etat du 3 novembre 1989, « Gérard d'Ecorcheville et autres » et du 28 juillet 1995, « Mme MEDES » sur l'adoption préalable du compte de gestion ;
VU le rapport de présentation de Monsieur le Président de la Communauté de Communes ;
CONSIDERANT le débat et l'organisation du vote sous la présidence de Monsieur DUPONT Carles, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de communes.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DUPONT Carles, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de communes de la Baie du Cotentin, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2023 du Budget principal dressé par le comptable.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-14 ;
VU les arrêts du Conseil d'Etat du 3 novembre 1989, « Gérard d'Ecorcheville et autres » et du 28 juillet 1995, « Mme MEDES » sur l'adoption préalable du compte de gestion ;
VU le rapport de présentation de Monsieur le Président de la Communauté de Communes ;
CONSIDERANT le débat et l'organisation du vote sous la présidence de Monsieur DUPONT Carles, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de communes.

Le Compte Administratif du budget principal de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin présente, pour l'exercice 2023, les résultats de clôture suivants :

	Exécution des dépenses	Exécution des recettes	Résultat de l'exercice	Reprise des résultats antérieurs	Résultat cumulé
Investissement	3 302 106.12	2 346 043.66	-956 062.46	-649 036.68	-1 605 099.14
Fonctionnement	13 335 684.07	15 112 068.70	+1 776 384.63	+4 892 543.76	+ 6 668 928.39
Excédent de clôture de l'exercice 2023					+5 063 829.25

L'exercice 2023 fait apparaître un résultat de clôture de + 5 063 829.25 €.

Cependant, il convient également d'intégrer, conformément à la délibération n°1383 du 12 décembre 2023, les résultats du budget annexe Abattoir pour un montant total de + 543 080.84 € en section de fonctionnement et + 97 631.39 € en section d'investissement, ce qui modifie les résultats cumulés de la façon suivante :

	Résultat cumulé 2023	Intégration des résultats BA Abattoir	Résultat antérieur reporté	Résultat cumulé à reporter sur l'exercice 2023
Investissement	-956 062.46	+97 631.39	-649 036.68	-1 507 467.75
Fonctionnement	+1 776 384.63	+543 080.84	+4 892 543.76	+7 212 009.23
Excédent de clôture de l'exercice 2023				+5 704 541.48

Après avoir entendu la présentation du Compte Administratif, Monsieur Carles DUPONT, 1^{er} Vice-Président, propose le vote dudit compte administratif à l'assemblée.

Monsieur Jean Claude COLOMBEL, Président, s'étant retiré des débats, les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'approuver le Compte Administratif de la Communauté de communes de la Baie du Cotentin conforme au compte de gestion, pour l'exercice 2023.

1.2 Budget annexe Port de plaisance

L'article L. 1612-12 du CGCT dispose que l'arrêté des comptes de la Communauté de Communes est constitué par le vote du Conseil communautaire sur le Compte Administratif présenté par le Président de l'organe délibérant, après transmission du compte de gestion établi par Monsieur le trésorier de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin (CCBDC).

Par conséquent, il est proposé :

- d'examiner les comptes de l'exercice 2023,
- d'adopter le Compte Administratif 2023.

En synthèse, le Compte Administratif et le Compte de Gestion s'établissent ainsi :

	Budget 2023	Réalisations 2023 (mandats et titres)	Solde reporté 001/002 exercices antérieurs
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses	360 127,09	327 762,42	
Recettes	360 127,09	321 305,12	7 525.79
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses	539 089,44	119 540,65	
Recettes	539 089,44	63 200,85	55 947.59
SECTION DE FONCTIONNEMENT			

Montant en €

DEPENSES

Dépenses en €

Chapitres	Libellé	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023	Ecart	
					CA23 / CA22 (en valeur)	(en %)
011	Charges générales	186 867,46	200 911,82	192 808,05	5 940,59	3%
012	Charges de personnel	62 000,00	62 000,00	62 000,00	0,00	0%
014	Atténuations de produits					
65	Charges d'activité	1 084,59	7 000,00	4,04	-1 080,55	-100%
66	Charges financières	6 039,74	8 093,42	8 093,42	2 053,68	34%
67	Charges exceptionnelles	2 500,39	4 000,00	696,06	-1 804,33	-72%
68	Dotations aux provisions	5 000,00	5 000,00	1 000,00	-4 000,00	-80%
022	Dépenses imprévues					
TOTAL		263 492,18	287 005,24	264 601,57	1 109,39	0.42%

Les dépenses réelles de fonctionnement 2023 ont augmenté de 0.42%.

Les principaux écarts par rapport à l'exercice 2022 s'expliquent notamment pour le :

- **chapitre 011 – « Charges à caractère général »** : par une augmentation de 6 k€ qui peut s'expliquer par les évolutions suivantes :
 - +50 k€ au titre des dépenses de fluide (eau, edf,..) ;
 - -27 k€ au titre des locations mobilières ;
 - -10 k€ sur les fournitures de petit équipement ;
 - -9 k€ sur le carburant ;
 - +2 k€ sur la taxe foncière.
- **chapitre 012 – « Charges de personnel »** : par le remboursement des dépenses du personnel supportées au budget principal pour un montant de 62 k€.
- **chapitre 67 – « Charges exceptionnelles »** : par une faible augmentation du nombre de régularisations sur exercice antérieur suite à des erreurs de facturation.
- **chapitre 68 – « Dotations aux provisions »** : ajustement de la provision pour dépréciation des actifs circulants pour un montant de 1 k€.

Dépenses d'ordre	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	66 264,95	73 121,85	63 160,85
023 - Virement à la section d'investissement			
TOTAL	66 264,95	73 121,85	63 160,85

RECETTES

Recettes en €

Chapitres	Libellé	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023	Ecart	
					CA23 / CA22 (en valeur)	(en %)
013	Atténuation de charges	0,00				
70	Produits des services, domaines ...	257 227,90	272 700,00	233 943,81	-23 284,09	-9%
73	Impôts et taxes					

74	Dotations, subventions..					
75	Produits de gestion courante	15 593,76	16 139,00	16 139,54	545,78	3%
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	18 584,26	14 000,00	21 459,47	2 875,21	15%
	TOTAL	291 405,92	302 839,00	271 542,82	-19 863,10	-7%

Les recettes réelles de fonctionnement 2023 ont diminué de 7% par rapport à l'exercice 2022.

Cette diminution est principalement due à la baisse du taux d'occupation au sein du port de plaisance engendrant une baisse des produits de service.

Le chapitre 77 – « *Produits exceptionnels* » présente une augmentation du fait de la hausse du dégrèvement de la CFE.

Recettes d'ordre	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 877,00	49 762,30	49 762,30
TOTAL	45 877,00	49 762,30	49 762,30

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Les dépenses d'investissement sont réalisées à hauteur de 69.8 k€.

Dépenses en €

Dépenses Réelles	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023	Ecart CA23 / CA22	
				(en valeur)	(en %)
16 - Emprunts	16 826,96	24 170,15	24 150,15	7 323,19	44%
20 - Immobilisations incorporelles	0.00				
204 - Subvention d'équipement versée					
21 - Immobilisations corporelles	146 235,97	465 156,99	45 628,20	-100 607,77	-69%
23 - Immobilisations en cours					
26 - Participations					
020 - Dépenses imprévues					
TOTAL	163 062,93	489 327,14	69 778,35	-93 284,58	-57%

Il est à noter qu'en 2023 :

- **le chapitre 16 – « *Emprunts et dettes assimilées* »** : a été réalisé à 99.9%.
- **le chapitre 21 – « *Immobilisations corporelles* »** : comptabilise un montant réalisé de 46 k€ correspondant principalement à un remplacement de chauffe-eau au sein du Contoir des marais (4k€), à la mise en place du système d'accès par badge aux sanitaires extérieurs à la Capitainerie (1.3k€) et aux travaux de réfection des portes pour 40 k€.

Dépenses en €

Dépenses d'ordre	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 877,00	49 762,30	49 762,30
TOTAL	45 877,00	49 762,30	49 762,30

RECETTES

Recettes en €

Recettes Réelles	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023	Ecart CA23 / CA22	
				(en valeur)	(en %)
1068 - Affectation du résultat	23 937,54			-23 937,54	-100%
10 - Dotations, fonds divers					
13 - Subvention d'investissement	38 853,02			-38 853,02	-100%
16 - Emprunts	100 060,00	410 020,00	40,00	-100 020,00	-99,96%
024 - Produits des cessions d'immo.	0,00				
TOTAL	162 850,56	410 020,00	40,00	-162 810,56	-99,98%

Le **chapitre 16** – « *Emprunts et dettes assimilées* » présente des recettes pour 40 € correspondant à deux remboursements de caution de boîte aux lettres.

Recettes d'ordre	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	66 264,95	73 121,85	63 160,85
021 - Virement de la section de fonctionnement			
TOTAL	66 264,95	73 121,85	63 160,85

RESULTATS DE L'EXERCICE 2023

Montant en €

	Exécution des dépenses	Exécution des recettes	Résultat de l'exercice	Reprise des résultats antérieurs	Résultat cumulé
Investissement	119 540.65	63 200.85	- 56 339.80	+55 947.59	- 392.21
Fonctionnement	327 762.42	321 305.12	- 6 457.30	+7 525.79	+1 068.49
Excédent de clôture de l'exercice 2023					+676.28

L'exercice 2023 fait apparaître un résultat de clôture de + 676.28 €.

CC BAIE DU COTENTIN - BUDGET ANNEXE PORT DE PLAISANCE
Compta Administratif 2023 - Conseil Communautaire du 28 février 2024

Fonctionnement

DEPENSES					RECETTES				
Code	Libellé	CA 2022	BUDGET 2023	CA 2023	Code	Libellé	CA 2022	BUDGET 2023	CA 2023
011	Charges à caractère général	186 867,46	200 911,82	192 808,05	013	Atténuations de charges			
012	Charges de personnel et frais assimilés	62 000,00	62 000,00	62 000,00	70	Produits des services, domaine et ventes diverses	257 227,90	272 700,00	233 943,81
014	Atténuations de produits				73	Impôts et taxes			
65	Autres charges de gestion courante	1 084,59	7 000,00	4,04	74	Dotations, subventions et participations			
66	Charges financières	6 039,74	8 093,42	8 093,42	75	Autres produits de gestion courante	15 593,76	16 139,00	16 139,54
67	Charges exceptionnelles	2 500,39	4 000,00	696,06	76	Produits financiers			
68	Dotations provisions semi budgétaires	5 000,00	5 000,00	1 000,00	77	Produits exceptionnels	18 584,26	14 000,00	21 459,47
022	Dépenses imprévues		0,00		78	Reprises provisions semi budgétaire			
sous-total dépenses réelles		263 492,18	287 005,24	264 601,57	sous-total recettes réelles		291 405,92	302 839,00	271 542,82
023	Virement à la section d'investissement								
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	66 264,95	73 121,85	63 160,85	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 877,00	49 762,30	49 762,30
sous-total dépenses d'ordre		66 264,95	73 121,85	63 160,85	sous-total recettes d'ordre		45 877,00	49 762,30	49 762,30
					002	Excédent de fonctionnement reporté		7 525,79	
Total :		329 757,13	360 127,09	327 762,42	Total :		337 282,92	360 127,09	321 305,12

Investissement

DEPENSES					RECETTES				
Code	Libellé	CA 2022	BUDGET 2023	CA 2023	Code	Libellé	CA 2022	BUDGET 2023	CA 2023
16	Emprunts et dettes assimilés	16 826,96	24 170,15	24 150,15	10	Dotations, fonds divers et réserves (dt 1068)	23 937,54		
20	Immobilisations incorporelles				13	Subventions d'investissement reçues	38 853,02		
21	Immobilisations corporelles	146 235,97	465 156,99	45 628,20	16	Emprunts et dettes assimilés	100 060,00	410 020,00	40,00
sous-total dépenses réelles		163 062,93	489 327,14	69 778,35	sous-total recettes réelles		162 850,56	410 020,00	40,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 877,00	49 762,30	49 762,30	021	Virement de la section de fonctionnement			
041	Opérations patrimoniales				040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	66 264,95	73 121,85	63 160,85
sous-total dépenses d'ordre		45 877,00	49 762,30	49 762,30	sous-total recettes d'ordre		66 264,95	73 121,85	63 160,85
001	Déficit d'investissement reporté				001	Excédent d'investissement reporté		55 947,59	
Total :		208 939,93	539 089,44	119 540,65	Total :		229 115,51	539 089,44	63 200,85

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-14 ;
VU les arrêtés du Conseil d'Etat du 3 novembre 1989, « Gérard d'Ecorcheville et autres » et du 28 juillet 1995, « Mme MEDES » sur l'adoption préalable du compte de gestion ;
VU le rapport de présentation de Monsieur le Président de la Communauté de Communes ;
CONSIDERANT le débat et l'organisation du vote sous la présidence de Monsieur DUPONT Carles, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de communes.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DUPONT Carles, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de communes de la Baie du Cotentin, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2023 du Budget annexe Port de plaisance dressé par le comptable.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-14 ;
VU les arrêtés du Conseil d'Etat du 3 novembre 1989, « Gérard d'Ecorcheville et autres » et du 28 juillet 1995, « Mme MEDES » sur l'adoption préalable du compte de gestion ;
VU le rapport de présentation de Monsieur le Président de la Communauté de Communes ;
CONSIDERANT le débat et l'organisation du vote sous la présidence de Monsieur DUPONT Carles, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de communes.

Le Compte Administratif du budget principal de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin présente, pour l'exercice 2023, les résultats de clôture suivants :

	Exécution des dépenses	Exécution des recettes	Résultat de l'exercice	Reprise des résultats antérieurs	Résultat cumulé
Investissement	119 540.65	63 200.85	- 56 339.80	+55 947.59	- 392.21
Fonctionnement	327 762.42	321 305.12	- 6 457.30	+7 525.79	+1 068.49
Excédent de clôture de l'exercice 2023					+676.28

L'exercice 2023 fait apparaître un résultat de clôture de + 676.28 €.

Après avoir entendu la présentation du Compte Administratif, Monsieur Carles DUPONT, 1^{er} Vice-Président, propose le vote dudit compte administratif à l'assemblée.

Monsieur Jean Claude COLOMBEL, Président, s'étant retiré des débats, les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'approuver le Compte Administratif de la Communauté de communes de la Baie du Cotentin conforme au compte de gestion, pour l'exercice 2023.

1.3 Budget annexe Marché aux bestiaux

L'article L. 1612-12 du CGCT dispose que l'arrêté des comptes de la Communauté de Communes est constitué par le vote du Conseil Communautaire sur le Compte Administratif présenté par le Président de l'organe délibérant, après transmission du compte de gestion établi par Monsieur le trésorier de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin (CCBDC).

Par conséquent, il est proposé :

- d'examiner les comptes de l'exercice 2023,
- d'adopter le Compte Administratif 2023.

En synthèse, le Compte Administratif et le Compte de Gestion s'établissent ainsi :

	Budget 2023	Réalisations 2023 (mandats et titres)	Solde reporté 001/002 exercices antérieurs
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses	51 000,00	22 877,90	-28 119.01
Recettes	51 000,00	21 243,36	
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses	66 357,62	2 180,83	
Recettes	66 357,62	8 357,94	57 999.68

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitres	Libellé	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023	Ecart CA23 / CA22	
					(en valeur)	(en %)
011	Charges générales	20 793,41	14 518,05	14 518,05	-6 275,36	-30%
012	Charges de personnel	0,00				
014	Atténuations de produits	0,00				
65	Charges d'activité	0,00	3,00	1,71	1,71	100%
66	Charges financières	0,00				
67	Charges exceptionnelles	0,00	2,00	0,20	0,20	100%
022	Dépenses imprévues	0,00				
TOTAL		20 793,41	14 523,05	14 519,96	-6 273,45	-30%

Les dépenses réelles de fonctionnement 2023 sont conformes aux prévisions budgétaires.

Dépenses d'ordre	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 052,00	8 357,94	8 357,94
023 - Virement à la section d'investissement			
TOTAL	8 052,00	8 357,94	8 357,94

RECETTES

Recettes en €

Chapitres	Libellé	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023	Ecart	
					CA23 / CA22 (en valeur)	(en %)
013	Atténuation de charges					
70	Produits des services, domaines ...	16 264,79	45 500,00	16 875,81	611,02	4%
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions..	0,00	3 000,00	3 024,00	3 024,00	100%
75	Produits de gestion courante	2 113,22	2 500,00	1 343,55	-769,67	-36%
77	Produits exceptionnels					
	TOTAL	18 378,01	51 000,00	21 243,36	2 865,35	16%

Les recettes réelles de fonctionnement 2023 ont augmenté de 16% par rapport à l'exercice 2022. Les principaux écarts s'expliquent notamment pour le :

- **chapitre 70 – « Produits des services et du domaine »** : par une augmentation de 0.6 k€ liée à une légère hausse de fréquentation du marché.
- **chapitre 74 – « Dotations, subventions.. »** : par la perception de la subvention FMBV au titre des exercices 2021 et 2022.
- **chapitre 75 – « Produits de gestion courante »** : par une baisse de loyer suite à l'arrêté de mise en péril pris dans le cadre du sinistre de la tempête CIARAN.

Recettes d'ordre	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00	0.00	0.00
TOTAL	0.00	0.00	0.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Les dépenses d'investissement sont réalisées à hauteur de 2.2 k€ pour 66.4 k€ budgétées.

Dépenses en €

Dépenses Réelles	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023	Ecart CA23 / CA22	
				(en valeur)	(en %)
16 - Emprunts					
20 - Immobilisations incorporelles	905,56	1 000,00	925,33	19,77	2%
204 - Subvention d'équipement versée	0,00				
21 - Immobilisations corporelles	673,58	65 357,62	1 255,50	581,92	86%
23 - Immobilisations en cours	0,00				
020 - Dépenses imprévues	0,00				
TOTAL	1 579,14	66 357,62	2 180,83	601,69	38%

Il est à noter qu'en 2023 :

- **le chapitre 20 – « Immobilisations incorporelles »** correspond au renouvellement de la licence informatique pour la gestion du marché.
- **le chapitre 21 – « Immobilisations corporelles »** comprend une inscription budgétaire suite au report chaque année des excédents d'investissement des exercices antérieurs. Ceux-ci sont dégagés par les recettes de dotations aux amortissements. Une dépense est cependant comptabilisée pour l'acquisition de tuyaux nécessaires au nettoyage du marché.

Dépenses en €

Dépenses d'ordre	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00	0.00	0.00
TOTAL	0.00	0.00	0.00

RECETTES

Recettes en €

Recettes Réelles	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023	Ecart CA23 / CA22	
				(en valeur)	(en %)
1068 - Affectation du résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
10 - Dotations, fonds divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
13 - Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
16 - Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
024 - Produits des cessions d'immo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
TOTAL	0.00	0.00	0.00	0.00	0%

Recettes d'ordre	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 052,00	8 357,94	8 357,94
021 - Virement de la section de fonctionnement			
TOTAL	8 052,00	8 357,94	8 357,94

RESULTATS DE L'EXERCICE 2023

Montant en €

	Exécution des dépenses	Exécution des recettes	Résultat de l'exercice	Reprise des résultats antérieurs	Résultat cumulé
Investissement	2 180.83	8 357.94	6 177.11	+57 999.68	+64 176.79
Fonctionnement	22 877.90	21 243.36	-1 634.54	- 28 119.01	-29 753.55
Excédent de clôture de l'exercice 2023					+34 423.24

L'exercice 2023 fait apparaître un résultat de clôture de +34 423.24 €.



CC BAIE DU COTENTIN - BUDGET ANNEXE MARCHE AUX BESTIAUX Compta Administratif 2023 - Conseil Communautaire du 28 février 2024

Fonctionnement

DÉPENSES					RECETTES				
Code	Libellé	CA 2022	BUDGET 2023	CA 2023	Code	Libellé	CA 2022	BUDGET 2023	CA 2023
011	Charges à caractère général	20 793,41	14 518,05	14 518,05	013	Atténuations de charges			
012	Charges de personnel et frais assimilés				70	Produits des services, domaine et ventes diverses	16 264,79	45 500,00	16 875,81
014	Atténuations de produits				73	Impôts et taxes			
65	Autres charges de gestion courante		3,00	1,71	74	Dotations, subventions et participations	0,00	3 000,00	3 024,00
66	Charges financières				75	Autres produits de gestion courante	2 113,22	2 500,00	1 343,55
67	Charges exceptionnelles		2,00	0,20	76	Produits financiers			
68	Dotations provisions semi budgétaires				77	Produits exceptionnels			
022	Dépenses imprévues				78	Reprises provisions semi budgétaire			
sous-total dépenses réelles		20 793,41	14 523,05	14 519,96	sous-total recettes réelles		18 378,01	51 000,00	21 243,36
023	Virement à la section d'investissement								
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 052,00	8 357,94	8 357,94	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
sous-total dépenses d'ordre		8 052,00	8 357,94	8 357,94	sous-total recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00
002	Déficit de fonctionnement reporté		28 119,01		002	Excédent de fonctionnement reporté			
Total :		28 845,41	51 000,00	22 877,90	Total :		18 378,01	51 000,00	21 243,36

Investissement

DÉPENSES					RECETTES				
Code	Libellé	CA 2022	BUDGET 2023	CA 2023	Code	Libellé	CA 2022	BUDGET 2023	CA 2023
16	Emprunts et dettes assimilés				10	Dotations, fonds divers et réserves (dt 1068)			
20	Immobilisations incorporelles	905,56	1 000,00	925,33	13	Subventions d'investissement reçues			
21	Immobilisations corporelles	673,58	65 357,62	1 255,50	16	Emprunts et dettes assimilés			
23	Immobilisations en cours				20	Immobilisations incorporelles			
26	Participat. Et créances rattachées				21	Immobilisations corporelles			
204	Subventions d'équipement versées				23	Immobilisations en cours			
020	Dépenses imprévues				024	Produits des cessions d'immobilisations			
sous-total dépenses réelles		1 579,14	66 357,62	2 180,83	sous-total recettes réelles		0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections				021	Virement de la section de fonctionnement			
041	Opérations patrimoniales				040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 052,00	8 357,94	8 357,94
					041	Opérations patrimoniales			
sous-total dépenses d'ordre		0,00	0,00	0,00	sous-total recettes d'ordre		8 052,00	8 357,94	8 357,94
001	Déficit d'investissement reporté				001	Excédent d'investissement reporté		57 999,68	
Total :		1 579,14	66 357,62	2 180,83	Total :		8 052,00	66 357,62	8 357,94

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-14 ;
VU les arrêts du Conseil d'Etat du 3 novembre 1989, « Gérard d'Ecorcheville et autres » et du 28 juillet 1995, « Mme MEDES » sur l'adoption préalable du compte de gestion ;
VU le rapport de présentation de Monsieur le Président de la Communauté de Communes ;
CONSIDERANT le débat et l'organisation du vote sous la présidence de Monsieur DUPONT Carles, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de communes.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DUPONT Carles, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de communes de la Baie du Cotentin, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2023 du Budget annexe Marché aux bestiaux dressé par le comptable.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-14 ;

VU les arrêts du Conseil d'Etat du 3 novembre 1989, « Gérard d'Ecorcheville et autres » et du 28 juillet 1995, « Mme MEDES » sur l'adoption préalable du compte de gestion ;

VU le rapport de présentation de Monsieur le Président de la Communauté de Communes ;

CONSIDERANT le débat et l'organisation du vote sous la présidence de Monsieur DUPONT Carles, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de communes.

Le Compte Administratif du budget principal de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin présente, pour l'exercice 2023, les résultats de clôture suivants :

	Exécution des dépenses	Exécution des recettes	Résultat de l'exercice	Reprise des résultats antérieurs	Résultat cumulé
Investissement	2 180.83	8 357.94	6 177.11	+57 999.68	+64 176.79
Fonctionnement	22 877.90	21 243.36	-1 634.54	- 28 119.01	-29 753.55
Excédent de clôture de l'exercice 2023					+34 423.24

L'exercice 2023 fait apparaître un résultat de clôture de + 34 423.24 €.

Après avoir entendu la présentation du Compte Administratif, Monsieur Carles DUPONT, 1^{er} Vice-Président, propose le vote dudit compte administratif à l'assemblée.

Monsieur Jean Claude COLOMBEL, Président, s'étant retiré des débats, les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'approuver le Compte Administratif de la Communauté de communes de la Baie du Cotentin conforme au compte de gestion, pour l'exercice 2023, figurant en annexe de la présente délibération.

Suite aux dégâts provoqués par la tempête Ciaran, M. H. LHONNEUR demande si une date de réouverture du marché aux bestiaux est envisagée. Réponse : eu égard au faible remboursement actuellement annoncé par la compagnie d'assurance, un expert a été mandaté. La CCBDC souhaite un remboursement qui permette d'effectuer les réparations dans de bonnes conditions. Cependant, il n'a jamais été question de fermer l'activité du marché aux bestiaux. De plus, M. COLOMBEL signale que dans l'état actuel, aucun événement ne peut y être organisé

1.4 Budget annexe Ordures ménagères

L'article L. 1612-12 du CGCT dispose que l'arrêté des comptes de la Communauté de Communes est constitué par le vote du Conseil Communautaire sur le Compte Administratif présenté par le Président de l'organe délibérant, après transmission du compte de gestion établi par Monsieur le trésorier de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin (CCBDC).

Par conséquent, il est proposé :

- d'examiner les comptes de l'exercice 2023,
- d'adopter le Compte Administratif 2023.

En synthèse, le Compte Administratif et le Compte de Gestion s'établissent ainsi :

Montant en €

	Budget 2023	Réalisations 2023 (mandats et titres)	Solde reporté 001/002 exercices antérieurs
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses	4 058 778,65	3 415 782,79	
Recettes	4 058 778,65	3 332 036,62	422 957,72
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses	1 205 089,71	28 767,30	
Recettes	1 205 089,71	125 885,17	241 949,69

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Dépenses en €

Chapitres	Libellé	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023	Ecart CA23 / CA22	
					(en valeur)	(en %)
011	Charges à caractère générale	368 176,43	826 280,95	284 922,09	-83 254,34	-23%
012	Charges de personnel	630 981,14	696 000,00	695 309,10	64 327,96	10%
65	Autres charges de gestion courante	2 078 216,47	2 340 000,00	2 334 570,87	256 354,40	12%
66	Charges financières	347,90	4 001,91	4 001,91	3 654,01	1050%
67	Charges exceptionnelles	19 632,72	20 000,00	3 878,03	-15 754,69	-80%
68	Dotations aux provisions	17 500,00	15 000,00	0,00	-17 500,00	-100%
022	Dépenses imprévues	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0%
TOTAL		3 114 854,66	3 916 282,86	3 322 682,00	207 827,34	7%

Les dépenses réelles de fonctionnement 2023 ont augmenté de 7% par rapport à l'exercice 2022.

Les principaux écarts s'expliquent pour le :

- **chapitre 011 – « Charges à caractère général »** : par une diminution de 83 k€ correspondant principalement à une diminution des charges de carburant (-13.7k€), la réduction des dépenses effectuées au titre de l'étude relative au nouveau schéma de gestion des déchets ménagers menée par le cabinet AJBD (-58.2k€). A cela, s'ajoute une baisse de 15.7 k€ pour l'entretien des véhicules suite aux entretiens importants effectués à la fin de l'exercice 2022.
- **chapitre 012 – « Charges de personnel et frais assimilés »** : par une augmentation de 64.3 k€ suite à la prise en considération des éléments suivants :
 - les deux revalorisations du SMIC effectuées en 2023 ;
 - l'embauche d'une chargée de l'optimisation du tri des déchets ;
 - le remplacement de plusieurs agents au cours de l'année pour les besoins du service.
- **chapitre 65 – « Autres charges de gestion courante »** : par une augmentation de 256 k€ par rapport à l'exercice 2022. Ceci est notamment dû à l'arrêt des missions de la CAC (collecte et stockage du verre, collecte et transport des emballages à Cavigny) qui ont été repris par l'entreprise SPHERE. Ceci génère une augmentation de 137 k€. A cela s'ajoute une augmentation de la participation du Syndicat Mixte du Point Fort pour 89 k€. Enfin, les prestations de l'entreprise SPEN, en charge de l'acheminement des OMR pour l'ex partie de Sainte Mère Eglise, au site d'enfouissement augmentent de 10.4 k€.

Dépenses d'ordre	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	72 677,80	142 495,79	93 100,79
023 - Virement à la section d'investissement	0,00		
TOTAL	72 677,80	142 495,79	93 100,79
RECETTES			

Chapitres	Libellé	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023	Ecart	
					CA23 / CA22 (en valeur)	(en %)
013	Atténuation de charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
70	Produits des services, domaines ...	2 862 102,69	3 087 378,93	3 097 859,69	235 757,00	8%
73	Impôts et taxes	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
74	Dotations, subventions..	31 014,19	389 060,00	44 056,00	13 041,81	42%
75	Produits de gestion courante	173 265,64	140 632,00	165 401,33	-7 864,31	-5%
77	Produits exceptionnels	453,08	0,00	969,60	516,52	114%
78	Reprises provisions semi budgétaires	18 750,00	18 750,00	23 750,00	5 000,00	27%
	TOTAL	3 085 585,60	3 635 820,93	3 332 036,62	246 451,02	8%

Les recettes réelles de fonctionnement 2023 ont augmenté de 8 % par rapport à l'exercice 2022.

Les principaux écarts s'expliquent notamment pour le :

- **chapitre 70 – « Produits des services et du domaine »** : par une augmentation de 236 k€ suite à la hausse des tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères en 2023. Il est également important de préciser que le produit attendu de 3 087 k€ a été dépassé de 11 k€ grâce à la mise à jour des listings et aux modifications de la base des données (naissance, cession de bien vacant...).
- **chapitre 75 – « Produits de gestion courante »** : par une diminution 7.9 k€ car l'exercice 2022 avait comptabilisé deux exercices de remboursement de la taxe gazole. Les recettes d'éco emballage sont cependant en augmentation et ont en partie compensé l'absence de recettes de la taxe gazole.

Recettes d'ordre	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00	0.00	0.00
TOTAL	0.00	0.00	0.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Les dépenses réelles d'investissement sont réalisées à hauteur de 29 k€.

Dépenses en €

Dépenses Réelles	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023	Ecart CA23 / CA22	
				(en valeur)	(en %)
16 - Emprunts		22 857,16	22 857,16	22 857,16	100%
20 - Immobilisations incorporelles		3 000,00	0,00	0,00	0%
204 - Subvention d'équipement versée					
21 - Immobilisations corporelles	198 359,92	1 179 232,55	5 910,14	-192 449,78	-97%
23 - Immobilisations en cours					
26 - Participation					
020 - Dépenses imprévues					
TOTAL	198 359,92	1 205 089,71	28 767,30	-169 592,62	-85%

Il est à noter qu'en 2023 :

- **le chapitre 21 – « Immobilisations corporelles »** : présente une diminution de 192 k€ par rapport à l'exercice précédent. Ceci s'explique principalement par le report sur l'exercice 2024 de l'acquisition des bacs pour la mise en place de la redevance incitative.

Dépenses en €

Dépenses d'ordre	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00	0.00	0.00
TOTAL	0.00	0.00	0.00

RECETTES

Recettes en €

Recettes Réelles	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023	Ecart CA23 / CA22	
				(en valeur)	(en %)
10 - Dotations, fonds divers	653,29	166 434,16	32 784,38	32 131,09	4918%
13 - Subvention d'investissement	0,00	277 576,00	0,00	0,00	0%
16 - Emprunts	160 000,00	376 634,07	0,00	-160 000,00	-100%
024 - Produits des cessions d'immo.					
TOTAL	160 653,29	820 644,23	32 784,38	-127 868,91	-80%

Le principal écart correspond au nouvel emprunt de 160 k€ souscrit en 2022 pour l'acquisition d'un camion benne. La dépense ayant été passée en fin d'exercice 2022, la recette de FCTVA attachée à ce camion a bien été comptabilisée au cours de l'exercice 2023.

Recettes d'ordre	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	72 677,80	142 495,79	93 100,79
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
TOTAL	72 677,80	142 495,79	93 100,79

RESULTATS DE L'EXERCICE 2023

Montant en €

	Exécution des dépenses	Exécution des recettes	Résultat de l'exercice	Reprise des résultats antérieurs	Résultat cumulé
Investissement	28 767.30	125 885.17	+97 117.87	+241 949.69	+339 067.56
Fonctionnement	3 415 782.79	3 332 036.62	-83 746.17	+422 957.72	+339 211.55
Excédent de clôture de l'exercice 2023					+678 279.11

L'exercice 2023 fait apparaître un résultat de clôture de +678 279.11 €.



CC BAIE DU COTENTIN - BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES
Compte Administratif 2023 - Conseil Communautaire du 28 février 2024

Fonctionnement

DEPENSES						RECETTES							
Code	Libellé	CA 2022	BUDGET 2023	DM1 2023	TOTAL BUDGET	CA 2023	Code	Libellé	CA 2022	BUDGET 2023	DM1 2023	TOTAL BUDGET	CA 2023
011	Charges à caractère général	368 176,43	876 609,95	-50 329,00	826 280,95	284 922,09	013	Atténuations de charges		0,00		0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	630 981,14	696 000,00		696 000,00	695 309,10	70	Produits des services, domaine et ventes diverses	2 862 102,69	3 068 378,93	19 000,00	3 087 378,93	3 097 859,69
65	Autres charges de gestion courante	2 078 216,47	2 270 671,00	69 329,00	2 340 000,00	2 334 570,87	74	Dotations, subventions et participations	31 014,19	389 060,00		389 060,00	44 056,00
66	Charges financières	347,90	4 001,91		4 001,91	4 001,91	75	Autres produits de gestion courante	173 265,64	140 632,00		140 632,00	165 401,33
67	Charges exceptionnelles	19 632,72	20 000,00		20 000,00	3 878,03	76	Produits financiers				0,00	
68	Dotations provisions semi budgétaires	17 500,00	15 000,00		15 000,00		77	Produits exceptionnels	453,08			0,00	969,60
022	Dépenses imprévues	0,00	15 000,00		15 000,00		78	Reprises provisions semi budgétaire	18 750,00	18 750,00		18 750,00	23 750,00
sous-total dépenses réelles		3 114 854,66	3 897 282,86	19 000,00	3 916 282,86	3 322 682,00	sous-total recettes réelles		3 085 585,60	3 616 820,93	19 000,00	3 635 820,93	3 332 036,62
023	Virement à la section d'investissement				0,00							0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	72 677,80	142 495,79		142 495,79	93 100,79	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections				0,00	
sous-total dépenses d'ordre		72 677,80	142 495,79	0,00	142 495,79	93 100,79	sous-total recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					0,00		002	Excédent de fonctionnement reporté		422 957,72		422 957,72	
Total :		3 187 532,46	4 039 778,65	19 000,00	4 058 778,65	3 415 782,79	Total :		3 085 585,60	4 039 778,65	19 000,00	4 058 778,65	3 332 036,62

Investissement

DEPENSES						RECETTES							
Code	Libellé	CA 2022	BUDGET 2023	DM1 2023	TOTAL BUDGET	CA 2023	Code	Libellé	CA 2022	BUDGET 2023	DM1 2023	TOTAL BUDGET	CA 2023
16	Emprunts et dettes assimilés		22 857,16		22 857,16	22 857,16	10	Dotations, fonds divers et réserves (dt1068)	653,29	166 434,16		166 434,16	32 784,38
20	Immobilisations incorporelles		3 000,00		3 000,00	0,00	13	Subventions d'investissement reçues		277 576,00		277 576,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	198 359,92	1 179 232,55		1 179 232,55	5 910,14	16	Emprunts et dettes assimilés	160 000,00	376 634,07		376 634,07	0,00
23	Immobilisations en cours				0,00		20	Immobilisations incorporelles				0,00	
26	Participat. Et créances rattachées				0,00		21	Immobilisations corporelles				0,00	
204	Subventions d'équipement versées				0,00		23	Immobilisations en cours				0,00	
020	Dépenses imprévues				0,00		024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00	
					0,00							0,00	
sous-total dépenses réelles		198 359,92	1 205 089,71	0,00	1 205 089,71	28 767,30	sous-total recettes réelles		160 653,29	820 644,23	0,00	820 644,23	32 784,38
021	Virement de la section de fonctionnement				0,00		021	Virement de la section de fonctionnement				0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections				0,00		040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	72 677,80	142 495,79		142 495,79	93 100,79
041	Opérations patrimoniales				0,00		041	Opérations patrimoniales				0,00	
sous-total dépenses d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	sous-total recettes d'ordre		72 677,80	142 495,79	0,00	142 495,79	93 100,79
001	Déficit d'investissement reporté				0,00		001	Excédent d'investissement reporté		241 949,69		241 949,69	
Total :		198 359,92	1 205 089,71	0,00	1 205 089,71	28 767,30	Total :		233 331,09	1 205 089,71	0,00	1 205 089,71	125 885,17

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-14 ;
VU les arrêts du Conseil d'Etat du 3 novembre 1989, « Gérard d'Ecorcheville et autres » et du 28 juillet 1995, « Mme MEDES » sur l'adoption préalable du compte de gestion ;
VU le rapport de présentation de Monsieur le Président de la Communauté de Communes ;
CONSIDERANT le débat et l'organisation du vote sous la présidence de Monsieur DUPONT Carles, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de communes.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DUPONT Carles, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de communes de la Baie du Cotentin, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2023 du Budget annexe Ordures ménagères dressé par le comptable.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-14 ;

VU les arrêts du Conseil d'Etat du 3 novembre 1989, « Gérard d'Ecorcheville et autres » et du 28 juillet 1995, « Mme MEDES » sur l'adoption préalable du compte de gestion ;
VU le rapport de présentation de Monsieur le Président de la Communauté de Communes ;
CONSIDERANT le débat et l'organisation du vote sous la présidence de Monsieur DUPONT Carles, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de communes.

Le Compte Administratif du budget principal de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin présente, pour l'exercice 2023, les résultats de clôture suivants :

	Exécution des dépenses	Exécution des recettes	Résultat de l'exercice	Reprise des résultats antérieurs	Résultat cumulé
Investissement	28 767.30	125 885.17	+97 117.87	+241 949.69	+339 067.56
Fonctionnement	3 415 782.79	3 332 036.62	-83 746.17	+422 957.72	+339 211.55
Excédent de clôture de l'exercice 2023					+678 279.11

L'exercice 2023 fait apparaître un résultat de clôture de + 678 279.11 €.

Après avoir entendu la présentation du Compte Administratif, Monsieur Carles DUPONT, 1^{er} Vice-Président, propose le vote dudit compte administratif à l'assemblée.

Monsieur Jean Claude COLOMBEL, Président, s'étant retiré des débats, les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'approuver le Compte Administratif de la Communauté de communes de la Baie du Cotentin conforme au compte de gestion, pour l'exercice 2023, figurant en annexe de la présente délibération.

1.5 Budget annexe Tourisme

L'article L. 1612-12 du CGCT dispose que l'arrêté des comptes de la Communauté de Communes est constitué par le vote du Conseil Communautaire sur le Compte Administratif présenté par le Président de l'organe délibérant, après transmission du compte de gestion établi par Monsieur le trésorier de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin (CCBDC).

Par conséquent, il est proposé :

- d'examiner les comptes de l'exercice 2023,
- d'adopter le Compte Administratif 2023.

En synthèse, le Compte Administratif et le Compte de Gestion s'établissent ainsi :

	Budget 2023	Réalisations 2023 (mandats et titres)	Solde reporté 001/002 exercices antérieurs
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses	419 651,35	355 563,48	
Recettes	419 651,35	406 564,88	156 451.35
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses	41 968,99	2 290,99	
Recettes	41 968,99	2 802,69	38 016.57

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitres	Libellé	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023	Ecart CA23 / CA22	
					(en valeur)	(en %)
011	Charges générales	122 283,43	231 798,93	170 350,06	48 066,63	39%
012	Charges de personnel	98 000,00	180 000,00	180 000,00	82 000,00	84%
014	Atténuations de produits				0,00	#DIV/0!
65	Charges d'activité	2 848,00	3 500,00	2 808,00	-40,00	-1%
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	0,00	400,00	0,00		
022	Dépenses imprévues					
TOTAL		223 131,43	415 698,93	353 158,06	130 026,63	58%

Les dépenses réelles de fonctionnement 2023 ont augmenté de 58 % par rapport à l'exercice 2022.

Le principal écart s'explique pour le :

- **chapitre 011 – « Charges à caractère général »** : par une augmentation de 48 k€ correspondant à une hausse des achats de produits boutique (+16.8k€) ainsi qu'une hausse du nombre d'impressions (+17.3k€). A cela s'ajoute une augmentation des refacturations de charges au budget principal (+1.6k€), des formations des agents des offices de tourisme (+2.7k€), des charges énergétiques (+1.5k€), des prestations de sous-traitance (+4.5k€) (*attelage, animation et visite guidée, ...*).
- **chapitre 012 – « Charges de personnel »** : par une augmentation des charges de personnel remboursées au budget principal pour un montant total de 180 k€.

Dépenses d'ordre	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 134,58	3 952,42	2 405,42
023 - Virement à la section d'investissement			
TOTAL	3 134,58	3 952,42	2 405,42

RECETTES

Recettes en €

Chapitres	Libellé	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023	Ecart	
					CA23 / CA22 (en valeur)	(en %)
013	Atténuation de charges	12 245,95	13 000,00	21 282,21	9 036,26	74%
70	Produits des services, domaines ...	83 592,70	100 000,00	88 130,32	4 537,62	5%
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions..					
75	Produits de gestion courante	194 137,84	150 000,00	295 248,63	101 110,79	52%
77	Produits exceptionnels	454,70		376,02	-78,68	-17%
78	Reprises sur provisions	619,90	200,00	1 527,70	907,80	146%
	TOTAL	291 051,09	263 200,00	406 564,88	115 513,79	40%

Les recettes réelles de fonctionnement 2023 ont augmenté de +40 % par rapport à l'exercice 2022. Ceci s'explique par une augmentation des produits perçus au **chapitre 70 – « Produits des services, domaines... »** suite à la hausse des ventes des produits « boutique » et des prestations de services (*partenariats, Manche îles express, visites guidées, billetterie, ...*) mais aussi par une augmentation au chapitre 013 – « Atténuation de charges » des remboursements de salaires suite aux arrêts maladie des agents (+9k€).

De la même façon, **le chapitre 75 – « Produits de gestion courante »** voit une hausse de l'ordre de 101 k€ des produits afférents à la taxe de séjour sur le territoire de la CCBDC.

Le **chapitre 78 – « Reprises sur provisions »** constate un ajustement de la provision pour dépréciation des actifs circulants.

Recettes d'ordre	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Les dépenses réelles d'investissement sont stables entre 2022 et 2023.

Dépenses en €

Dépenses Réelles	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023	Ecart CA23 / CA22	
				(en valeur)	(en %)
16 - Emprunts	0,00				
20 - Immobilisations incorporelles	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0%
204 - Subvention d'équipement versée	0,00				
21 - Immobilisations corporelles	1 839,51	40 468,99	2 290,99	451,48	25%
23 - Immobilisations en cours	0,00				
26 - Participations	0,00				
020 - Dépenses imprévues	0,00				
TOTAL	1 839,51	41 968,99	2 290,99	451,48	25%

Dépenses en €

Dépenses d'ordre	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00

RECETTES**Recettes en €**

Recettes Réelles	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023	Ecart CA23 / CA22	
				(en valeur)	(en %)
10 - Dotations, fonds divers (dt 1068)	353,11	0,00	397,27	44,16	13%
13 - Subvention d'investissement	0,00				
16 - Emprunts	0,00				
024 - Produits des cessions d'immo.	0,00				
TOTAL	353,11	0,00	397,27	44,16	13%

Recettes d'ordre	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 134,58	3 952,42	2 405,42
021 - Virement de la section de fonctionnement			
TOTAL	3 134,58	3 952,42	2 405,42

RESULTATS DE L'EXERCICE 2023**Montant en €**

	Exécution des dépenses	Exécution des recettes	Résultat de l'exercice	Reprise des résultats antérieurs	Résultat cumulé
Investissement	2 290.99	2802.69	+511.70	+38 016.57	+38 528.27
Fonctionnement	355 563.48	406 564.88	+51 001.40	+156 451.35	+207 452.75
Excédent de clôture de l'exercice 2023					+245 981.02

L'exercice 2023 fait apparaître un résultat de clôture de + 245 981.02 €.

Fonctionnement									
DEPENSES					RECETTES				
Code	Libellé	CA 2022	BP 2023	CA 2023	Code	Libellé	CA 2022	BP 2023	CA 2023
011	Charges à caractère général	122 283,43	231 798,93	170 350,06	013	Atténuations de charges	12 245,95	13 000,00	21 282,21
012	Charges de personnel et frais assimilés	98 000,00	180 000,00	180 000,00	70	Produits des services, domaine et ventes diverses	83 592,70	100 000,00	88 130,32
014	Atténuations de produits				73	Impôts et taxes			
65	Autres charges de gestion courante	2 848,00	3 500,00	2 808,00	74	Dotations, subventions et participations			
66	Charges financières				75	Autres produits de gestion courante	194 137,84	150 000,00	295 248,63
67	Charges exceptionnelles	0,00	400,00	0,00	76	Produits financiers			
68	Dotations provisions semi budgétaires				77	Produits exceptionnels	454,70		376,02
022	Dépenses imprévues				78	Reprises provisions semi budgétaire	619,90	200,00	1 527,70
sous-total dépenses réelles		223 131,43	415 698,93	353 158,06	sous-total recettes réelles		291 051,09	263 200,00	406 564,88
023	Virement à la section d'investissement								
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 134,58	3 952,42	2 405,42	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
sous-total dépenses d'ordre		3 134,58	3 952,42	2 405,42	sous-total recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00
	Total :	226 266,01	419 651,35	355 563,48		Total :	291 051,09	419 651,35	406 564,88

Investissement									
DEPENSES					RECETTES				
Code	Libellé	CA 2022	BP 2023	CA 2023	Code	Libellé	CA 2022	BP 2023	CA 2023
16	Emprunts et dettes assimilés				10	Dotations, fonds divers et réserves (dt 1068)	353,11		397,27
20	Immobilisations incorporelles	0,00	1 500,00	0,00	13	Subventions d'investissement reçues			
21	Immobilisations corporelles	1 839,51	40 468,99	2 290,99	16	Emprunts et dettes assimilés			
23	Immobilisations en cours				20	Immobilisations incorporelles			
26	Participat. Et créances rattachées				21	Immobilisations corporelles			
204	Subventions d'équipement versées				23	Immobilisations en cours			
020	Dépenses imprévues				024	Produits des cessions d'immobilisations			
sous-total dépenses réelles		1 839,51	41 968,99	2 290,99	sous-total recettes réelles		353,11	0,00	397,27
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections				021	Virement de la section de fonctionnement			
041	Opérations patrimoniales				040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 134,58	3 952,42	2 405,42
sous-total dépenses d'ordre		0,00	0,00	0,00	sous-total recettes d'ordre		3 134,58	3 952,42	2 405,42
001	Déficit d'investissement reporté				001	Excédent d'investissement reporté		38 016,57	
	Total :	1 839,51	41 968,99	2 290,99		Total :	3 487,69	41 968,99	2 802,69

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-14 ;
VU les arrêtés du Conseil d'Etat du 3 novembre 1989, « Gérard d'Ecorcheville et autres » et du 28 juillet 1995, « Mme MEDES » sur l'adoption préalable du compte de gestion ;
VU le rapport de présentation de Monsieur le Président de la Communauté de Communes ;
CONSIDERANT le débat et l'organisation du vote sous la présidence de Monsieur DUPONT Carles, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de communes.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DUPONT Carles, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de communes de la Baie du Cotentin, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2023 du Budget annexe Tourisme dressé par le comptable.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-14 ;
VU les arrêtés du Conseil d'Etat du 3 novembre 1989, « Gérard d'Ecorcheville et autres » et du 28 juillet 1995, « Mme MEDES » sur l'adoption préalable du compte de gestion ;
VU le rapport de présentation de Monsieur le Président de la Communauté de Communes ;
CONSIDERANT le débat et l'organisation du vote sous la présidence de Monsieur DUPONT Carles, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de communes.

Le Compte Administratif du budget principal de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin présente, pour l'exercice 2023, les résultats de clôture suivants :

	Exécution des dépenses	Exécution des recettes	Résultat de l'exercice	Reprise des résultats antérieurs	Résultat cumulé
Investissement	2 290.99	2802.69	+511.70	+38 016.57	+38 528.27
Fonctionnement	355 563.48	406 564.88	+51 001.40	+156 451.35	+207 452.75
Excédent de clôture de l'exercice 2023					+245 981.02

L'exercice 2023 fait apparaître un résultat de clôture de + 245 981.02 €.

Après avoir entendu la présentation du Compte Administratif, Monsieur Carles DUPONT, 1^{er} Vice-Président, propose le vote dudit compte administratif à l'assemblée.

Monsieur Jean Claude COLOMBEL, Président, s'étant retiré des débats, les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'approuver le Compte Administratif de la Communauté de communes de la Baie du Cotentin conforme au compte de gestion, pour l'exercice 2023.

1.6 Budget annexe SPANC

L'article L. 1612-12 du CGCT dispose que l'arrêté des comptes de la Communauté de Communes est constitué par le vote du Conseil Communautaire sur le Compte Administratif présenté par le Président de l'organe délibérant, après transmission du compte de gestion établi par Monsieur le trésorier de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin (CCBDC).

Par conséquent, il est proposé :

- d'examiner les comptes de l'exercice 2023,
- d'adopter le Compte Administratif 2023.

En synthèse, le Compte Administratif et le Compte de Gestion s'établissent ainsi :

	Budget 2023	Réalisations 2023 (mandats et titres)	Solde reporté 001/002 exercices antérieurs
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses	108 600,00	55 546,17	
Recettes	108 600,00	48 566,00	31 636.25
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses	3 332,85	0,00	
Recettes	3 332,85	0,00	3 332.85

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitres	Libellé	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023	Ecart	
					CA23 / CA22 (en valeur)	(en %)
011	Charges générales	54 150,56	82 600,00	33 319,76	-20 830,80	-38%
012	Charges de personnel	17 683,40	21 000,00	18 450,41	767,01	4%
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00		
65	Charges d'activité	3 288,13	4 000,00	3 776,00	487,87	15%
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00		
67	Charges exceptionnelles	0,00	1 000,00	0,00		
68	Dotations provisions semi budgétaires	0,00	0,00	0,00		
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00		
TOTAL		75 122,09	108 600,00	55 546,17	-19 575,92	-26%

Les dépenses réelles de fonctionnement 2023 ont diminué de 20 k€ par rapport à l'exercice 2022.

Le principal écart s'explique notamment pour le :

- **chapitre 011 – « Charges à caractère général »** : par une diminution de 21 k€ des contrôles périodiques effectués au cours de l'exercice 2023. Cette diminution engendrera également une baisse de recettes constatée au chapitre 70 – « Produits des services... ».

Dépenses d'ordre	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00

RECETTES

Recettes en €

Chapitres	Libellé	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023	Ecart	
					CA23 / CA22 (en valeur)	(en %)
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00		
70	Produits des services, domaines ...	58 163,00	76 963,75	48 466,00	-9 697,00	-17%
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00		
74	Dotations, subventions..	0,00	0,00	0,00		
75	Produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00		
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00		
78	Reprises de provisions	0,00	0,00	100,00	100,00	100%
	TOTAL	58 163,00	76 963,75	48 566,00	-9 597,00	-17%

Les recettes réelles de fonctionnement 2023 ont diminué de 17 % par rapport à l'exercice 2022.

Le principal écart se traduit pour le **chapitre 70 – « Produits des services et du domaine »** par une baisse de recettes de 9.7 k€ suite à une diminution des dossiers instruits au cours de l'exercice.

Le **chapitre 78 – « Reprises de provisions »** comptabilise un ajustement de la provision pour dépréciation des actifs circulants.

Recettes d'ordre	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Dépenses en €

Dépenses Réelles	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023	Ecart CA23 / CA22	
				(en valeur)	(en %)
16 - Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	
20 - Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204 - Subvention d'équipement versée	0,00	0,00	0,00	0,00	
21 - Immobilisations corporelles	0,00	3 332,85	0,00	0,00	
23 - Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	
26 - Participation	0,00	0,00	0,00	0,00	
020 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL	0,00	3 332,85	0,00	0,00	

Il est à noter qu'en 2023, il n'a pas été nécessaire de réaliser les dépenses d'investissement initialement prévues au budget.

Dépenses en €

Dépenses d'ordre	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00	0.00	0.00
TOTAL	0.00	0.00	0.00

RECETTES

Recettes en €

Recettes Réelles	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023	Ecart CA23 / CA22	
				(en valeur)	(en %)
10 - Dotations, fonds divers (dt 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	
13 - Subvention d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	
16 - Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	
024 - Produits des cessions d'immo.	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	

Le chapitre 10 – « Dotations, fonds divers » ne présente aucune réalisation. En effet, en l'absence d'investissement, aucune recette de FCTVA n'a été dégagée au cours de l'exercice.

Recettes d'ordre	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00

RESULTATS DE L'EXERCICE 2023

Montant en €

	Exécution des dépenses	Exécution des recettes	Résultat de l'exercice	Reprise des résultats antérieurs	Résultat cumulé
Investissement	0,00	0,00	0,00	+3 332.85	+3 332.85
Fonctionnement	55 546.17	48 566.00	-6 980.17	+31 636.25	+24 656.08
Excédent de clôture de l'exercice 2023					27 988.93

L'exercice 2023 fait apparaître un résultat de clôture de + 27 988.93€.



CC BAIE DU COTENTIN - BUDGET ANNEXE SPANC
Compta Administratif 2023 - Conseil Communautaire du 28 février 2024

Fonctionnement

DEPENSES				RECETTES					
Code	Libellé	CA 2022	BP 2023	CA 2023	Code	Libellé	CA 2022	BP 2023	CA 2023
011	Charges à caractère général	54 150,56	82 600,00	33 319,76	013	Atténuations de charges			
012	Charges de personnel et frais assimilés	17 683,40	21 000,00	18 450,41	70	Produits des services, domaine et ventes diverses	58 163,00	76 963,75	48 466,00
014	Atténuations de produits				73	Impôts et taxes			
65	Autres charges de gestion courante	3 288,13	4 000,00	3 776,00	74	Dotations, subventions et participations			
66	Charges financières				75	Autres produits de gestion courante			
67	Charges exceptionnelles	0,00	1 000,00		76	Produits financiers			
68	Dotations provisions semi budgétaires	0,00	0,00		77	Produits exceptionnels			
022	Dépenses imprévues				78	Reprises provisions semi budgétaire			100,00
sous-total dépenses réelles		75 122,09	108 600,00	55 546,17	sous-total recettes réelles		58 163,00	76 963,75	48 566,00
023	Virement à la section d'investissement								
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections				042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
sous-total dépenses d'ordre		0,00	0,00	0,00	sous-total recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00
					002	Excédent de fonctionnement reporté		31 636,25	
Total :		75 122,09	108 600,00	55 546,17	Total :		58 163,00	108 600,00	48 566,00

Investissement

DEPENSES				RECETTES					
Code	Libellé	CA 2022	BP 2023	CA 2023	Code	Libellé	CA 2022	BP 2023	CA 2023
16	Emprunts et dettes assimilés				10	Dotations, fonds divers et réserves (dt 1068)			
20	Immobilisations incorporelles				13	Subventions d'investissement reçues			
21	Immobilisations corporelles	0,00	3 332,85		16	Emprunts et dettes assimilés			
23	Immobilisations en cours				20	Immobilisations incorporelles			
26	Participat. Et créances rattachées				21	Immobilisations corporelles			
204	Subventions d'équipement versées				23	Immobilisations en cours			
020	Dépenses imprévues				024	Produits des cessions d'immobilisations			
sous-total dépenses réelles		0,00	3 332,85	0,00	sous-total recettes réelles		0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections				021	Virement de la section de fonctionnement			
041	Opérations patrimoniales				040	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
sous-total dépenses d'ordre		0,00	0,00	0,00	sous-total recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00
001	Déficit d'investissement reporté				001	Excédent d'investissement reporté		3 332,85	
Total :		0,00	3 332,85	0,00	Total :		0,00	3 332,85	0,00

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-14 ;
VU les arrêtés du Conseil d'Etat du 3 novembre 1989, « Gérard d'Ecorcheville et autres » et du 28 juillet 1995, « Mme MEDES » sur l'adoption préalable du compte de gestion ;
VU le rapport de présentation de Monsieur le Président de la Communauté de Communes ;
CONSIDERANT le débat et l'organisation du vote sous la présidence de Monsieur DUPONT Carles, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de communes.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DUPONT Carles, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de communes de la Baie du Cotentin, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2023 du Budget annexe SPANC dressé par le comptable.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-14 ;
 VU les arrêts du Conseil d'Etat du 3 novembre 1989, « Gérard d'Ecorcheville et autres » et du 28 juillet 1995, « Mme MEDES » sur l'adoption préalable du compte de gestion ;
 VU le rapport de présentation de Monsieur le Président de la Communauté de Communes ;
CONSIDERANT le débat et l'organisation du vote sous la présidence de Monsieur DUPONT Carles, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de communes.

Le Compte Administratif du budget principal de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin présente, pour l'exercice 2023, les résultats de clôture suivants :

	Exécution des dépenses	Exécution des recettes	Résultat de l'exercice	Reprise des résultats antérieurs	Résultat cumulé
Investissement	0,00	0,00	0,00	+3 332.85	+3 332.85
Fonctionnement	55 546.17	48 566.00	-6 980.17	+31 636.25	+24 656.08
Excédent de clôture de l'exercice 2023					+27 988.93

L'exercice 2023 fait apparaître un résultat de clôture de + 27 988.93 €.

Après avoir entendu la présentation du Compte Administratif, Monsieur Carles DUPONT, 1^{er} Vice-Président, propose le vote dudit compte administratif à l'assemblée.

Monsieur Jean Claude COLOMBEL, Président, s'étant retiré des débats, les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'approuver le Compte Administratif de la Communauté de communes de la Baie du Cotentin conforme au compte de gestion, pour l'exercice 2023, figurant en annexe de la présente délibération.

1.7 Budget annexe Zones d'activités

L'article L. 1612-12 du CGCT dispose que l'arrêté des comptes de la Communauté de Communes est constitué par le vote du Conseil Communautaire sur le Compte Administratif présenté par le Président de l'organe délibérant, après transmission du compte de gestion établi par Monsieur le trésorier de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin (CCBDC).

Par conséquent, il est proposé :

- d'examiner les comptes de l'exercice 2023,
- d'adopter le Compte Administratif 2023.

En synthèse, le Compte Administratif et le Compte de Gestion s'établissent ainsi :

	Budget 2023	Réalisations 2023 (mandats et titres)	Solde reporté 001/002 exercices antérieurs
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses	4 733 567,66	2 932 033,98	
Recettes	4 733 567,66	2 930 845,28	231 535.17
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses	5 638 655,95	2 833 998,68	2 382 297.73
Recettes	5 638 655,95	2 927 446,58	

Montant en €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Dépenses en €

Chapitres	Libellé	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023	Ecart	
					CA23 / CA22 (en valeur)	(en %)
011	Charges générales	307 203,77	150 921,81	2 210,00	-304 993,77	-99%
012	Charges de personnel					
014	Atténuations de produits					
65	Charges d'activité	0,15	1,00	0,00	-0,15	-100%
66	Charges financières	1 851,58	1 188,70	1 188,70	-662,88	-36%
67	Charges exceptionnelles					
022	Dépenses imprévues					
TOTAL		309 055,50	152 111,51	3 398,70	-305 656,80	-99%

Les dépenses réelles de fonctionnement 2023 ont diminué de 306 k€ par rapport à l'exercice 2022.

Le principal écart s'explique notamment pour le :

- **chapitre 011 – « Charges à caractère général »** : par les travaux d'aménagement de la zone d'activités de Saint Hilaire Petitville pour un montant de 306 k€ qui ont été réalisés en 2022. L'exercice 2023 a uniquement comptabilisé des dépenses de bornage complémentaire pour les zones de Saint Hilaire et du Mesnil.

Dépenses d'ordre	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 681 480,08	4 580 267,45	2 927 446,58
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	1 851,58	1 188,70	1 188,70
TOTAL	2 683 331,66	4 581 456,15	2 928 635,28

RECETTES

Recettes en €

Chapitres	Libellé	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023	Ecart	
					CA23 / CA22 (en valeur)	(en %)
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00		
70	Produits des services, domaines ...	63 089,00	1 269 097,00	272 260,00	209 171,00	332%
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00		
74	Dotations, subventions..	0,00	151 000,00	0,00		
75	Produits de gestion courante	0,00	0,00	198,03	198,03	100%
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00		
TOTAL		63 089,00	1 420 097,00	272 458,03	209 369,03	332%

Les recettes réelles de fonctionnement comptabilisées sur l'exercice 2023 sont de 272 k€. En effet, les principaux écarts s'expliquent pour le :

- **chapitre 70 – « Produits des services et du domaine »** : par la cession des lots 3 et 6 de la ZA du Mesnil (181.4k€) et de la cession de deux parcelles sur la ZA les Crutelles (90.9k€).

Recettes d'ordre	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 927 446,58	3 080 746,79	2 657 198,55
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	1 851,58	1 188,70	1 188,70
TOTAL	2 929 298,16	3 081 935,49	2 658 387,25

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Au même titre que l'exercice 2022, les dépenses réelles d'investissement sont conformes aux inscriptions budgétaires. Le chapitre 16 – « Emprunts » enregistre le remboursement des emprunts souscrits pour l'acquisition des parcelles de la ZA de Pommenauque et de la ZA du Mesnil à Saint Hilaire Petitville. Ces emprunts seront intégralement remboursés lorsque les travaux d'aménagement seront réalisés et qu'il sera ainsi possible de commercialiser les lots.

Dépenses en €

Dépenses Réelles	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023	Ecart CA23 / CA22	
				(en valeur)	(en %)
16 - Emprunts	176 501,92	176 800,13	176 800,13	298,21	0,17%
20 - Immobilisations incorporelles	0,00				
204 - Subvention d'équipement versée	0,00				
21 - Immobilisations corporelles	0,00				
23 - Immobilisation en cours	0,00				
26 - Participation	0,00				
020 - Dépenses imprévues	0,00				
TOTAL	176 501,92	176 800,13	176 800,13	298,21	0,17%

Dépenses en €

Dépenses d'ordre	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 927 446,58	3 079 558,09	2 657 198,55
TOTAL	2 927 446,58	3 079 558,09	2 657 198,55

RECETTES

Recettes en €

Recettes Réelles	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023	Ecart	
				CA23 / CA22 (en valeur)	(en %)
1068 - Affectation du résultat	0,00				
10 - Dotations, fonds divers	0,00				
13 - Subvention d'investissement	0,00				
16 - Emprunts	0,00	1 059 577,20	0,00	0.00	
024 - Produits des cessions d'immo.	0,00				
TOTAL	0,00	1 059 577,20	0,00	0.00	

Recettes d'ordre	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 681 480,08	4 579 078,75	2 927 446,58
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00		
TOTAL	2 681 480,08	4 579 078,75	2 927 446,58

RESULTATS DE L'EXERCICE 2023

Montant en €

	Exécution des dépenses	Exécution des recettes	Résultat de l'exercice	Reprise des résultats antérieurs	Résultat cumulé
Investissement	2 833 998.68	2 927 446.58	+93 447.90	-2 382 297.73	-2 288 849.83
Fonctionnement	2 932 033.98	2 930 845.28	-1 188.70	+231 535.17	+230 346.47
Déficit de clôture de l'exercice 2023					-2 058 503.36

L'exercice 2023 fait apparaître un résultat de clôture de - 2 058 503.36 €.

Fonctionnement

DEPENSES					RECETTES				
Code	Libellé	CA 2022	BUDGET 2023	CA 2023	Code	Libellé	CA 2022	BUDGET 2023	CA 2023
011	Charges à caractère général	307 203,77	150 921,81	2 210,00	013	Atténuations de charges			
012	Charges de personnel et frais assimilés				70	Produits des services, domaine et ventes diverses	63 089,00	1 269 097,00	272 260,00
014	Atténuations de produits				73	Impôts et taxes			
65	Autres charges de gestion courante	0,15	1,00		74	Dotations, subventions et participations	0,00	151 000,00	0,00
66	Charges financières	1 851,58	1 188,70	1 188,70	75	Autres produits de gestion courante			198,03
67	Charges exceptionnelles				76	Produits financiers			
68	Dotations provisions semi budgétaires				77	Produits exceptionnels			
022	Dépenses imprévues				78	Reprises provisions semi budgétaire			
sous-total dépenses réelles		309 055,50	152 111,51	3 398,70	sous-total recettes réelles		63 089,00	1 420 097,00	272 458,03
023	Virement à la section d'investissement		0,00						
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 681 480,08	4 580 267,45	2 927 446,58	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 927 446,58	3 080 746,79	2 657 198,55
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	1 851,58	1 188,70	1 188,70	043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	1 851,58	1 188,70	1 188,70
sous-total dépenses d'ordre		2 683 331,66	4 581 456,15	2 928 635,28	sous-total recettes d'ordre		2 929 298,16	3 081 935,49	2 658 387,25
					002	Excédent de fonctionnement reporté		231 535,17	
Total :		2 992 387,16	4 733 567,66	2 932 033,98	Total :		2 992 387,16	4 733 567,66	2 930 845,28

Investissement

DEPENSES					RECETTES				
Code	Libellé	CA 2022	BUDGET 2023	CA 2023	Code	Libellé	CA 2022	BUDGET 2023	CA 2023
16	Emprunts et dettes assimilés	176 501,92	176 800,13	176 800,13	10	Dotations, fonds divers et réserves (dt 1068)			
20	Immobilisations incorporelles				13	Subventions d'investissement reçues			
21	Immobilisations corporelles				16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	1 059 577,20	0,00
23	Immobilisations en cours				20	Immobilisations incorporelles			
26	Participat. Et créances rattachées				21	Immobilisations corporelles			
204	Subventions d'équipement versées				23	Immobilisations en cours			
020	Dépenses imprévues				024	Produits des cessions d'immobilisations			
sous-total dépenses réelles		176 501,92	176 800,13	176 800,13	sous-total recettes réelles		0,00	1 059 577,20	0,00
					021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 927 446,58	3 079 558,09	2 657 198,55	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 681 480,08	4 579 078,75	2 927 446,58
041	Opérations patrimoniales				041	Opérations patrimoniales			
sous-total dépenses d'ordre		2 927 446,58	3 079 558,09	2 657 198,55	sous-total recettes d'ordre		2 681 480,08	4 579 078,75	2 927 446,58
001	Déficit d'investissement reporté		2 382 297,73						
Total :		3 103 948,50	5 638 655,95	2 833 998,68	Total :		2 681 480,08	5 638 655,95	2 927 446,58

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-14 ;
VU les arrêts du Conseil d'Etat du 3 novembre 1989, « Gérard d'Ecorcheville et autres » et du 28 juillet 1995, « Mme MEDES » sur l'adoption préalable du compte de gestion ;
VU le rapport de présentation de Monsieur le Président de la Communauté de Communes ;
CONSIDERANT le débat et l'organisation du vote sous la présidence de Monsieur DUPONT Carles, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de communes.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DUPONT Carles, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de communes de la Baie du Cotentin, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2023 du Budget annexe Zones d'activités dressé par le comptable.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-14 ;
VU les arrêts du Conseil d'Etat du 3 novembre 1989, « Gérard d'Ecorcheville et autres » et du 28 juillet 1995, « Mme MEDES » sur l'adoption préalable du compte de gestion ;
VU le rapport de présentation de Monsieur le Président de la Communauté de Communes ;
CONSIDERANT le débat et l'organisation du vote sous la présidence de Monsieur DUPONT Carles, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de communes.

Le Compte Administratif du budget principal de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin présente, pour l'exercice 2023, les résultats de clôture suivants :

	Exécution des dépenses	Exécution des recettes	Résultat de l'exercice	Reprise des résultats antérieurs	Résultat cumulé
Investissement	2 833 998.68	2 927 446.58	+93 447.90	-2 382 297.73	-2 288 849.83
Fonctionnement	2 932 033.98	2 930 845.28	-1 188.70	+231 535.17	+230 346.47
Déficit de clôture de l'exercice 2023					-2 058 503.36

L'exercice 2023 fait apparaître un résultat de clôture de -2 058 503.36 €.

Après avoir entendu la présentation du Compte Administratif, Monsieur Carles DUPONT, 1^{er} Vice-Président, propose le vote dudit compte administratif à l'assemblée.

Monsieur Jean Claude COLOMBEL, Président, s'étant retiré des débats, les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'approuver le Compte Administratif de la Communauté de communes de la Baie du Cotentin conforme au compte de gestion, pour l'exercice 2023, figurant en annexe de la présente délibération.

1.8 Budget annexe Abattoir

L'article L. 1612-12 du CGCT dispose que l'arrêté des comptes de la Communauté de Communes est constitué par le vote du Conseil Communautaire sur le Compte Administratif présenté par le Président de l'organe délibérant, après transmission du compte de gestion établi par Monsieur le trésorier de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin (CCBDC).

Par conséquent, il est proposé :

- d'examiner les comptes de l'exercice 2023,
- d'adopter le Compte Administratif 2023.

En synthèse, le Compte Administratif et le Compte de Gestion s'établissent ainsi :

<i>Montant en €</i>			
	Budget 2023	Réalisations 2023 (mandats et titres)	Solde reporté 001/002 exercices antérieurs
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses	543 080,84	0,00	
Recettes	543 080,84	213 571,00	329 509.84
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses	352 123,04	0,00	
Recettes	352 123,04	0,00	97 631.39

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

<i>Dépenses en €</i>						
Chapitres	Libellé	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023	Ecart	
					CA23 / CA22 (en valeur)	(en %)
011	Charges générales	0,00	260 508,98	0,00	0,00	0%
012	Charges de personnel	0,00		0,00	0,00	0%
014	Atténuations de produits	0,00		0,00	0,00	0%
65	Charges d'activité	0,00		0,00	0,00	0%
66	Charges financières	0,00	69 000,86	0,00	0,00	0%
67	Charges exceptionnelles	0,00		0,00	0,00	0%
68	Dotations aux provisions	0,00	213 571,00	0,00	0,00	0%
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0%
TOTAL		0,00	543 080,84	0,00	0,00	0%

Aucune dépense de fonctionnement n'a eu lieu sur l'exercice 2023. En effet, suite à l'analyse effectuée avec les services de la DDFIP, et au vu de la procédure d'Appel à Manifestation d'Intérêt lancée pour la mise à disposition du bâtiment de l'abattoir, il n'est plus nécessaire de conserver ce budget annexe. Par conséquent, la refacturation

des emprunts initialement prévue du budget principal au budget annexe n'a plus lieu d'être et n'a donné lieu à aucune écriture.

Dépenses d'ordre	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00	0.00	0.00
023 - Virement à la section d'investissement	0.00	0.00	0.00
TOTAL	0.00	0.00	0.00

RECETTES

Recettes en €

Chapitres	Libellé	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023	Ecart CA23 / CA22	
					(en valeur)	(en %)
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
70	Produits des services, domaines ...	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
74	Dotations, subventions..	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
75	Produits de gestion courante	213 571,00	213 570,23	213 571,00	0,00	0%
77	Produits exceptionnels	115 938,84	0,00	0,00	-115 938,84	-100%
	TOTAL	329 509,84	213 570,23	213 571,00	-115 938,84	-35%

Au chapitre 75 – « *Produits de gestion courante* », le loyer de l'abattoir a été émis conformément au bail établi avec la SCIC de la Baie du Cotentin.

Recettes d'ordre	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00	0.00	0.00
TOTAL	0.00	0.00	0.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Dépenses en €

Dépenses Réelles	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023	Ecart CA23 / CA22	
				(en valeur)	(en %)
16 - Emprunts	0,00	97 631,39	0,00	0,00	0%
20 - Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
204 - Subvention d'équipement versée	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
21 - Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
23 - Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
26 - Participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
020 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
TOTAL	0,00	97 631,39	0,00	0,00	0%

Dépenses en €

Dépenses d'ordre	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00

RECETTES

Recettes en €

Recettes Réelles	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023	Ecart	
				CA23 / CA22 (en valeur)	(en %)
10 - Dotations, fonds divers (dt 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
13 - Subvention d'investissement	97 631,39	0,00	0,00	-97 631,39	-100%
16 - Emprunts	0,00	254 491,65	0,00	0,00	0%
024 - Produits des cessions d'immo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
TOTAL	97 631,39	254 491,65	0,00	-97 631,39	-100%

Recettes d'ordre	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00

RESULTATS DE L'EXERCICE 2023

Montant en €

	Exécution des dépenses	Exécution des recettes	Résultat de l'exercice	Reprise des résultats antérieurs	Résultat cumulé
Investissement	0,00	0,00	0,00	+97 631,39	+97 631,39
Fonctionnement	0,00	213 571,00	+213 571,00	+329 509,84	+543 080,84
Excédent de clôture de l'exercice 2023					+640 712,23

L'exercice 2023 fait apparaître un résultat de clôture de + 640 712.23 €.

Fonctionnement									
DEPENSES					RECETTES				
Code	Libellé	CA 2022	BUDGET 2023	CA 2023	Code	Libellé	CA 2022	BUDGET 2023	CA 2023
011	Charges à caractère général		260 508,98	0,00	013	Atténuations de charges			
012	Charges de personnel et frais assimilés				70	Produits des services, domaine et ventes diverses			
014	Atténuations de produits				73	Impôts et taxes			
65	Autres charges de gestion courante				74	Dotations, subventions et participations			
66	Charges financières		69 000,86	0,00	75	Autres produits de gestion courante	213 571,00	213 571,00	213 571,00
67	Charges exceptionnelles				76	Produits financiers			
68	Dotations provisions semi budgétaires		213 571,00	0,00	77	Produits exceptionnels	115 938,84		
022	Dépenses imprévues				78	Reprises provisions semi budgétaire			
sous-total dépenses réelles		0,00	543 080,84	0,00	sous-total recettes réelles		329 509,84	213 571,00	213 571,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00						
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,00		042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,00	
sous-total dépenses d'ordre		0,00	0,00	0,00	sous-total recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00
					002	Excédent de fonctionnement reporté		329 509,84	
Total :		0,00	543 080,84	0,00	Total :		329 509,84	543 080,84	213 571,00

Investissement									
DEPENSES					RECETTES				
Code	Libellé	CA 2022	BUDGET 2023	CA 2023	Code	Libellé	CA 2022	BUDGET 2023	CA 2023
16	Emprunts et dettes assimilés		254 491,65	0,00	10	Dotations, fonds divers et réserves (dt 1068)			
20	Immobilisations incorporelles				13	Subventions d'investissement reçues	97 631,39		
21	Immobilisations corporelles		97 631,39	0,00	16	Emprunts et dettes assimilés		254 491,65	0,00
23	Immobilisations en cours				20	Immobilisations incorporelles			
26	Participat. Et créances rattachées				21	Immobilisations corporelles			
204	Subventions d'équipement versées				23	Immobilisations en cours			
020	Dépenses imprévues				024	Produits des cessions d'immobilisations			
sous-total dépenses réelles		0,00	352 123,04	0,00	sous-total recettes réelles		97 631,39	254 491,65	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,00		021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	
041	Opérations patrimoniales		0,00		040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,00	
sous-total dépenses d'ordre		0,00	0,00	0,00	sous-total recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00
001	Déficit d'investissement reporté				001	Excédent d'investissement reporté		97 631,39	
Total :		0,00	352 123,04	0,00	Total :		97 631,39	352 123,04	0,00

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-14 ;
VU les arrêtés du Conseil d'Etat du 3 novembre 1989, « Gérard d'Ecorcheville et autres » et du 28 juillet 1995, « Mme MEDES » sur l'adoption préalable du compte de gestion ;
VU le rapport de présentation de Monsieur le Président de la Communauté de Communes ;
CONSIDERANT le débat et l'organisation du vote sous la présidence de Monsieur DUPONT Carles, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de communes.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DUPONT Carles, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de communes de la Baie du Cotentin, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2023 du Budget annexe Abattoir dressé par le comptable.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-14 ;
VU les arrêtés du Conseil d'Etat du 3 novembre 1989, « Gérard d'Ecorcheville et autres » et du 28 juillet 1995, « Mme MEDES » sur l'adoption préalable du compte de gestion ;
VU le rapport de présentation de Monsieur le Président de la Communauté de Communes ;
CONSIDERANT le débat et l'organisation du vote sous la présidence de Monsieur DUPONT Carles, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de communes.

Le Compte Administratif du budget principal de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin présente, pour l'exercice 2023, les résultats de clôture suivants :

	Exécution des dépenses	Exécution des recettes	Résultat de l'exercice	Reprise des résultats antérieurs	Résultat cumulé
Investissement	0,00	0.00	0.00	+97 631.39	+97 631.39
Fonctionnement	0,00	213 571.00	+213 571.00	+329 509.84	+543 080.84
Excédent de clôture de l'exercice 2023					+640 712.23

L'exercice 2023 fait apparaître un résultat de clôture de +640 712.23 €.

Après avoir entendu la présentation du Compte Administratif, Monsieur Carles DUPONT, 1^{er} Vice-Président, propose le vote dudit compte administratif à l'assemblée.

Monsieur Jean Claude COLOMBEL, Président, s'étant retiré des débats, les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'approuver le Compte Administratif de la Communauté de communes de la Baie du Cotentin conforme au compte de gestion, pour l'exercice 2023, figurant en annexe de la présente délibération.

- **Débat d'orientations budgétaires**

PREAMBULE : LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DEPUIS LA LOI NOTRE	41
I - LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE 2024	42
1. Projet de loi de finances 2024	42
II - PRESENTATION DES COMPOSANTES DU BUDGET	43
III - RETROSPECTIVE BUDGET PRINCIPAL 2020-2023	46
1. Evolution synthétique des dépenses et des recettes	47
2. Evolution des recettes réelles du Budget Principal	48
3. Evolution des dépenses réelles du Budget Principal	50
4. Evolution des Epargnes	52
5. Evolution de la Dette	52
5.1. Budget Principal : Poids de la Dette dans les Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF)	52
5.2. Budget Principal : Evolution de la capacité de désendettement	53
5.3. Budget consolidé : Profil d'extinction de la dette.....	53
5.4. Budget consolidé : Encours de la dette au 31/12/2023	55
IV. STRUCTURE ET EVOLUTION DES EFFECTIFS	56
1. Organigramme	56
2. Structure des effectifs par filières	57
3. Evolution des effectifs	59
V. PROSPECTIVE FINANCIERE	59
1. Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)	59
2. L'endettement	61
VI. ORIENTATIONS 2024 : BUDGET PRINCIPAL	61
1. En Fonctionnement	61
2. En Investissement	62
VII. LES BUDGETS ANNEXES	62
1. Budget Annexe Port de Plaisance	62

1.1.	Rétrospective 2020 – 2023	62
1.2.	Orientations 2024	62
2.	Budget Annexe Marché aux Bestiaux	63
2.1.	Rétrospective 2020 – 2023	63
2.2.	Orientations 2024	63
3.	Budget Annexe Ordures Ménagères	63
3.1.	Rétrospective 2020 – 2023	63
3.2.	Orientations 2024	64
4.	Budget Annexe Tourisme	65
4.1.	Rétrospective 2020 – 2023	65
4.2.	Orientations 2024	65
5.	Budget Annexe SPANC	65
5.1.	Rétrospective 2020 – 2023	65
5.2.	Orientations 2024	65
6.	Budget Annexe Zones d'Activités	66
6.1.	Rétrospective 2020 – 2023	66
6.2.	Orientations 2024	66
7.	Budget Annexe Abattoir	67
7.1.	Rétrospective 2021 – 2023	67
7.2.	Orientations 2024	67

PREAMBULE : LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DEPUIS LA LOI NOTRE

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de l'EPCI est inscrit à l'ordre du jour du conseil communautaire.

Jusqu'ici, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) était encadré par la loi selon les dispositions suivantes :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. »

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, a modifié la rédaction des articles L. 2312-1, L. 3312-1 et L.5211-36 du CGCT relatifs au débat d'orientation budgétaire. Cette nouvelle rédaction impose la présentation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) par l'exécutif de la collectivité territoriale aux membres des conseils municipaux, départementaux et communautaires.

Les nouveautés sont les suivantes :

- L'établissement d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) est désormais obligatoire.
- Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit présenter l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur, mais aussi l'évolution du besoin de financement annuel.
- Ce rapport doit également faire état d'une présentation de la structure, de l'évolution et de l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.
- Ces informations doivent désormais faire l'objet d'une publication. Ils seront consultables sur le site internet de la CCBDC ou au siège dans le registre des délibérations.
- Enfin, la présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique. Cette délibération n'était pas demandée auparavant.

Le rapport d'orientation budgétaire constitue une opportunité de présenter les orientations de l'année à venir et de rappeler la ligne de conduite et les objectifs à long terme de la collectivité. Le débat d'orientation budgétaire donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Le présent document, remis à chaque élu, doit permettre, dans une totale transparence et dans les meilleures conditions, de préparer, le vote du BP.

Il est proposé d'étudier le contexte national imposé aux collectivités (I), puis d'analyser la rétrospective financière de la CCBDC (II, III), et enfin, de définir les orientations budgétaires pour l'année à venir (IV, V, VI).

I - LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE 2024

1. Projet de loi de finances 2024

La loi de finances pour 2023 est principalement accés sur la sortie progressive des dispositifs exceptionnels mis en place durant la crise énergétique.

- ❖ Concernant les prévisions macroéconomiques, la loi de finances prévoit :
 - La loi de finances prévoit de réduire le déficit public à 4,4% du produit intérieur brut (PIB) en 2024, après 4,9% en 2023. Le déficit budgétaire de l'État atteindrait 146,9 milliards d'euros (+2,4 milliards par rapport au texte initial).
 - La part de la dette publique se stabiliserait à 109,7% du PIB.
 - Ces objectifs de déficit s'inscrivent dans la trajectoire fixée par la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2023-2027. En 2024, le montant du périmètre des dépenses de l'État est estimé à 491,9 milliards d'euros.

- ❖ Concernant les dispositifs en matière d'énergie :
 - La loi met en œuvre la sortie progressive des dispositifs exceptionnels mis en place durant la crise énergétique en faveur des ménages, des entreprises et des collectivités locales. En vigueur depuis 2022, le bouclier tarifaire pour l'électricité est maintenu.
 - Pour les particuliers clients résidentiels, le gouvernement prévoit le maintien du bouclier tarifaire pour limiter la hausse de l'électricité à au plus 10%.
 - Les ménages résidant dans des structures collectives (HLM, copropriétés...) pourront bénéficier de l'aide complémentaire des boucliers gaz et électricité collectifs.
 - Le texte permet également au gouvernement de mettre en œuvre le bouclier tarifaire pour l'électricité pour les micro-entreprises ou petites collectivités éligibles aux tarifs réglementés de vente de l'électricité ainsi que de prolonger le dispositif d'amortisseur électricité.
 - Pour financer en partie ces mesures, la taxe sur les profits exceptionnels des producteurs d'électricité est prolongée d'un an mais modifiée. Le prélèvement de l'État est limité à 50% de la rente des énergéticiens, contre 90% en 2023.

- ❖ Concernant les particuliers, la loi de finances prévoit :
 - Le barème de l'impôt sur le revenu est indexé sur l'inflation à hauteur de 4,8% en 2024. Pour soutenir les ménages les plus modestes, les prestations sociales et les pensions de retraite continueront également d'être indexées sur l'inflation.
 - Le prêt à taux zéro (PTZ), destiné à financer la première accession à la propriété, qui devait s'éteindre fin 2023, est prorogé jusqu'au 31 décembre 2027 et est recentré sur les achats d'appartements neufs en zone tendue ou de logements anciens avec travaux en zone détendue. Il ne financera donc plus les constructions de maisons individuelles. Une nouvelle grille de revenus est applicable depuis janvier 2024 et ouvre l'accès à cette aide à 29 millions de foyers fiscaux.
 - L'éco-PTZ, permettant d'effectuer des travaux de rénovation, est prolongé jusqu'en 2028.
 - La réduction d'impôt dans le cadre du dispositif "Denormandie dans l'ancien" est reconduite jusqu'en 2026. Il s'agit d'une aide fiscale accordée dans le cadre d'un investissement locatif dans certaines communes et destinée à encourager la rénovation de logements anciens.
 - Pour libérer plus rapidement des terrains pour construire des logements collectifs, les plus-values immobilières foncières dans les zones tendues vont bénéficier d'un abattement temporaire. Par ailleurs, la niche fiscale "AirBnb" sur les meublés de tourisme est supprimée.
 - Le régime fiscal du plan d'épargne avenir climat (PEAC), créé par la loi du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte, est précisé. Les revenus de ce produit d'épargne, réservé aux jeunes de moins de 21 ans, seront exonérés d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux. La possibilité pour les moins de 18 ans d'ouvrir un plan d'épargne retraite individuel (PER) est supprimée.

- ❖ Concernant les entreprises et l'emploi, le texte programme :
 - Plusieurs millions qui sont budgétés pour les aides à l'embauche d'alternants et la gratification par l'État des périodes de stage des lycéens professionnels depuis la rentrée 2023.
 - D'autres crédits financent "*l'indemnité carburant travailleur*" qui sera versée uniquement si le prix des carburants franchit un certain seuil en 2024 (qui sera fixé par décret). Cette "*prime carburant*" devrait concerner 60% des travailleurs modestes qui utilisent leur voiture pour leurs trajets domicile-travail et représenter 100 euros par voiture.
 - Les mesures concernant les primes "carburant" et "transport" et le forfait mobilité durable autorisées par la loi de finances rectificative du 16 août 2022 sont prolongées en 2024.
 - La loi transpose en droit interne la directive européenne du 14 décembre 2022. Un niveau minimal d'imposition de 15% est instauré sur les bénéfices des groupes d'entreprises multinationales qui sont implantés en France et des grandes groupes nationaux qui développent leurs activités uniquement en France. Ce nouvel impôt, dont les recettes seront collectées à partir de 2026, sera distinct de l'impôt sur les sociétés.
 - Le texte repousse à 2027 la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), qui était prévue pour 2024. Le taux maximal d'imposition de la CVAE est abaissé progressivement jusqu'à sa suppression.

- ❖ En matière écologique, la loi contient plusieurs mesures et fait de la transition écologique sa priorité, en particulier concernant :
 - La rénovation de logements et de bâtiments privés comme publics (renforcement de MaPrimeRénov' pour accélérer les rénovations d'ampleur, aide MaPrimeAdapt' pour financer la réalisation des travaux d'adaptation du logement pour les personnes âgées ou handicapées...);
 - Le verdissement du parc automobile (durcissement de la fiscalité applicable aux véhicules polluants, nouvelle taxe sur les concessions d'autoroutes et aéroportuaires, prolongation jusqu'en 2027 de la réduction d'impôt accordée aux entreprises qui mettent à disposition de leurs salariés une flotte de vélos...);
 - La compétitivité verte avec la création d'un crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte - C3IV.

- ❖ Concernant les collectivités territoriales :
 - La dotation globale de fonctionnement (DGF) augmente de 320 millions d'euros par rapport à 2023. Le fonds vert est renforcé : il s'élève à 2,5 milliards d'euros, dont 1,1 milliard d'euros de versements envisagés pour 2024. Une partie sera fléchée vers les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET).
 - Des mesures ciblées pour les départements sont prévues, comme l'abondement de près de 53 millions d'euros du fonds de sauvegarde.
 - Un nouveau régime zoné d'exonérations fiscales et sociales "France ruralités revitalisation" (FRR) est institué. Les redevances des agences de l'eau sont réformées.
 - Une compensation par l'État est mise en place au profit des communes et intercommunalités à fiscalité propre qui percevaient jusqu'à présent la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) et, qui, dans le cadre de la réforme du périmètre des zones tendues, perdront cette ressource.
 - Plusieurs amendements sont venus compléter ce volet : création d'une dotation en faveur des communes nouvelles, instauration d'un budget vert pour les communes de plus de 3 500 habitants, aides exceptionnelles de 100 millions pour Mayotte et de 80 millions pour les collectivités du Pas-de-Calais et de Bretagne.

II - PRESENTATION DES COMPOSANTES DU BUDGET

Afin de pouvoir appréhender au mieux l'analyse budgétaire suite à la clôture de l'exercice 2023, ainsi que les orientations budgétaires pour l'exercice 2024, il semble primordial d'effectuer, dans un premier temps, une présentation des composantes du budget de la CCBDC.

Ce budget se compose de deux sections : Fonctionnement et Investissement. Au sein de ces deux sections est prévu l'ensemble des dépenses et recettes pour un exercice comptable. En effet, la loi organique des lois de finances (LOLF) pose 5 grands principes régissant la comptabilité publique, à savoir :

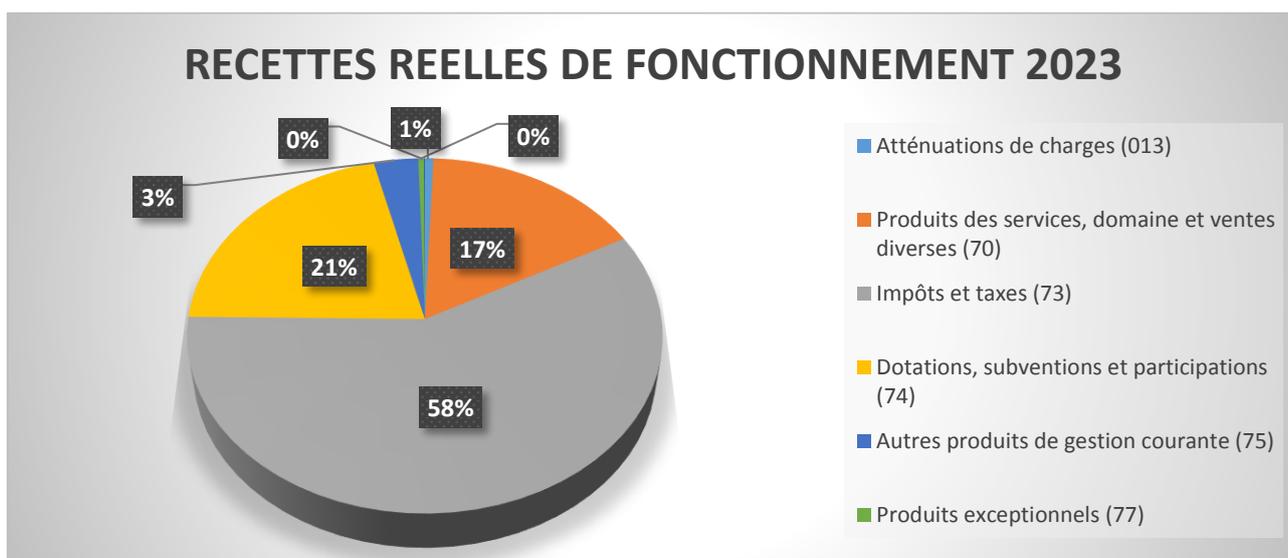
- **L'annualité** : l'autorisation budgétaire donnée à l'exécutif pour collecter les recettes et mettre en œuvre les dépenses ne vaut que pour un an.
- **L'universalité** : impose que le budget décrive, pour la durée de l'exercice, l'ensemble des dépenses et des recettes.

- **L'unité** : le budget doit figurer dans un document unique, à des fins de lisibilité et de transparence. Ce principe connaît cependant de nombreux aménagements (budgets annexes...)
- **La spécialité** : le budget doit détailler les crédits par catégorie de dépenses. Par conséquent, tout crédit doit avoir une destination déterminée et être affecté à un but spécifique.
- **La sincérité** : ce principe implique l'exhaustivité, la cohérence et l'exactitude des informations financières. Il interdit de sous-estimer les charges et de surestimer les ressources.

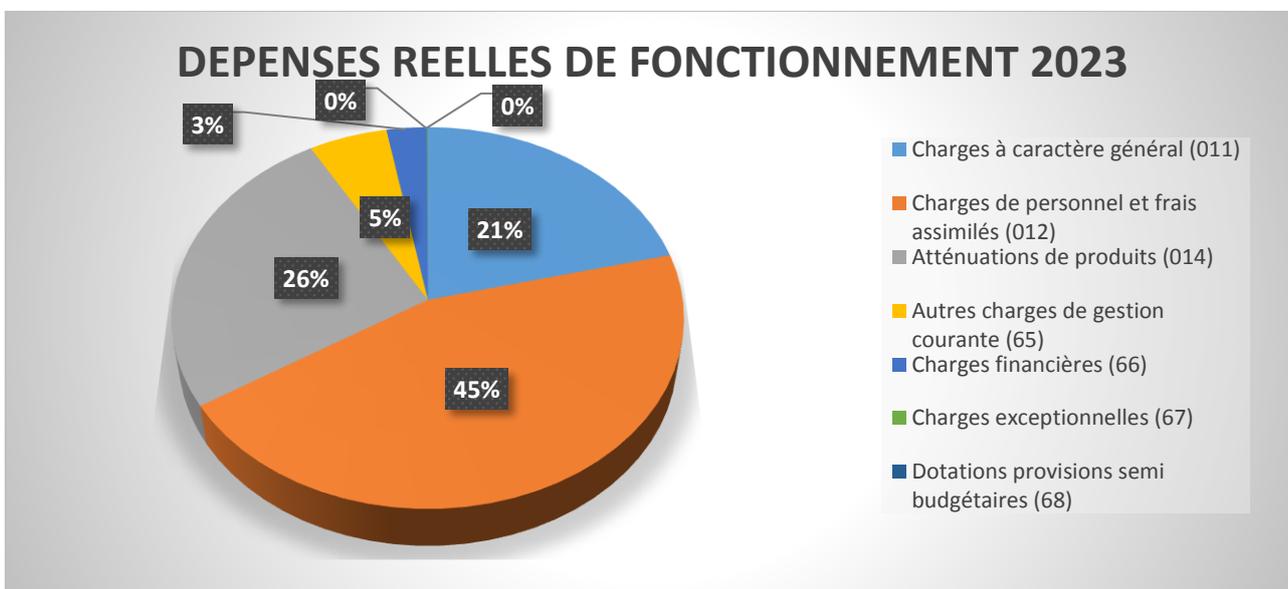
En application de ces principes, la Communauté de communes établie chaque année son budget en prévoyant l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires à l'accomplissement de ses compétences. Ceux-ci peuvent faire l'objet d'une présentation synthétique, à savoir :

Pour la section de Fonctionnement :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE LA CCBDC		
CHAPITRES		DETAILS
013	Atténuations de charges	Remboursement des indemnités journalières des agents suite aux arrêts maladie
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	Recettes des services : AQUADICK, Jeunesse (Centre de loisir, mini camps, ...), Crèche, Urbanisme (ADS), Restauration scolaire, Prestation de ménage du PSLA, et remboursement de charges des bâtiments de la CCBDC
73	Impôts et taxes	Taxe Foncière, Taxe d'Habitation, CVAE - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, TASCOM - Taxe sur les surfaces commerciales, IFER - Imposition forfaitaire sur entreprises de réseaux, Attribution de compensation, FPIC Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales
74	Dotations, subventions et participations	Dotation globale de fonctionnement (DGF), Dotation de compensation, FCTVA, Participations Régionales, départementales, communales, autres..., FDPTP - Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, Compensation de l'Etat (TH, TF, CVAE...)
75	Autres produits de gestion courante	Loyers
77	Produits exceptionnels	Produit de cession, régularisation sur exercices antérieurs, aides exceptionnelles, ...
78	Reprises provisions semi budgétaire	Reprise de provisions



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE LA CCBDC	
CHAPITRES	DETAILS
01 Charges à caractère général	Eau, EDF, Fourniture de petits équipements, fourniture d'entretien, carburant, alimentation (cantine...), vêtements de travail, fournitures administratives, locations (photocopieurs...), curag voirie, entretien des bâtiments, maintenance, assurances, taxes foncières, études de fonctionnement, honoraires, frais d'actes et contentieux.
011 Charges de personnel et frais assimilés	Salaires des agents titulaires et contractuels
014 Atténuations de produits	Attribution de compensation, FPIC - Fonds de Péréquation des ressources communales et intercommunales, FNGIR
65 Autres charges de gestion courante	Subventions versées, Indemnités des Elus, Créance éteintes et Admissions en non-valeur,
66 Charges financières	Remboursement des intérêts d'emprunts
67 Charges exceptionnelles	Annulation de titres sur exercices antérieurs, Intérêt moratoires, charges exceptionnelles
68 Dotations provisions semi budgétaires	Provisions pour risques et charges, ...



Pour la section d'Investissement :

RECETTES D'INVESTISSEMENT DE LA CCBDC	
CHAPITRES	DETAILS
10 Dotations, fonds divers et réserves (dt 1068)	FCTVA, Affectation du résultat de fonctionnement en section d'investissement (compte 1068)
13 Subventions d'investissement reçues	Subventions d'investissement perçues (DETR, REGION Département, ...)
16 Emprunts et dettes assimilés	Souscription de nouveaux emprunts
20 Immobilisations incorporelles	Ecritures de régularisation sur exercices antérieurs, pénalités de marchés, ...
21 Immobilisations corporelles	
23 Immobilisations en cours	
024 Produits des cessions d'immobilisations	Produits des cessions, ventes mobilières ou immobilières...

DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE LA CCBDC	
CHAPITRES	DETAILS
16 Emprunts et dettes assimilés	Remboursement du capital des emprunts
20 Immobilisations incorporelles	Frais d'annonce et insertion, PLUI – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, licences informatiques, ..
21 Immobilisations corporelles	Aménagement des constructions, mobiliers, matériels informatiques, matériels techniques, acquisitions, ...
23 Immobilisations en cours	Travaux en cours exécutés sur plusieurs exercices (Abattoir, cantine...)
26 Participat. Et créances rattachées	Souscription en capital (Titre de participation SPL Tourisme, ...)
204 Subventions d'équipement versées	Subventions d'investissement versées

Cette section supporte l'ensemble des projets importants de la Communauté de communes. Elle peut varier d'un exercice à l'autre en fonction de la capacité d'autofinancement dégagée par la section de fonctionnement.

En effet, la Communauté de communes dispose de plusieurs leviers lui permettant d'accroître sa capacité à investir, à savoir :

- la fiscalité : par la hausse des impôts fonciers sur les propriétés bâties et non bâties, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la CFE – « *Cotisation foncière des entreprises* », la répartition du FPIC – « *Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales* » qui relève d'une décision des communes membres.

Pour mémoire, les taux de fiscalité 2023 de la CCBDC sont les suivants :

Taxe d'Habitation	12.02
Taxe Foncière (bâti)	4.11
Taxe Foncière (non bâti)	7.97
Cotisation Foncière des Entreprises	22.91

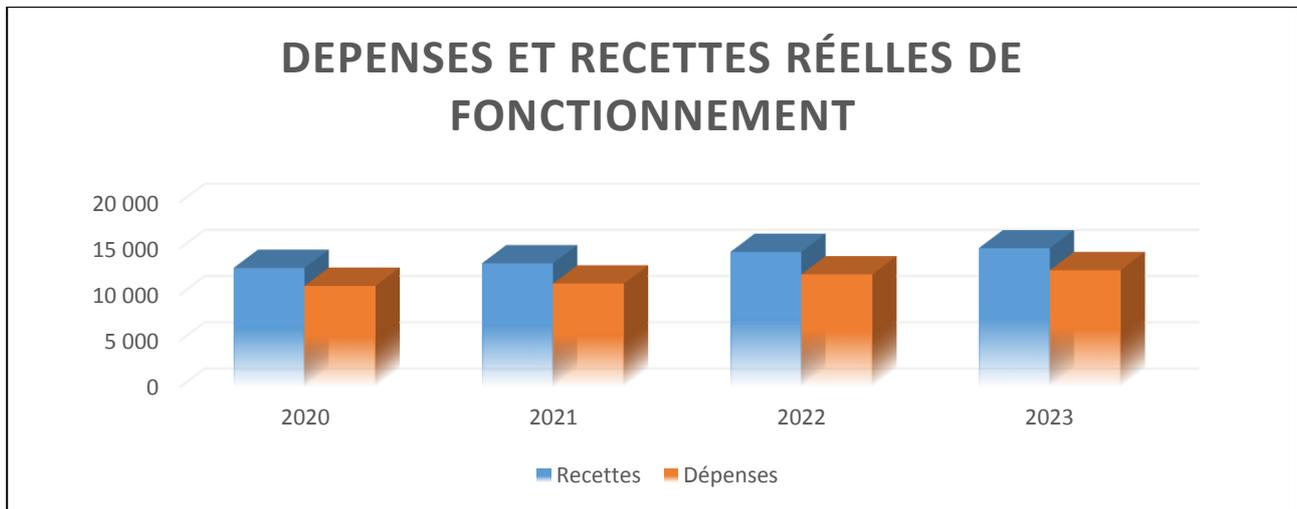
- une rationalisation des dépenses de fonctionnement : par la mise en place d'un contrôle de gestion permettant de trouver des sources d'économies sur certains postes de dépenses, mais aussi par la mise en place de marchés favorisant la mise en concurrence des prestataires.

Le recours à l'emprunt et la recherche de subventions sont les deux autres leviers qui permettent d'investir et de porter des projets d'envergure. Suite à cette présentation succincte des dépenses et recettes du budget de la Communauté de communes, il convient désormais d'effectuer une analyse rétrospective du budget principal pour ensuite aborder les orientations budgétaires 2024.

III - RETROSPECTIVE BUDGET PRINCIPAL 2020-2023

Comme chaque année, à l'occasion de la séance précédant l'adoption du budget primitif, les orientations budgétaires sont présentées au Conseil communautaire. Afin de pouvoir appréhender au mieux ces nouvelles orientations, il convient d'étudier une rétrospective sur l'évolution des dépenses et recettes de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin.

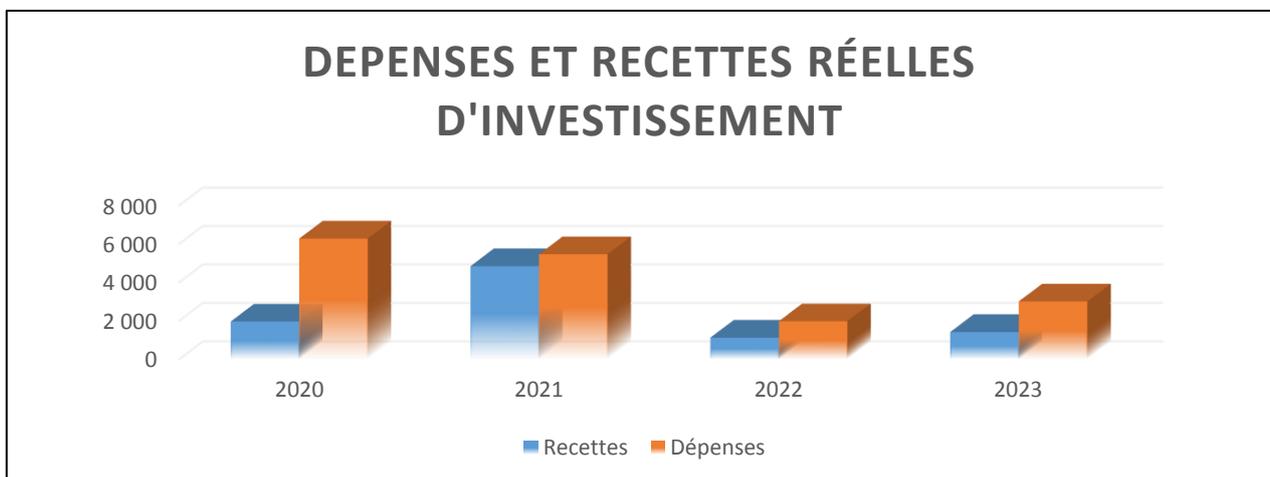
1. Evolution synthétique des dépenses et des recettes



L'exercice 2021 connaît un retour d'activité post covid autant en dépenses qu'en recettes. Sur les recettes, il est noté que les produits de services sont supérieurs aux recettes de 2019, soit avant la crise sanitaire, malgré le fait que certains services n'ont pas fait l'objet d'une ouverture toute l'année 2021. Ceci est principalement dû à l'augmentation des refacturations de personnel aux différents budgets annexes.

L'exercice 2022 subit une importante augmentation des charges de fonctionnement liée en partie à la hausse de l'inflation et à des évolutions réglementaires. Cependant, les produits de services ont connu une augmentation de 293 k€ et dépassent même les produits de l'exercice 2019 antérieurs à la crise sanitaire. A cela s'ajoute une hausse des produits de fiscalité du fait de la revalorisation des bases et de l'augmentation de la fraction de TVA perçue pour compenser la suppression de la taxe d'habitation.

L'exercice 2023 connaît également une croissance autant en dépenses qu'en recettes. Les chapitres 011 et 012 connaissent à eux seuls une augmentation globale de 516k€. L'évolution des recettes est cependant moins importante car les chapitres 70, 73 et 74 ne présentent à eux seuls qu'une augmentation globale de 293k€. Cet écart négatif participe à la réduction de la capacité d'autofinancement de la communauté de communes.



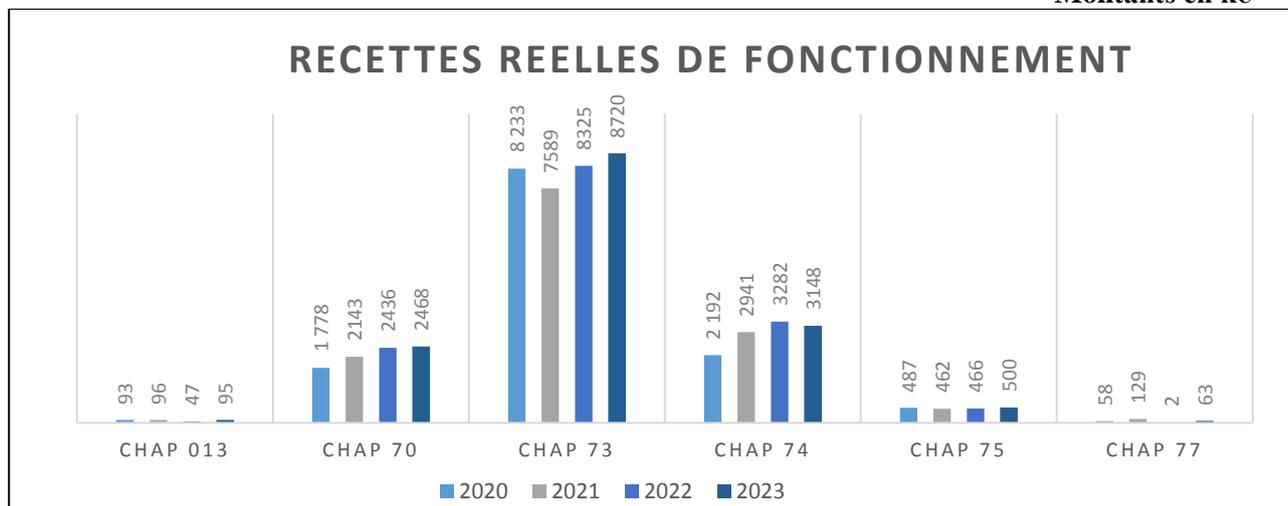
La section d'investissement démontre davantage de disparités entre les années. Ceci s'explique notamment par rapport à l'avancement des projets d'investissement et à l'instruction des dossiers de subvention qui peuvent subir des décalages dans le temps.

L'exercice 2023 a comptabilisé plus d'investissement que lors de l'exercice 2022. Cette augmentation s'explique notamment par les travaux de voirie complémentaires réalisés exceptionnellement en 2023 mais aussi par le report des dépenses de voirie de l'exercice 2022 suite à des soucis d'approvisionnement par le titulaire du marché.

En recette, plusieurs soldes de subventions ont été perçus pour le financement de ces projets d'investissement (*DETR, ...*).

2. Evolution des recettes réelles du Budget Principal

Montants en k€



Le **chapitre 013** – « *Atténuations de charges* » présente une fluctuation entre les exercices. En effet, les recettes de ce chapitre comprennent essentiellement les remboursements de salaires des agents en arrêts maladie. Par conséquent, l'évolution constatée entre les exercices 2022 et 2023 s'explique principalement par une augmentation du nombre d'arrêts mais aussi par le remboursement des congés maternités de plusieurs agentes de la collectivité.

Le **chapitre 70** – « *Produits des services et du domaine* » présente lors de l'exercice 2020 un montant faible de produit de services du fait de la crise sanitaire de la COVID-19. Avec une réouverture progressive de certains services en 2021, les recettes ont atteint, voir même dépassé, les objectifs fixés lors du budget primitif. Les exercices 2022 et 2023 sont quant à eux en évolution du fait d'un retour d'activité sur des exercices complets et de l'augmentation des refacturations aux différents budgets annexes.

Au **chapitre 73** – « *Impôts et taxes* », les exercices 2019 et 2020 présentent des augmentations de recettes fiscales permettant de retourner quasiment à la situation de 2017, soit, avant le transfert des recettes de la TEOM au budget annexe Ordures Ménagères. Ceci est principalement dû au changement des taux de fiscalité de l'exercice 2019.

A contrario, l'exercice 2021 subit une importante baisse de recettes fiscales en raison, tout d'abord, de la crise sanitaire qui a eu un impact sur les produits de CVAE et de TASCOM. Mais aussi, suite à la réforme de la suppression de la Taxe d'Habitation qui a généré un système de compensation des produits de fiscalité que l'on retrouvera ci-après au chapitre 74 – « *Dotations et participations* ». Par conséquent, les baisses de recettes au sein de ce chapitre concernent principalement les lignes suivantes :

- -489 k€ au titre des impôts directs locaux ;
- -129 k€ au titre de la CVAE ;
- -10 k€ au titre de la TASCOM.

L'exercice 2022 a de nouveau subi une augmentation de l'ordre de 736 k€, dépassant ainsi les produits de l'exercice 2020, du fait de la mise à jour des bases mais aussi de l'augmentation de la fraction de TVA perçue pour compenser la suppression de la taxe d'habitation. A cela s'ajoute également le produit de la taxe GEMAPI perçu pour la première fois en 2022 pour un montant de 260.6 k€.

Enfin, l'exercice 2023 voit ses recettes fiscales augmenter malgré la réforme supprimant les recettes de CVAE. En effet, l'Etat a compensé cette suppression en reversant une fraction de TVA complémentaire aux EPCI. Une revalorisation des bases prévisionnelles de +7.1% est également intervenue et a généré naturellement une hausse des produits de fiscalité.

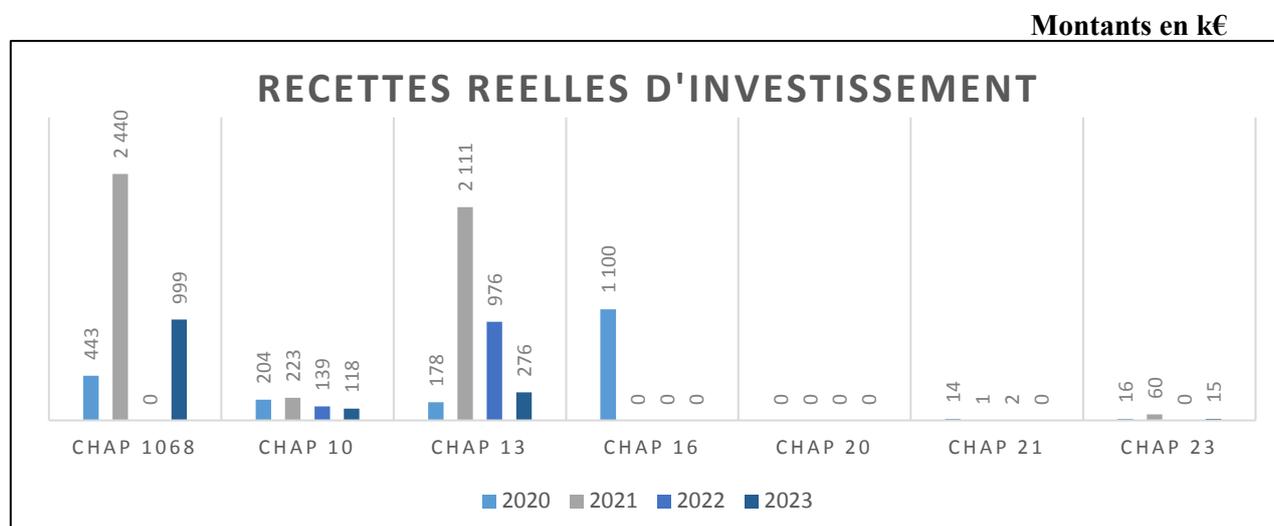
Le **chapitre 74** – « *Dotations et participations* » démontre une diminution de 134 k€ par rapport à l'exercice 2022 correspondant à :

- une diminution de la dotation de compensation de - 3.8 k€ ;
- une diminution de la DGD – Dotation Globale de Décentralisation au titre du PLUI de - 48k€ ;
- la diminution de certaines subventions perçues (*la dématérialisation des actes d'urbanisme (-12k€), l'OPAH (-59k€), Petites Villes de demain (+3.7k€), le PCAET (-3k€), RTPS (-42k€), l'aire*

des gens du voyage (-25k€), de la CAF pour le centre de loisirs, les RAM et la crèche pour (-25.6 k€), Mobilité (+70.3k€) ;

- une diminution du FCTVA de - 16.4 k€ ;
- des compensations au titre de la CVAE et de la Taxe Foncière pour +6.7 k€
- une augmentation de la dotation forfaitaire de +12.5 k€ ;

Le **chapitre 75** – « *Autres produits de gestion courante* » reste stable par rapport aux exercices précédents. Ce chapitre comptabilise principalement les loyers.



Les recettes d'investissement correspondent principalement aux dotations et subventions d'investissement perçues pour le financement des opérations. A cela, peuvent s'ajouter notamment les souscriptions d'emprunt et l'affectation du résultat provenant de l'excédent de fonctionnement. Tous ces éléments dépendent principalement de l'avancement des travaux et de l'instruction des dossiers de subvention.

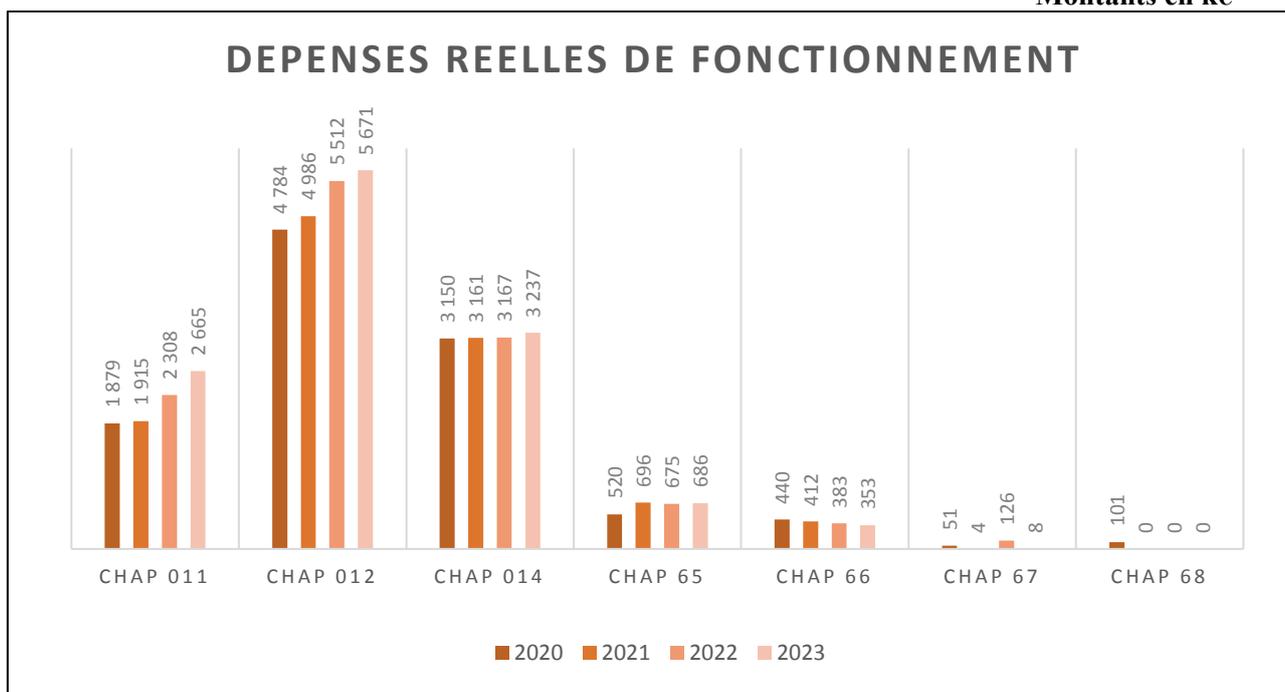
Le **chapitre 10** – « *Dotation, fonds divers et réserves* » présente une diminution de 21 k€ entre les exercices 2022 et 2023. Ceci s'explique notamment par la réduction des recettes de FCTVA perçues du fait de la baisse des dépenses d'investissements au cours de l'exercice.

Au **chapitre 13** – « *Subventions d'investissement reçues* », l'exercice 2023 présente plusieurs soldes de subventions d'investissement perçues, à savoir :

- 46.5 k€ de subvention du Département pour la construction de la cantine de Picauville ;
- 2.4 k€ de subvention pour la restauration scolaire au titre du plan de relance ;
- 11 k€ de subvention MSA pour l'acquisition du minibus du service jeunesse ;
- 13 k€ de subvention de l'Etat pour l'installation téléphonique du siège ;
- Plusieurs soldes de subventions pour le projet de construction de l'abattoir, à savoir :
 - o 164.4k€ de subvention dans le cadre du plan de relance FRANCEAGRIMER ;
 - o 35 k€ de subvention de la commune de Méautis ;

3. Evolution des dépenses réelles du Budget Principal

Montants en k€



Au **chapitre 011** – « *Charges à caractère général* », après une diminution des charges de fonctionnement en 2020 en raison de la crise sanitaire et de la fermeture de certains services, l'exercice 2021 constate quant à lui une hausse suite au retour d'activité des services tout en restant inférieur au niveau de dépenses de l'exercice 2019. Ce décalage résulte de la fermeture de l'Aquadick une partie de l'exercice 2021 engendrant ainsi moins de frais d'entretien.

L'exercice 2022 connaît une hausse des charges du fait de la réouverture totale sur l'exercice de l'ensemble des services mais aussi du fait de la hausse des coûts liés à l'inflation. Un montant exceptionnel de 125 k€ est aussi comptabilisé au titre des études au cours de cet exercice.

Enfin, l'exercice 2023 est véritablement marqué par la hausse des coûts de l'énergie avec une augmentation du poste électricité de +217.6 k€. Le poste alimentation a également été fortement impacté notamment avec le transfert de la cantine de St Hilaire Petitville à la cuisine centrale engendrant une augmentation de 50.8k€. A cela s'ajoute une augmentation des prestations du GIP de 32.9 k€ pour les cantines des roseaux et des hauts champs.

Au **chapitre 012** – « *Charges de personnel* », l'exercice 2023 présente une hausse des dépenses de 159.6 k€ par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique notamment par de multiples événements, à savoir :

- l'évolution du GVT – « Glissement Vieillesse et Technicité » (Evolution d'échelon et de grade) ;
- de multiples remplacements au sein des services (CRTE, restauration scolaire, jeunesse,...) ;
- le recrutement de nouveaux agents :
 - o un agent d'accueil à mi-temps au sein de l'Espace France services en compensation de la mise à disposition de la responsable auprès des services de l'Etat;
 - o un assistant de prévention en août 2023 ;
 - o une chargée de l'optimisation du tri des déchets en septembre 2023 ;
 - o une assistante administrative (portail famille / Reomi) en avril 2023 ;
- la comptabilisation en 2023, pour l'année complète, des agents nouvellement recrutés en 2022 (technicien rivière, création d'heure d'enseignement musical, agent d'entretien du port de plaisance,...)
- des avancements de grade au 1^{er} décembre 2022 (+13.5k€) ;
- l'embauche de stagiaires pour les missions attachées au service Tourisme;

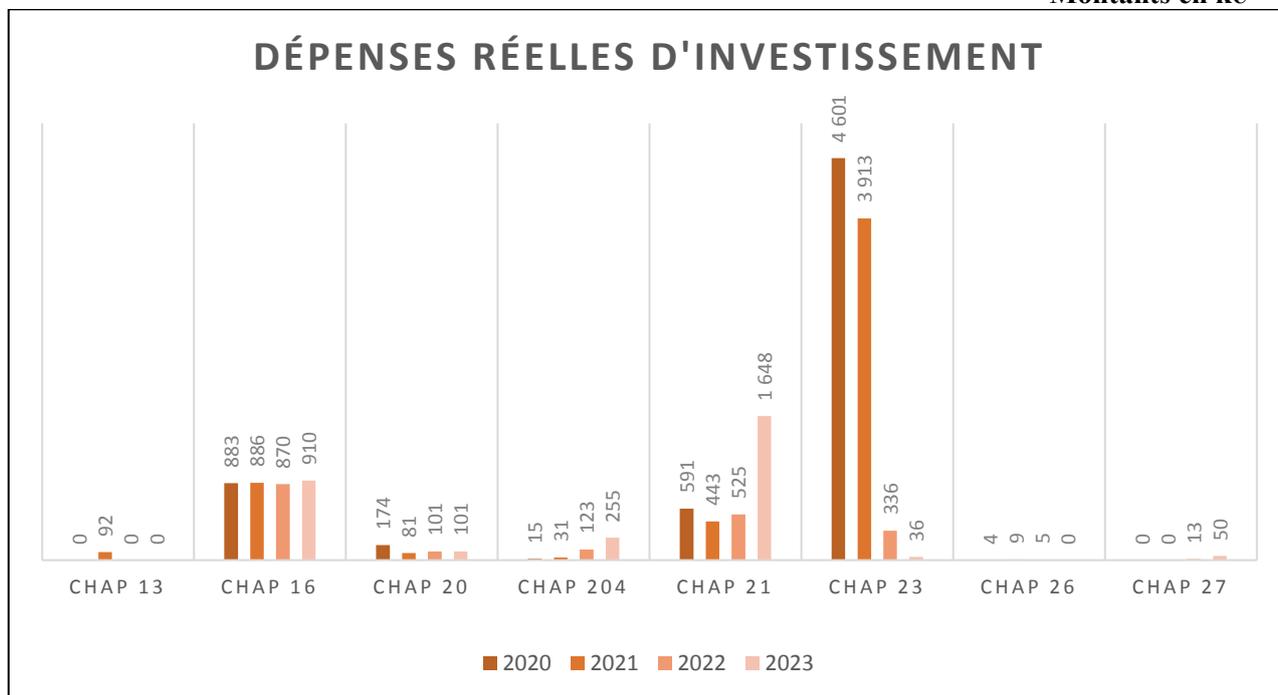
En complément de ces points, il est à noter que l'exercice 2023 a connu plusieurs évolutions règlementaires, à savoir :

- deux revalorisations du SMIC augmentant l'indice minimal de rémunération d'1 point le 01/01/2023 (+1.81%) et de 8 points (+2.22%) le 01/05/2023 ;

- l'augmentation de la valeur du point d'indice de 1.5% ;
- l'attribution jusqu'à 9 points d'indice majoré pour les indices bruts compris entre 367 et 418 (a concerné les catégories C et certains B).

Malgré une augmentation d'environ 159 k€, celle-ci est amoindrie par un remboursement des indemnités journalières suite aux arrêts maladie pour 95.4 k€ au chapitre 013 – « *Atténuations de charges* ». A cela s'ajoutent également plusieurs subventions qui viennent couvrir les charges de personnels des projets « *Petites Villes de Demain* » (57.8k€) et EFS – Espace France Services (66.4k€).

Montants en k€



L'analyse des dépenses réelles d'investissement démontre que l'exercice 2021 est, au même titre que l'exercice 2020, une année exceptionnelle en termes d'investissement. En effet, les travaux de construction de l'abattoir et de la cantine de Picauville se poursuivent au sein du chapitre 23 – « *Immobilisations en cours* » affectées aux opérations d'investissement pluriannuelles.

L'exercice 2022 est quant à lui en forte diminution et ne contient que le paiement des soldes de marchés pour les projets de construction de l'abattoir (172.5k€) et de la cantine de Picauville (164k€).

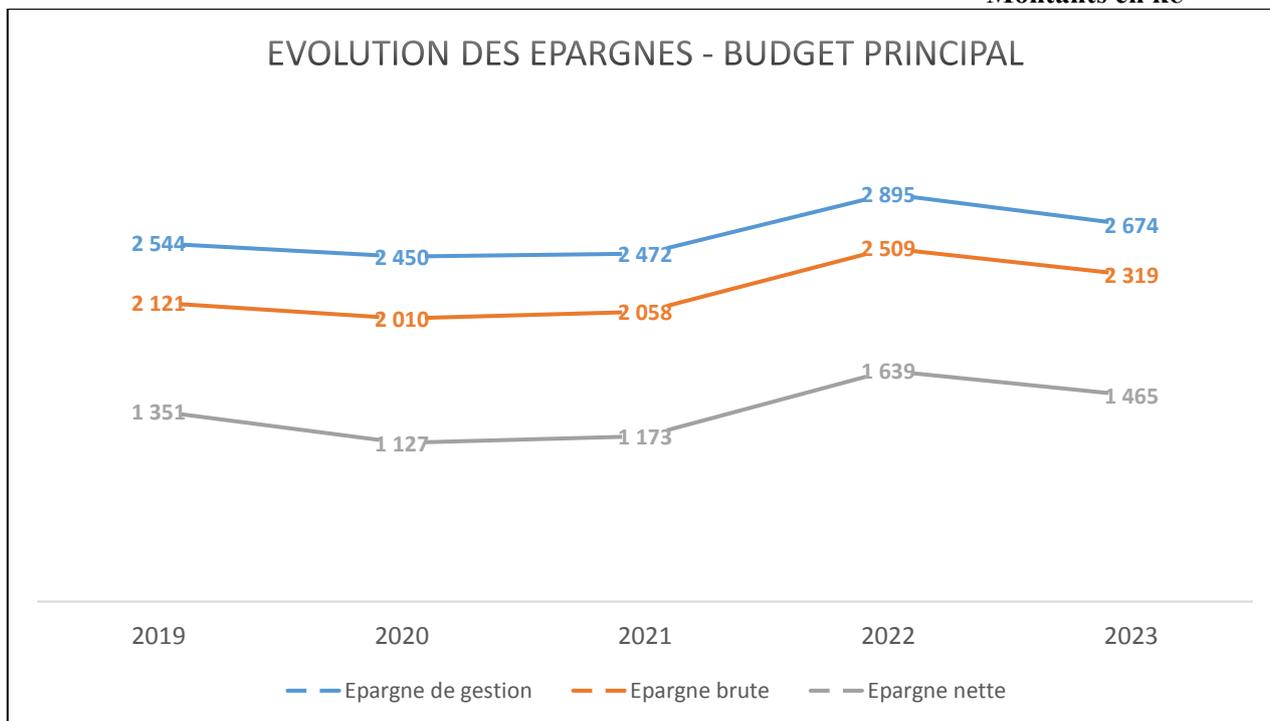
L'exercice 2023 comptabilise principalement des dépenses de réfection de la voirie pour un montant de 1 145 k€. Les autres dépenses importantes réalisées sont :

- le 1^{er} versement de la 2nde phase du FTTH (187.6k€) ;
- l'acquisition de la maison des jeunes (178.2k€) ;
- l'acquisition de deux véhicules pour l'espace France services (31.3k€) et le technicien rivière (20k€) ;

Le **chapitre 16** – « *Emprunts et dettes assimilés* » constate une charge supplémentaire suite aux écritures comptables de transfert de l'emprunt du logement d'Angoville à la mairie de Carentan les Marais (délibération n°1213 du 15/06/2022). En effet, il convient de constater une charge pour solder la recette d'emprunt inscrite lors de l'élaboration du projet.

4. Evolution des Epargnes

Montants en k€



Après une légère baisse en 2020, suite notamment au déblocage de la 4^{ème} tranche de l'emprunt abattoir, puis, à la diminution des recettes réelles de fonctionnement dans le cadre de la crise sanitaire, l'exercice 2021 présente de nouveau une évolution positive des épargnes. Ceci est principalement dû à la clôture de l'emprunt de l'atelier OREFI et à la cession d'un atelier relais dans la ZA de Picauville auprès de l'entreprise Mesnage.

L'exercice 2022 comptabilise quant à lui une hausse importante des recettes réelles de fonctionnement. En effet, la taxe GEMAPI a été levée pour la première fois et justifie en partie l'augmentation du chapitre 73 – « Impôts et taxes ». A cela s'ajoute une revalorisation des bases d'imposition générant un produit supplémentaire de 147 k€ et une augmentation de la Fraction de TVA perçue au titre de la compensation de la taxe d'habitation.

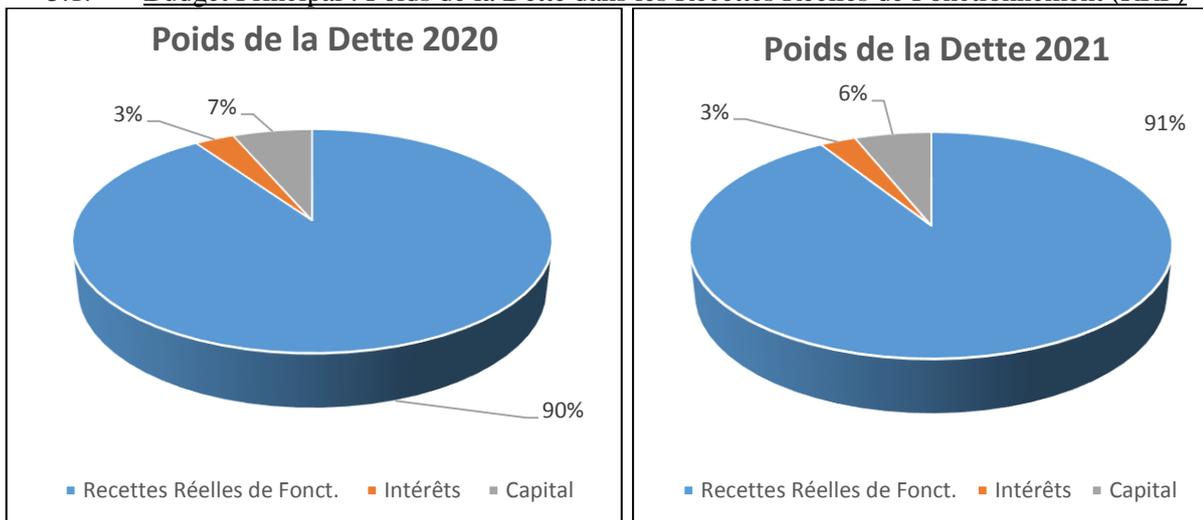
Il est important de noter également une augmentation des subventions perçues (+340k€) sur le chapitre 74 – « Dotations et participations ».

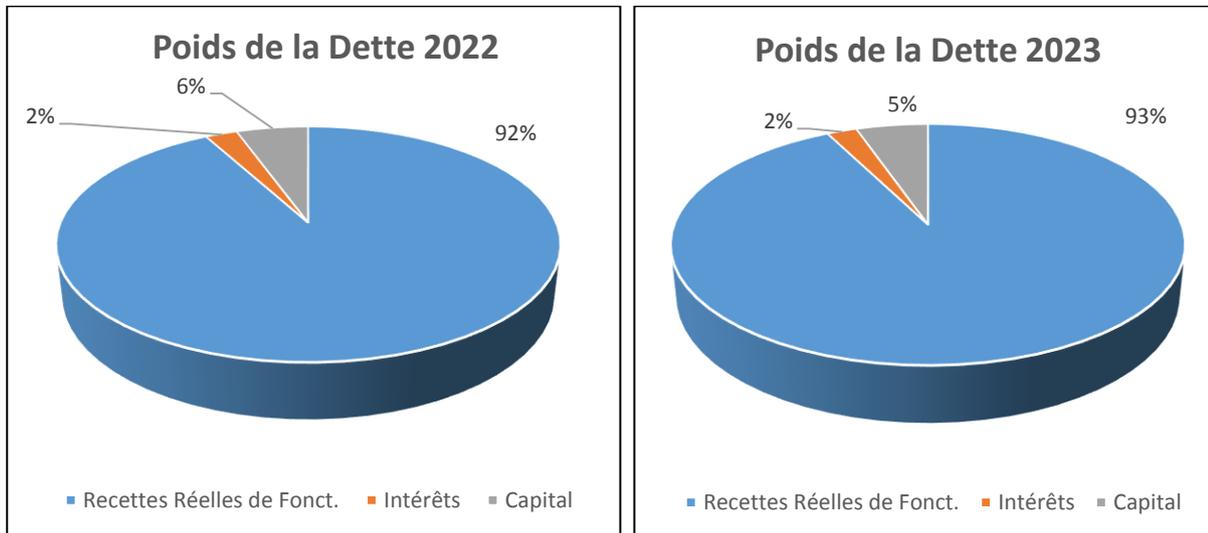
Ces augmentations, étant supérieures à l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement, favorisent une hausse des épargnes sur l'exercice.

A contrario de l'exercice 2022, l'exercice 2023 voit son épargne diminuée malgré une augmentation des recettes de la section de fonctionnement. En effet, ceci est dû au fait que l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement (+596 k€) est supérieure à l'augmentation des recettes réelles (+375.4 k€). C'est ce qui conduit à faire chuter les épargnes.

5. Evolution de la Dette

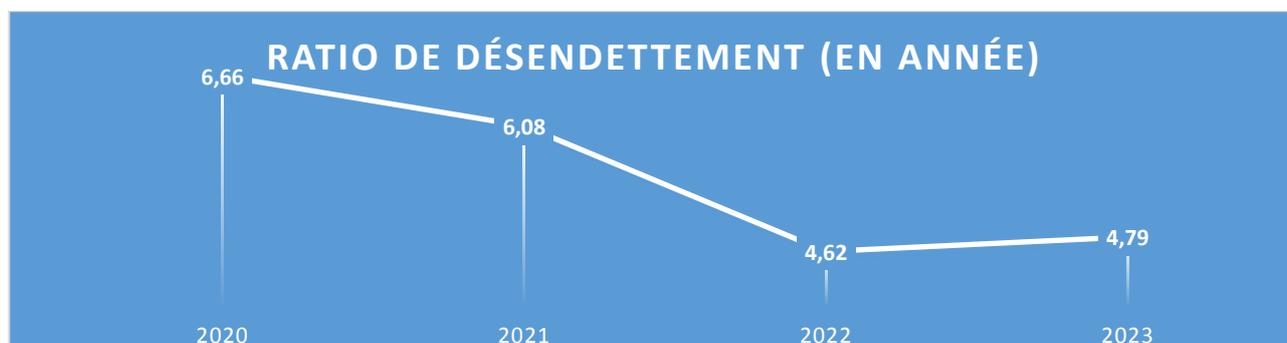
5.1. Budget Principal : Poids de la Dette dans les Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF)





5.2. Budget Principal : Evolution de la capacité de désendettement

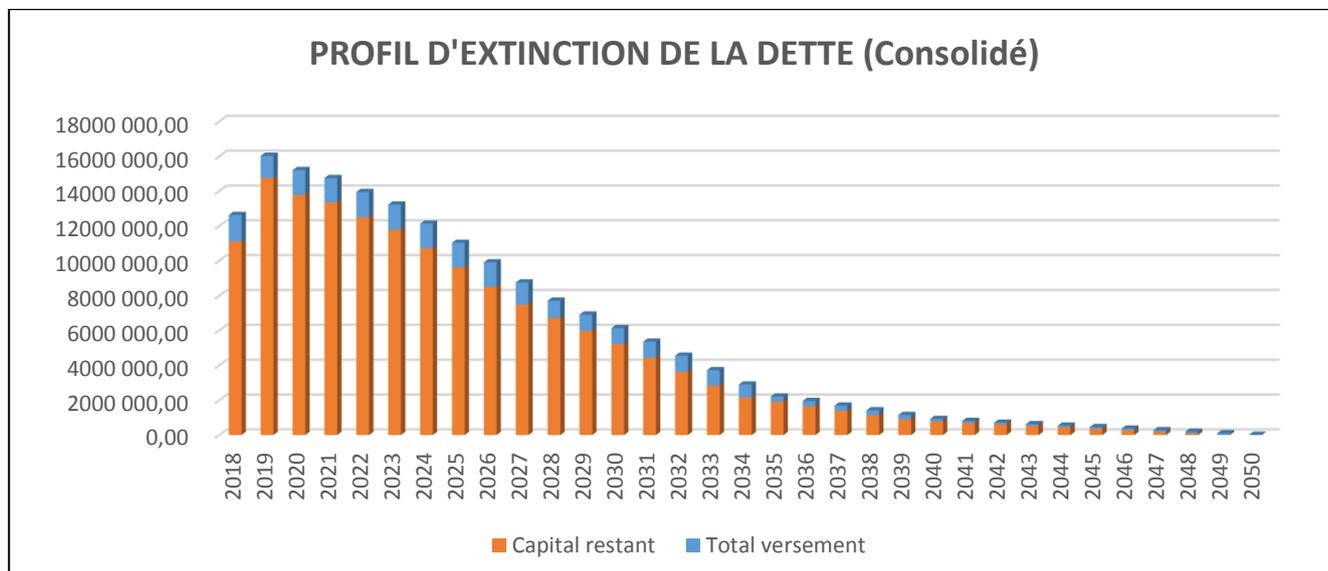
Cette analyse permet d'exprimer le nombre d'années théoriques qu'il faudrait à la communauté de communes pour rembourser l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité des collectivités locales.



L'exercice 2022 présente un ratio en baisse du fait de l'augmentation de l'épargne brute par rapport à l'exercice précédent mais aussi grâce à la diminution du capital restant dû des emprunts au 31/12/2022. En effet, la non-souscription de nouvel emprunt au cours de l'exercice aide à la réduction de ce ratio.

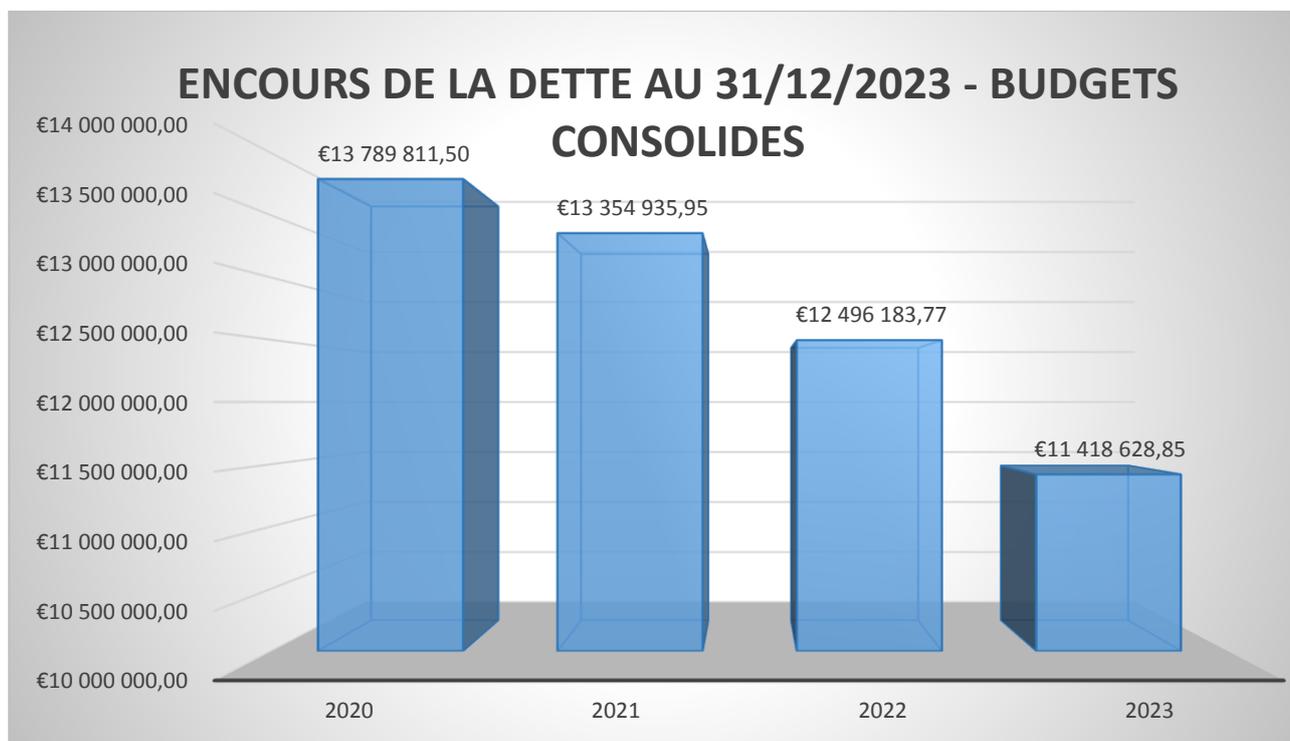
Cependant, l'exercice 2023 constate une légère hausse de ce ratio. Ceci résulte principalement de la diminution de l'épargne brute, qui elle-même résulte d'un accroissement supérieur des dépenses réelles de fonctionnement par rapport aux recettes réelles. Cette épargne brute a baissé davantage que la diminution du capital restant dû favorisant ainsi l'augmentation de ce ratio.

5.3. Budget consolidé : Profil d'extinction de la dette



Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant
2016	13 287 344,07	709 253,27	512 658,17	1 221 911,44	12 611 090,80
2017	12 611 090,80	785 358,55	495 304,03	1 280 662,58	11 825 732,25
2018	11 825 732,25	1 066 713,06	454 322,55	1 521 035,61	11 109 019,19
2019	12 096 019,19	837 532,48	425 958,13	1 265 340,61	14 758 486,71
2020	14 758 486,71	968 675,22	448 286,78	1 418 062,00	13 789 811,50
2021	13 789 811,50	970 375,55	421 994,85	1 392 370,40	13 354 935,95
2022	13 354 935,95	1 062 847,43	394 032,27	1 456 879,70	12 496 183,77
2023	12 496 183,77	1 077 554,92	369 331,23	1 447 196,15	11 418 628,85
2024	11 418 628,85	1 054 363,78	337 959,73	1 392 323,51	10 364 265,08
2025	10 364 265,08	1 067 618,21	305 562,17	1 373 180,38	9 296 646,87
2026	9 296 646,87	1 099 475,47	271 952,49	1 371 427,96	8 197 171,41
2027	8 197 171,41	996 940,28	237 209,63	1 234 149,91	7 200 231,13
2028	7 200 231,13	749 640,00	206 472,83	956 112,83	6 450 591,13
2029	6 450 591,13	731 750,89	182 391,37	914 142,26	5 718 840,25
2030	5 718 840,25	731 366,02	158 491,24	889 857,26	4 987 474,24
2031	4 987 474,24	754 753,10	133 962,04	888 715,14	4 232 721,15
2032	4 232 721,15	779 017,05	108 555,97	887 573,02	3 453 704,11
2033	3 453 704,11	771 426,79	82 683,23	854 110,02	2 682 277,32
2034	2 682 277,32	645 063,42	57 049,67	702 113,09	2 037 213,90
2035	2 037 213,90	221 836,02	43 464,15	265 300,17	1 815 377,88
2036	1 815 377,88	226 814,62	37 389,49	264 204,11	1 588 563,26
2037	1 588 563,26	232 062,90	30 998,89	263 061,79	1 356 500,36
2038	1 356 500,36	230 808,43	24 527,09	255 335,52	1 125 691,93
2039	1 125 691,93	212 905,39	17 964,69	230 870,08	912 786,54
2040	912 786,54	115 396,26	14 050,90	129 447,16	797 390,28
2041	797 390,28	98 375,95	11 951,84	110 327,79	699 014,33
2042	699 014,33	81 374,71	10 536,89	91 911,60	617 639,62
2043	617 639,62	82 633,20	9 278,40	91 911,60	535 006,42
2044	535 006,42	83 911,37	8 000,23	91 911,60	451 095,05
2045	451 095,05	85 209,50	6 702,10	91 911,60	365 885,55
2046	365 885,55	86 527,93	5 383,67	91 911,60	279 357,62
2047	279 357,62	87 866,95	4 044,65	91 911,60	191 490,67
2048	191 490,67	89 226,90	2 684,70	91 911,60	102 263,77
2049	102 263,77	90 608,14	1 303,46	91 911,60	11 655,63
2050	11 655,63	11 655,63	49,25	11 704,88	0,00
Total		18 896 939,39	5 832 508,78	24 732 708,17	

5.4. Budget consolidé : Encours de la dette au 31/12/2023



Années	Capital restant dû
2020	13 789 811,50 €
2021	13 354 935,95 €
2022	12 496 183,77 €
2023	11 418 628,85 €

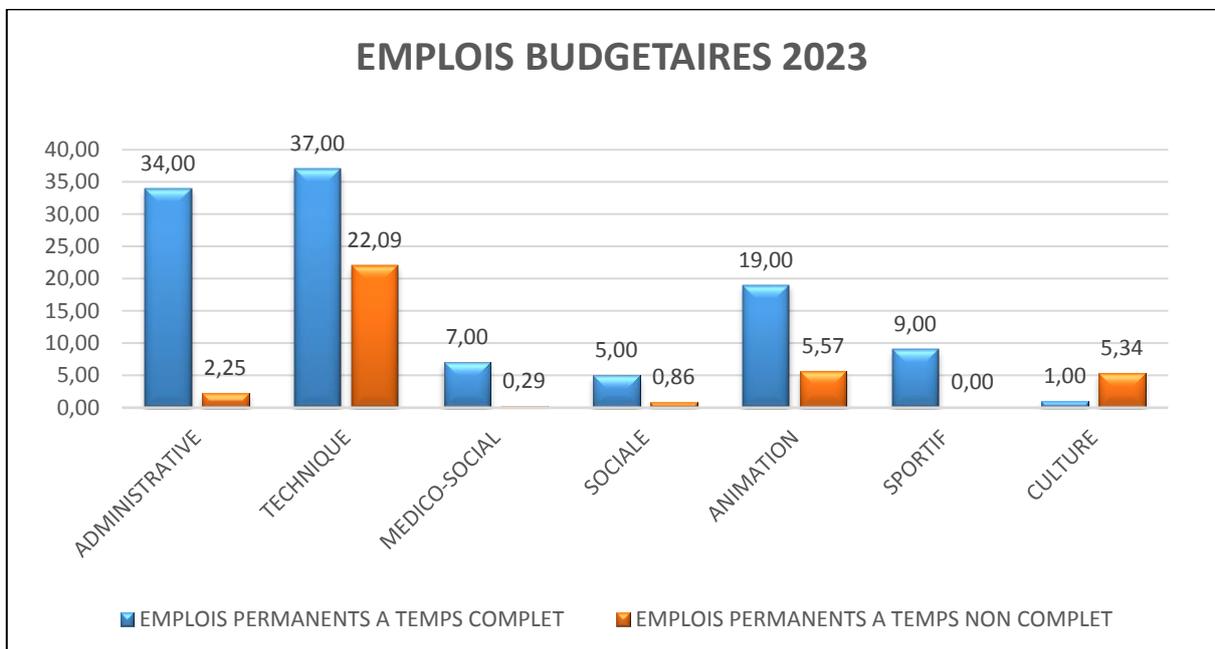
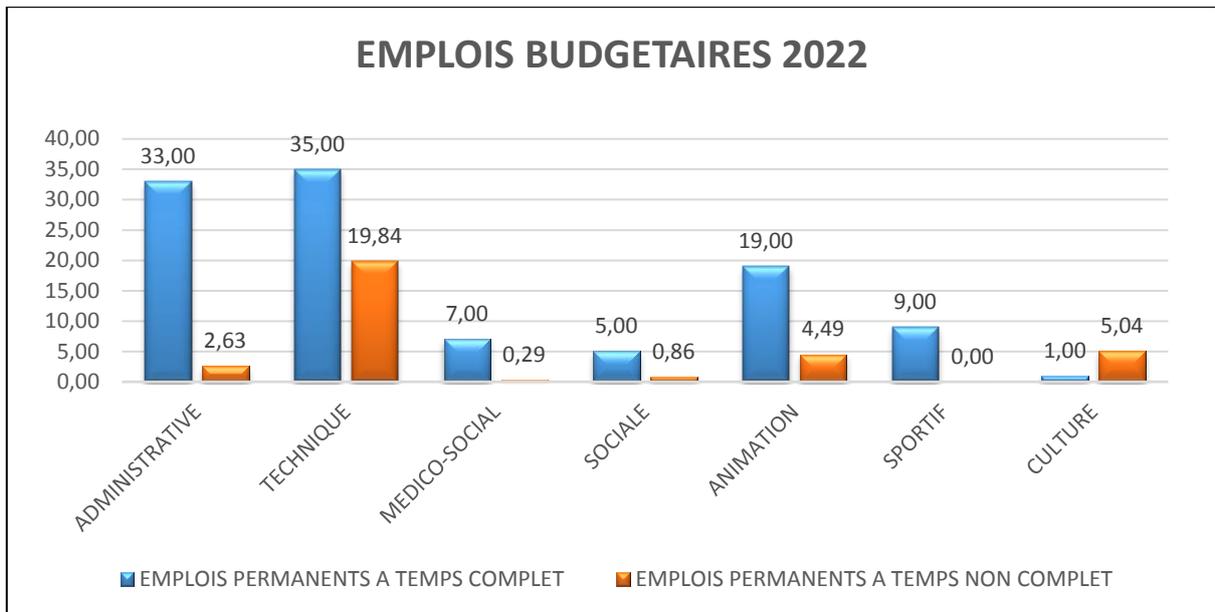
Au 31/12/2023, la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin présente un encours de dette consolidé de 11 418 628.85 €.

Deux nouveaux emprunts ont été souscrits en fin d'exercice sur le Budget principal. Néanmoins, les recettes seront comptabilisées sur l'exercice 2024.

Il semble toutefois utile de rappeler les modalités de ces deux emprunts :

BUDGETS	PROJETS	BANQUES	MONTANTS	TAUX
Budget principal	Acquisition Maison des jeunes	Caisse d'épargne	175 000.00 €	Fixe – 4.52
Budget principal	2 ^{ème} Phase du FTTH	Caisse d'épargne	187 655.00 €	Fixe – 4.52

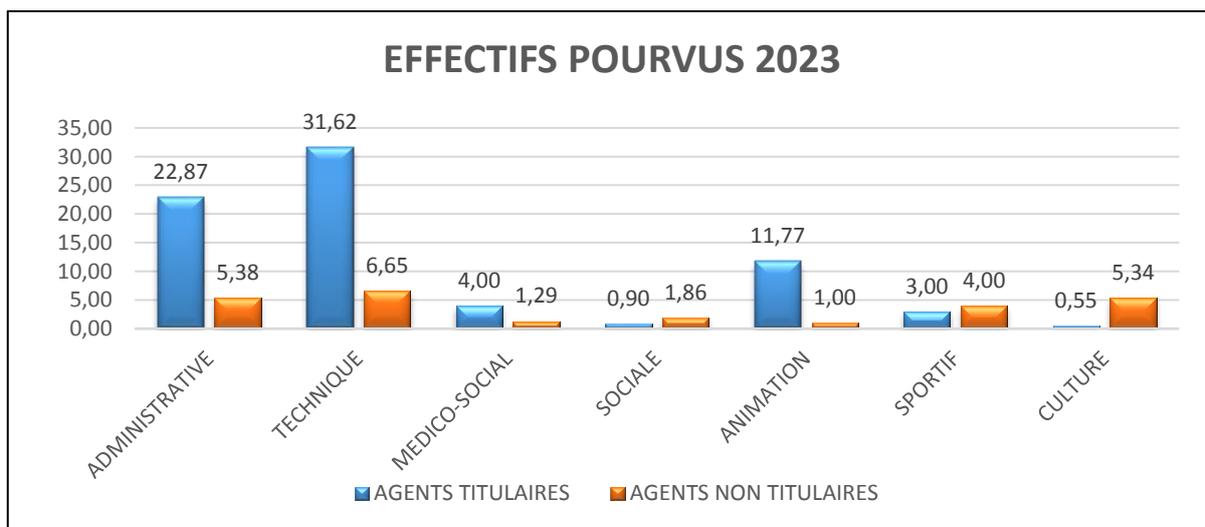
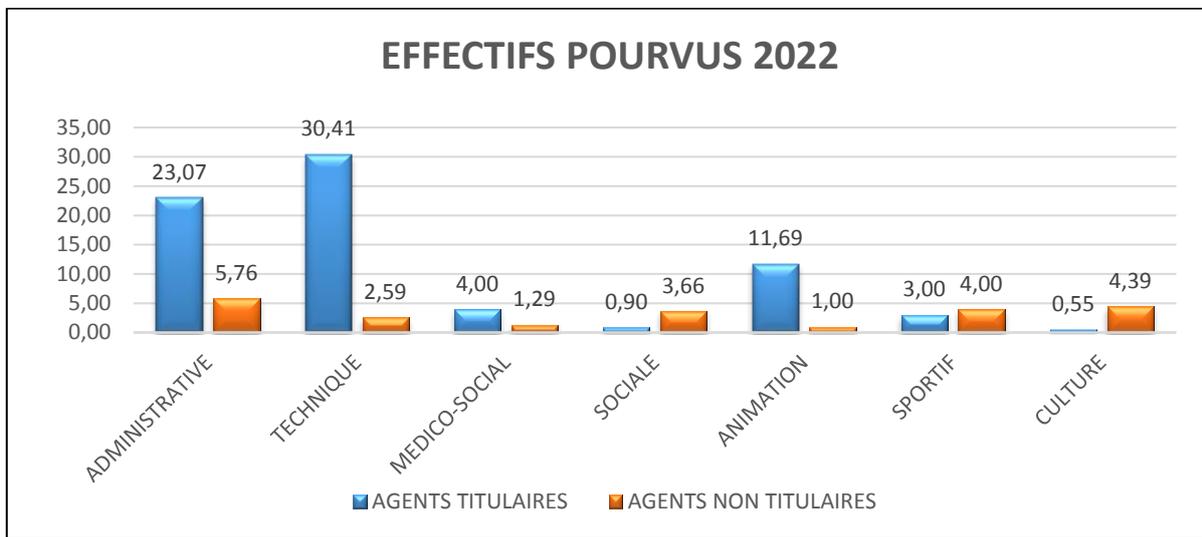
2. Structure des effectifs par filière



Les emplois budgétaires nouveaux sont les suivants :

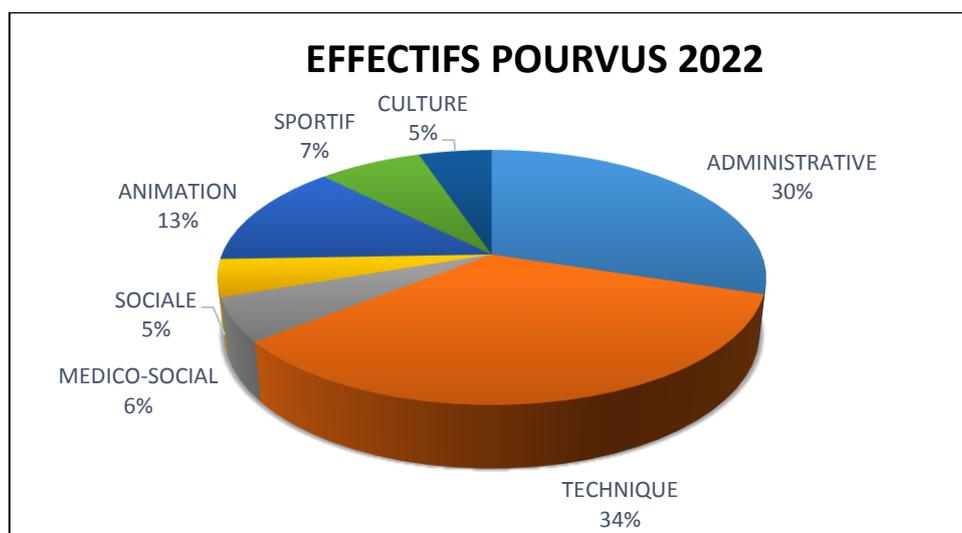
- responsable technique du service de collecte et valorisation des déchets ménagers
- assistant de prévention (autrefois poste à mi-temps)
- chargé de l'optimisation du tri des déchets
- conseiller en séjour (poste dit « temporaire » consolidé par une nomination fonctionnaire).

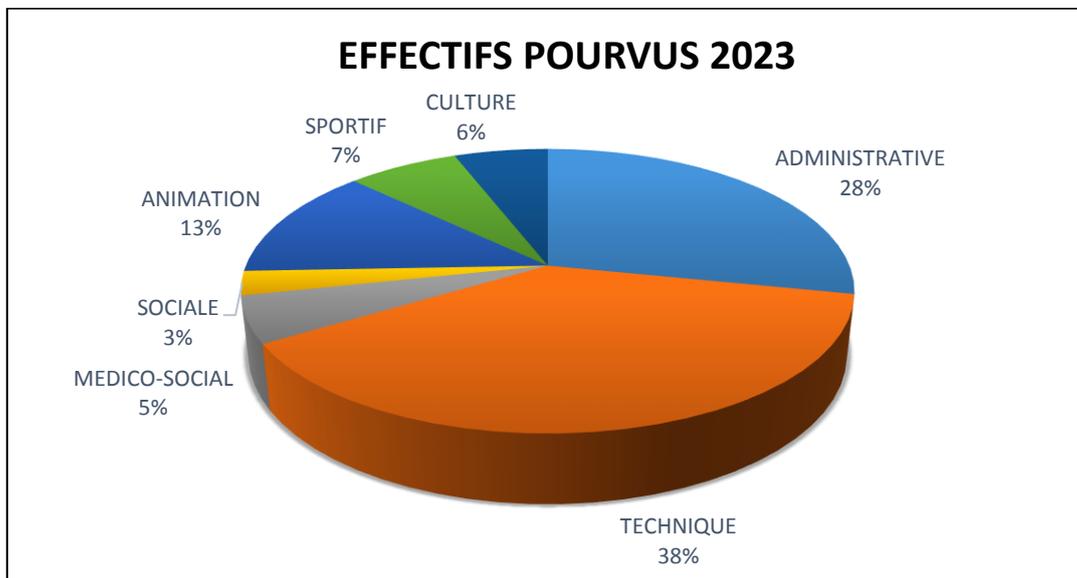
Dans la totalité des effectifs se fondent également des modifications de temps de travail à temps non complet (services restauration scolaire et jeunesse enfance notamment) pour une adaptation aux besoins des services ainsi que des recrutements par la CCBDC d'agents anciennement mis à disposition par les communes.



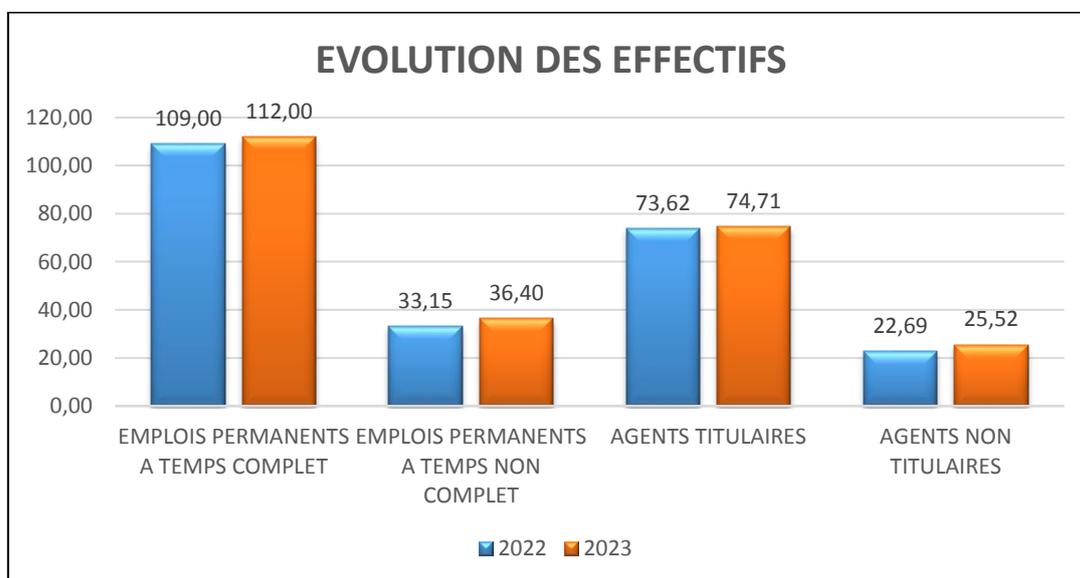
Les emplois « permanents » pourvus ont augmenté de : 3.92 ETP entre 2022 et 2023. Entre 2021 et 2022 ceux-ci étaient de 93.60 ETP et avaient été augmentés de 2.71 ETP.

L'augmentation concerne plus les emplois pourvus par la voie contractuelle (+2.83 ETP) que par le fonctionnariat (+1.09 ETP).





3. Evolution des effectifs



Les évolutions dans les effectifs pourvus (+1.5% pour les titulaires, +12.5% pour les contractuels) reflètent les mouvements internes et les recrutements intervenus.

V. PROSPECTIVE FINANCIERE

1. Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

En principe, l'annualité budgétaire s'impose aux collectivités (article L. 1612-1 CGCT). Ce dernier prescrit que l'autorisation budgétaire est établie chaque année pour une durée d'un an. Cependant, les dépenses s'échelonnent souvent sur plusieurs exercices. C'est pourquoi, la pluri-annualité est autorisée dans un certain cadre et peut être développée.

La mise en place d'un PPI permet de donner une vision prospective et synthétique des données financières aux élus. Aussi, la Communauté de communes a opté pour cette méthode de gestion des investissements dans le but de faciliter la lecture et la compréhension des documents financiers. La présentation du PPI dans le cadre de ce rapport est prévisionnelle et subira des évolutions en cours d'année.

PREVISIONNEL DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2021-2026

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT - CCBDC

Etape budgétaire : BP 2024

Plan de financement de référence														
Statut	Intitulé	COUT TOTAL OPERATIONS TTC	CA 2022	CA 2023	B 2024	B 2025	B 2026	Total	SUBV.	AUTRES	CAF CCBDC	EMPRUNTS	FCTVA/TVA	Total
PORTUAIRE		146 000,00 €	18 120,00 €	- €	- €	127 880,00 €	- €	146 000,00 €	0	0	125	0	21	146
Ouvert	Aire de carénage - Station de traitement	146 000,00 €	18 120,00 €	- €	- €	127 880,00 €	- €	146 000,00 €	0	0	125	0	21	146
ORDURES MENAGERES		340 000,00 €	- €	- €	340 000,00 €	- €	- €	340 000,00 €	0	0	292	0	48	340
Ouvert	Renouvellement du parc BOM	340 000,00 €	- €	- €	340 000,00 €	- €	- €	340 000,00 €	0	0	292	0	48	340
Ouvert	Acquisition des bacs Redevance Incitative	1 375 308,00 €	- €	- €	1 375 308,00 €	- €	- €	1 375 308,00 €	0	0	1 181	0	194	1 375
		- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0	0	0	0	0	0
TOURISME		48 721,48 €	- €	860,74 €	47 860,74 €	- €	- €	48 721,48 €	35	0	7	0	7	49
Ouvert	Maison Viollette - Maîtrise d'œuvre	40 000,00 €	- €	- €	40 000,00 €	- €	- €	40 000,00 €	0	0	34	0	6	40
Ouvert	Cheminement littoral	48 721,48 €	- €	860,74 €	47 860,74 €	- €	- €	48 721,48 €	35	0	7	0	7	49
AFFAIRES SCOLAIRES, ENFANCE ET JEUNESSE		3 391 394,03 €	167 646,68 €	182 201,96 €	650 000,00 €	750 000,00 €	696 280,00 €	3 391 394,03 €	981	0	1 207	725	478	3 391
Ouvert	Cantine de Picauville	1 113 194,03 €	163 926,68 €	4 001,96 €	- €	- €	- €	1 113 194,03 €	361	0	45	550	157	1 113
Ouvert	Programme rénovation Restauration scolaire	900 000,00 €	- €	- €	450 000,00 €	450 000,00 €	- €	900 000,00 €	120	0	653	0	127	900
Ouvert	Gymnase st Ekupéry	1 000 000,00 €	3 720,00 €	- €	- €	300 000,00 €	696 280,00 €	1 000 000,00 €	400	0	459	0	141	1 000
Ouvert	Maison des Jeunes - Tvx et Acquisitions	378 200,00 €	- €	178 200,00 €	200 000,00 €	- €	- €	378 200,00 €	100	0	50	175	53	378
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		1 023 268,30 €	208 548,30 €	187 655,00 €	227 942,73 €	187 655,00 €	187 655,00 €	1 023 268,30 €	124	0	113	751	35	1 023
Ouvert	Aménagement Aire Gens du Voyage	232 648,30 €	208 548,30 €	- €	24 100,00 €	- €	- €	232 648,30 €	116	0	84	0	33	233
Ouvert	Dépl olement fibre optique 2ème phase	750 620,00 €	- €	187 655,00 €	187 655,00 €	187 655,00 €	187 655,00 €	750 620,00 €	0	0	0	751	0	751
Ouvert	SIL - Signalisation Information Locale	40 000,00 €	- €	- €	16 187,73 €	- €	- €	40 000,00 €	8	0	30	0	2	40
Ouvert	Mobilité	15 000,00 €	- €	- €	15 000,00 €	- €	- €	15 000,00 €	0	0	13	0	2	15
ENVIRONNEMENT		116 000,00 €	- €	68 890,02 €	47 109,98 €	- €	- €	116 000,00 €	0	0	100	0	16	116
Ouvert	GEMA - Programme MERDERET	116 000,00 €	- €	68 890,02 €	47 109,98 €	- €	- €	116 000,00 €	0	0	100	0	16	116
URBANISME		552 192,60 €	151 005,69 €	99 954,60 €	90 000,00 €	- €	- €	552 192,60 €	12	0	461	0	79	552
Ouvert	PLUI + modifications docs urbanisme	552 192,60 €	151 005,69 €	99 954,60 €	90 000,00 €	- €	- €	552 192,60 €	12	0	461	0	79	552
DIVERS		3 648 109,38 €	74 750,00 €	887 273,38 €	752 000,00 €	1 330 000,00 €	600 000,00 €	3 648 109,38 €	80	0	2 643	450	475	3 648
Ouvert	Travaux bâtiments CCBDC	450 000,00 €	- €	- €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	450 000,00 €	0	0	387	0	63	450
Ouvert	Extension du siège CCBDC	700 000,00 €	- €	- €	50 000,00 €	650 000,00 €	- €	700 000,00 €	80	0	71	450	99	700
Ouvert	OPAH	276 816,35 €	74 750,00 €	37 980,35 €	80 000,00 €	80 000,00 €	- €	276 816,35 €	0	0	277	0	0	277
Ouvert	Voirie 2023-2026	2 221 293,03 €	- €	849 293,03 €	472 000,00 €	450 000,00 €	450 000,00 €	2 221 293,03 €	0	0	1 908	0	313	2 221
TOTAL		9 265 685,79 €	620 070,67 €	1 426 835,70 €	2 154 913,45 €	2 395 535,00 €	1 483 935,00 €	9 265 685,79 €	1 233	0	4 948	1 926	1 159	9 266

2. L'endettement

Les hypothèses présentées dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement nécessitent le recours à l'emprunt sur l'exercice 2024 avec inévitablement une augmentation du ratio de capacité de désendettement.

VI. ORIENTATIONS 2024 : BUDGET PRINCIPAL

1. En Fonctionnement

- En Dépenses :

Au **chapitre 011** – « *Charges à caractère général* », une augmentation est à prévoir afin de pouvoir supporter la hausse des prix liée à l'inflation avec notamment une prévision d'augmentation de +10% sur le coût de l'énergie.

A cela s'ajoute la hausse des locations immobilières suite au paiement du loyer de l'Espace France Services à la ville de Carentan les Marais pour un montant de 17 k€, mais aussi l'augmentation prévisionnelle des prestations du GIP, sur la base des éléments transmis pour le mois de janvier, avec une hausse de +21.7% par rapport aux dépenses réalisées 2023 (le coût d'un repas est passé en moyenne de 4.03€ à 4.55€).

Le **chapitre 012** « *Charges de personnel* » intègre plusieurs augmentations correspondant à :

- l'évolution du GVT – « *Glissement Vieillesse et Technicité* » (Evolution d'échelon et de grade).
- la revalorisation du SMIC afin d'éviter que les agents publics ne soient payés en dessous du salaire minimum ;
- l'embauche d'un assistant administratif pour le Secrétariat Général – *délibération du 02/02/21* ;
- le remplacement d'un agent au sein du service Urbanisme suite à son départ en congés maternité ;
- l'embauche d'un chargé de mission Habitat – *délibération n° 1277 du 08/02/23* ;
- les embauches effectuées au cours de l'exercice 2023 et qui doivent être comptabilisées sur un exercice complet en 2024 (*assistant de prévention, une chargée de l'optimisation du tri des déchets, assistant administratif (REOM / Portail famille), ...*).

Les charges relatives à certaines embauches de personnels seront atténuées par des remboursements de salaires (*congé maternité, aides versées pour le financement des contrats CRTE, Petites Villes de demain et Technicien Rivière*).

Le **chapitre 65** – « *Autres charges de gestion courante* » voit l'inscription des subventions de fonctionnement versées chaque année par la CCBDC ainsi qu'une enveloppe au titre des frais de licences informatiques (*mode hébergé*).

Le **chapitre 66** – « *Charges financières* » présente les crédits nécessaires au remboursement des intérêts d'emprunt.

- En Recettes :

Au **chapitre 70** – « *Produits de services, domaines* » : une augmentation des produits de services est envisagée suite aux diverses hausses de tarifs qui interviendront au cours de l'exercice 2024.

Au **chapitre 73** – « *Impôts et taxes* » : une augmentation est à prévoir suite à la revalorisation des bases d'imposition de +3.9%.

La Taxe GEMAPI évolue légèrement afin de pouvoir financer les prévisions de travaux. En effet, le paiement du solde des études de dangers des systèmes d'endiguement de Carentan-les-Marais est reporté sur l'exercice 2024. A cela s'ajoute l'amplification des dépenses d'investissement pour le programme Merderet correspondant à la restauration de la rivière et à l'équipement des prairies. Enfin, le démarrage des opérations Notre littoral demain et du plan d'actions et de prévention des inondations débutera en cours d'année.

Le **chapitre 75** – « *Produits de gestion courante* » présente une diminution suite à la cession d'un atelier à l'entreprise Les Veys Express et à la baisse des loyers que cela induit.

2. En Investissement

En dépenses d'investissement, l'exercice 2024 présente plusieurs éléments importants, à savoir :

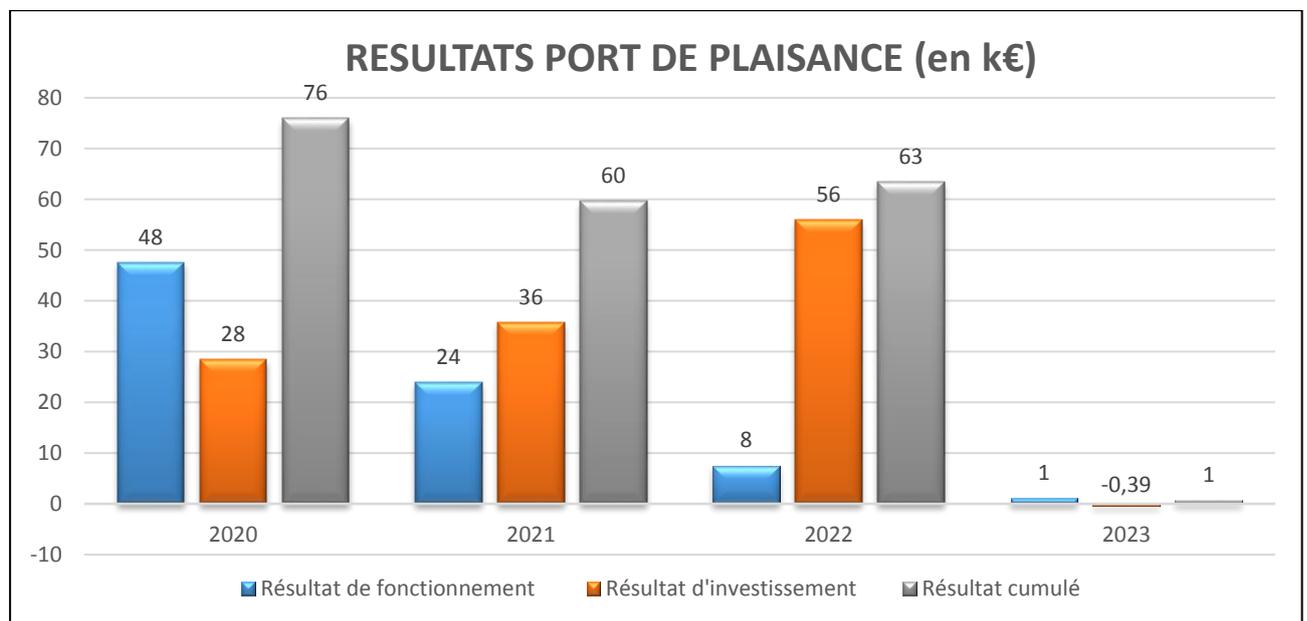
- au **chapitre 21** – « *Immobilisations corporelles* », un montant de crédits pour la voirie de 434 k€ (400 k€ de travaux et 34 k€ de prestation de maîtrise d'œuvre). A cela s'ajoute le solde des dépenses voirie de l'exercice 2023 pour un montant de 38 k€ portant ainsi l'enveloppe à 472k€.
Au même titre que l'exercice 2023, un montant est prévu au sein de ce chapitre pour des travaux de réfection des bâtiments communautaires (150k€).
- au **chapitre 23** – « *Immobilisations en cours* », la 1^{ère} phase des travaux de la maison des jeunes aura lieu pour un montant de 187 k€ notifié auquel s'ajoute un montant de 13 k€ au titre des révisions de prix du marché. Un projet d'extension du siège est également à l'étude en 2024 et des crédits à hauteur de 450 k€ sont inscrits pour la 1^{ère} phase de rénovation des cantines.
- au **chapitre 204** – « *Subventions d'équipement versées* », un montant de crédits au titre des subventions OPAH 2024 (80k€) ainsi que le premier versement de la phase 2 du FTTH (Fibre à la maison) pour un montant de 188 k€.

En recettes d'investissement, il est à noter la souscription de plusieurs emprunts pour le financement de la phase 2 du FTTH ainsi que pour les projets d'investissement en cours (*Rénovation des bâtiments, ...*). L'engagement de ces travaux est conditionné à l'octroi des subventions qui seront prochainement sollicitées.

VII. LES BUDGETS ANNEXES

1. Budget Annexe Port de Plaisance

1.1. Rétrospective 2020 – 2023



1.2. Orientations 2024

- En Dépenses :

Plusieurs dépenses d'investissement sont prévues au titre de l'amélioration et la réfection des ouvrages portuaires, à savoir :

- la 2^{ème} phase des travaux de réfection des portes écluses ;
- l'automatisation des portes écluses ;
- l'acquisition de nouveaux pontons pour remplacer ceux détruits dans le cadre de la tempête CIARAN ;
- le remplacement des bornes électriques de certains pontons afin de pouvoir se conformer aux normes électriques ;

- le remplacement des feux de bouées.

Une réduction des charges de fonctionnement est également envisagée suite à la réduction du nombre de pontons et d'anneaux au sein du port. En effet, cette mise à jour permettra de faire des économies fiscales en termes de taxe foncière et de taxe de séjour.

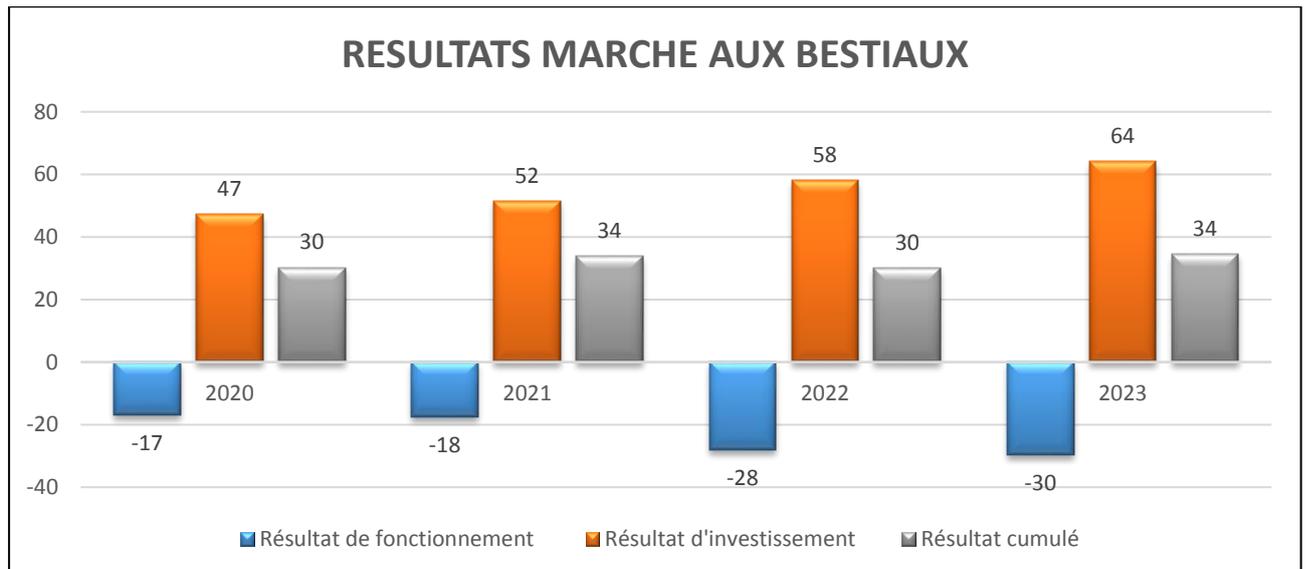
- En Recettes :

Souscription d'un nouvel emprunt pour le financement des travaux d'investissement.

A noter également l'application de nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2024 avec une augmentation de 12.5% permettant de couvrir une partie des charges de personnel et des dépenses nouvelles liées à l'investissement.

2. Budget Annexe Marché aux Bestiaux

2.1. Rétrospective 2020 – 2023



2.2. Orientations 2024

- En Dépenses

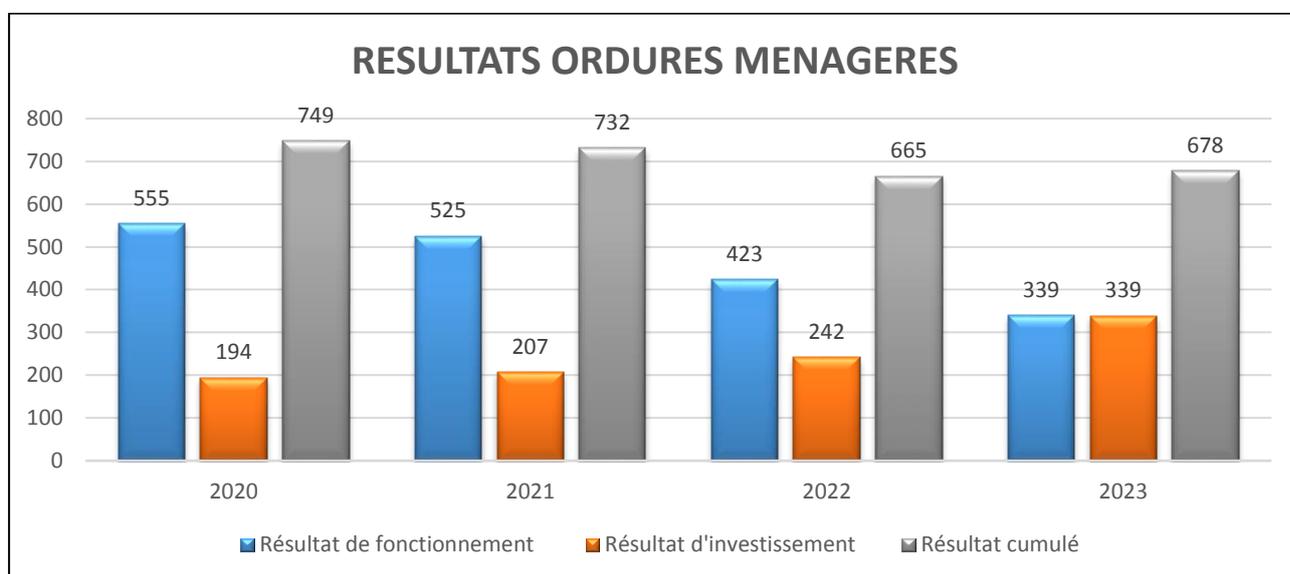
Suite à l'accroissement du déficit de fonctionnement lié notamment aux dépenses d'eau pour le nettoyage de marché, une étude devra être menée au cours de l'exercice quant aux possibilités de redresser ce service public industriel et commercial.

- En Recettes :

Une diminution des recettes est à prévoir suite à l'arrêté de mise à péril pris dans le cadre de la tempête CIARAN conduisant à la fermeture du marché.

3. Budget Annexe Ordures Ménagères

3.1. Rétrospective 2020 – 2023



3.2. Orientations 2024

- En Dépenses :

Au même titre que l'exercice 2023, une augmentation du chapitre 011 – « *Charges à caractère général* » est prévue afin de pouvoir couvrir les frais suivants :

- la prise en compte de l'inflation qui aura un impact important sur les fluides (carburant, edf, eau...);
- la mise en œuvre opérationnelle du nouveau schéma de collecte ;
- la finalisation de l'étude préalable sur « *le tri à la source des bio déchets, la tarification incitative et l'extension des consignes de tri* » ;

A cela s'ajoute une augmentation des crédits du chapitre 65 - « *Autres charges de gestion courante* » afin de prendre en considération les éléments suivants :

- l'augmentation de la TGAP qui va passer de 52 € à 59 € la tonne en 2024 ;
- l'augmentation des dépenses suite à la révision des tarifs des marchés passés avec les entreprises SPHERE et SPEN.
- L'acquisition des nouveaux logiciels de facturation de redevance incitative et de gestion pour la collecte des déchets.

Une augmentation des chapitres 16 – « *Emprunts et dettes assimilés* » et 66 – « *Charges financières* » est également à prévoir suite à la souscription d'un nouvel emprunt lors de l'exercice 2024.

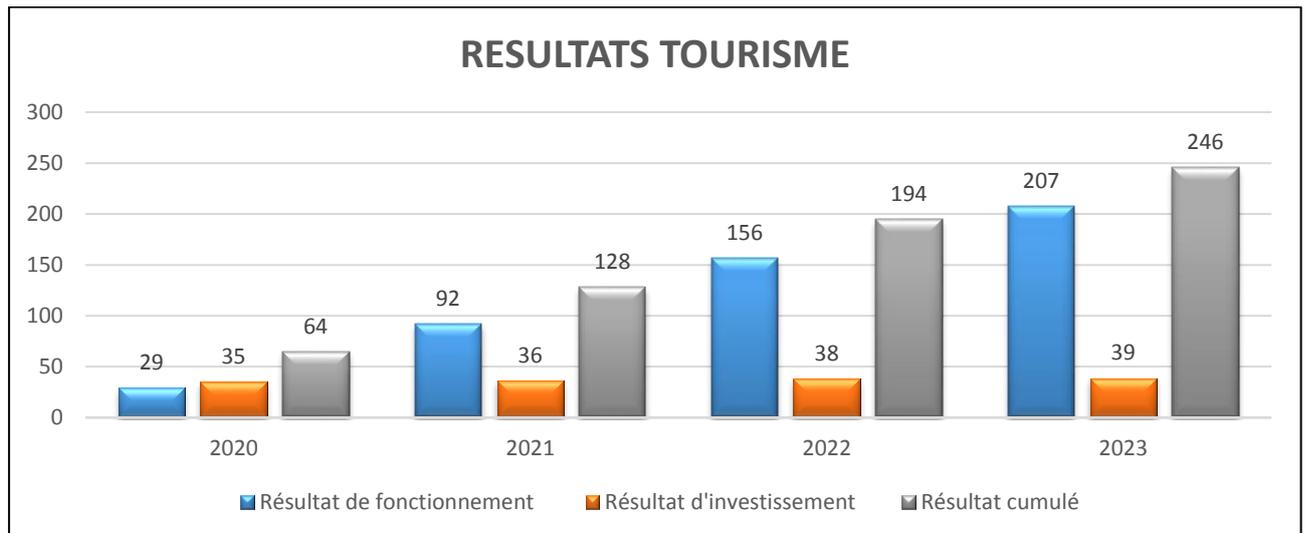
La section d'investissement prévoit des travaux de sécurisation de la déchetterie de Carquebut et plusieurs investissements relatifs à la mise en place de la redevance incitative et la gestion des bio-déchets.

- En Recettes :

Les tarifs de la REOM augmentent de 20% conformément à la délibération n°1384 du 12 décembre 2023 afin de pouvoir couvrir l'ensemble des augmentations de charges. Plusieurs soldes de subventions sont également à percevoir dans le cadre de l'étude menée par les cabinets AJBD et Citexia.

4. Budget Annexe Tourisme

4.1. Rétrospective 2020 – 2023



4.2. Orientations 2024

- En Dépenses :

Une augmentation des dépenses est prévue au budget annexe Tourisme pour l'exercice 2024 au titre du 80^{ème} anniversaire du débarquement. Ceci est principalement dû à :

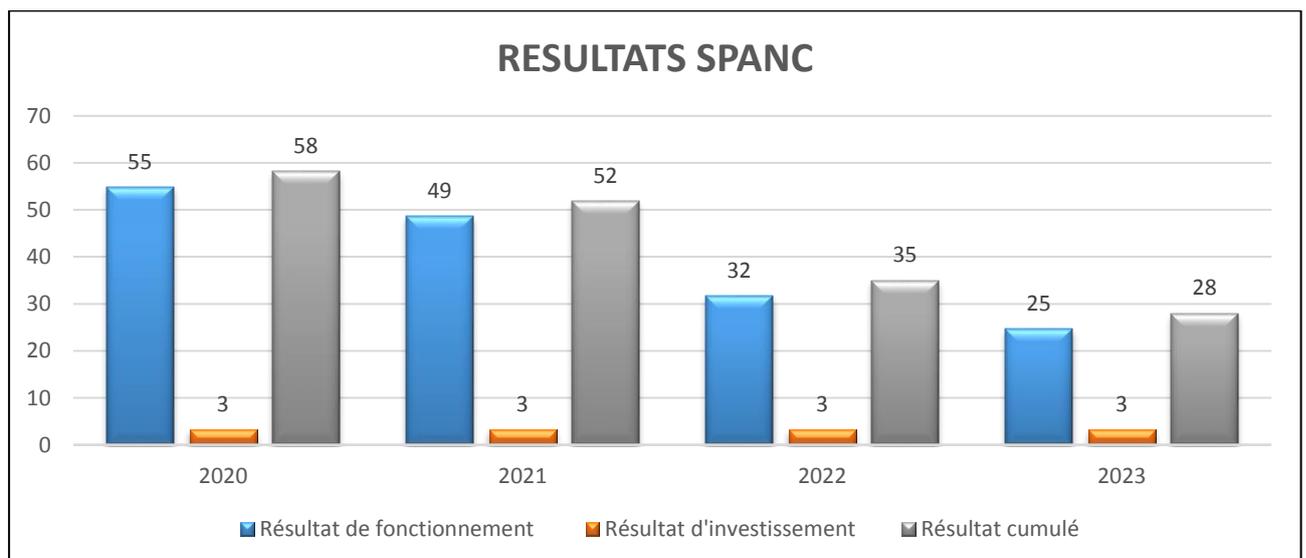
- l'embauche de personnels complémentaires au sein des offices de tourisme en vue des festivités ;
- la création d'un nouveau site internet ;
- l'acquisition d'un véhicule ;

- En Recettes :

Une augmentation des recettes de taxe de séjour et des ventes boutiques sont à prévoir dans le cadre du 80^{ème} anniversaire du débarquement.

5. Budget Annexe SPANC

5.1. Rétrospective 2020 – 2023



5.2. Orientations 2024

- En Dépenses :

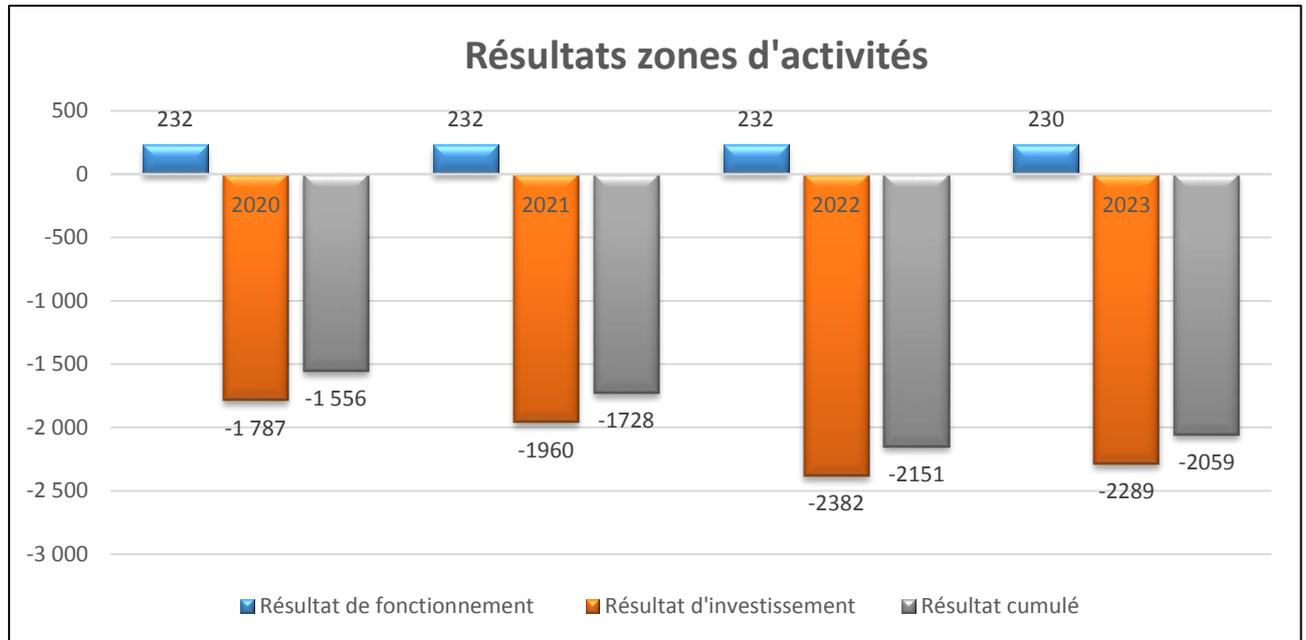
Le marché en cours pour les missions de diagnostics et contrôles des installations d'assainissement non collectif prendra fin le 24 août 2024. Une procédure de consultation aura donc lieu au cours de l'exercice 2024. Par conséquent, une augmentation des dépenses de fonctionnement est à prévoir pour la deuxième partie de l'année.

- En Recettes :

Les tarifs restent inchangés sur l'exercice 2024. Aussi, les recettes sont étroitement liées aux contrôles effectués au cours de l'exercice.

6. Budget Annexe Zones d'Activités

6.1. Rétrospective 2020 – 2023



6.2. Orientations 2024

- En Dépenses :

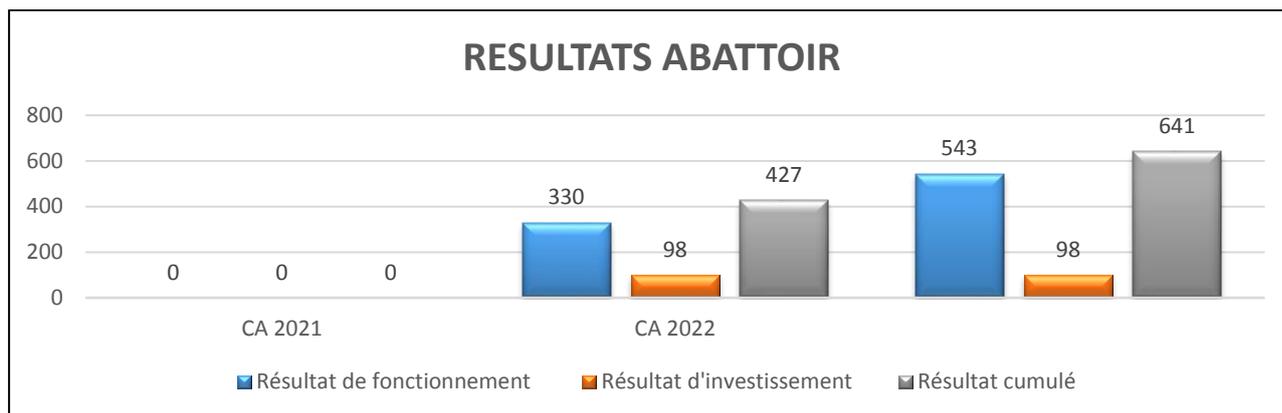
Les études pour l'aménagement de la zone d'activités de Pommenauque sont également poursuivies sur ce nouvel exercice.

- En Recettes :

Il est noté que plusieurs ventes sont envisagées sur l'exercice 2024 : certains lots de la zone d'activités de Saint Hilaire Petitville, de Picauville et de Sainte Mère Eglise.

7. Budget Annexe Abattoir

7.1. Rétrospective 2021 – 2023



7.2. Orientations 2024

Réintégration de ce budget annexe au sein du budget principal.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et son article l'article L2312-1 ;
VU le rapport d'orientation budgétaire présenté par Monsieur le Président de la Communauté de communes ;

Après transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) dans le dossier de séance, Monsieur le Président rappelle qu'un débat a lieu au sein du Conseil Communautaire sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Monsieur le Président procède à la lecture du rapport d'orientation budgétaire (ROB) aux membres du Conseil Communautaire.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, prennent acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2024.

M. H. LHONNEUR pense que prévoir 400 000 € pour la voirie est un peu juste. M. COLOMBEL répond qu'il est vrai que compte tenu de l'évolution des coûts, peu de kilomètres seront refaits cette année. M. GRAWITZ dit qu'il existe un plan triennal depuis 2022. Avec ces crédits disponibles chaque année et en tenant compte de l'état des routes, les priorités sont ajustées. La question se pose d'ajouter des crédits complémentaires sur le budget « Voirie » ; un nouveau point sera fait fin avril.

Mme PLAISANCE souhaite savoir si des décisions ont été prises quant au plan de rénovation des cantines scolaires du territoire et quelles sont les priorités. M. COLOMBEL répond qu'un cahier des charges a été rédigé dans l'optique de recruter un bureau d'études afin de mener une réflexion globale relative à l'exercice de cette compétence. Un débat s'instaure actuellement concernant la cuisine centrale. A l'issue de cette étude, un ordre de priorité sera choisi par rapport aux cantines qui demeureront. La Commission « Restauration scolaire » sera sollicitée afin d'émettre un avis sur ces propositions.

A la demande de Mme LE GOFF, Monsieur COLOMBEL apporte des précisions quant aux rencontres organisées à son initiative avec les établissements scolaires de Carentan, notamment le collège Gambetta et le collège Notre Dame, dans le but d'étudier des pistes éventuelles de partenariats.

M. J.P. LHONNEUR suggère qu'une réunion soit rapidement organisée pour évoquer l'avenir de la cuisine centrale et notamment rassurer le personnel qui y est affecté.

M. COLOMBEL souhaite faire un point sur l'hôpital de Carentan qui représente 52% des repas confectionnés à la cuisine centrale. Sauf que la direction de l'hôpital ne souhaite plus que ces repas soient fournis par la cuisine centrale mais par le GIP de Saint Lô. Par contre, cette direction s'est engagée à reprendre 52 % des effectifs du personnel de la cuisine centrale.

2 - Développement économique

Acquisition d'arceaux de stationnement pour vélos pour les communes de la CC Baie du Cotentin et installation d'un abri vélo au siège – Sollicitation de financements

1/ Rappel du contexte

Dans le cadre de l'appel à projet AVELO2 (Certificats d'Economie d'Energie), dont la CC Baie du Cotentin est lauréate, l'installation d'arceaux vélo sur le territoire est prévue.

En effet, le maillage de stationnement pour vélos sur le territoire est très insuffisant à ce jour et ne permet pas de répondre aux besoins des habitants. De surcroît, le déploiement de solutions de stationnement pour vélos est un impératif, la crainte du vol de vélo étant un des principaux freins à la pratique. En outre, le déploiement de solutions de stationnement pour vélos est également prévu dans le cadre du plan d'action du Schéma Directeur Cyclable intercommunal.

Par ailleurs, en Septembre 2023, le siège de la CC Baie du Cotentin a intégré le programme « Objectif Employeur Pro-Vélo » (Certificats d'Economie d'Energie), en vue de la labellisation du site. L'objectif de cette initiative est ensuite de promouvoir les démarches « pro-vélo » à destination des employeurs du territoire.

2/ Description du projet

Ainsi, la CC Baie du Cotentin va procéder à la fourniture de 200 arceaux de stationnement pour vélos sur le territoire (le taux d'aide par AVELO2 étant de 55% pour les arceaux, pour une dépense éligible de 10.000 €), à répartir sur les différentes communes du territoire. L'installation des arceaux de stationnement pour vélos sera à la charge de ces dernières.

Pour information, la commune de Carentan-Les-Marais, également lauréate de l'appel à projet AVELO2 déploiera de son côté des solutions de stationnement pour vélos sur son périmètre. La CCBDC assurera quant à elle le déploiement des stationnements vélos à proximité des équipements communautaires (ex : Aquadick, REEL, PSLA...).

D'autre part, le programme « Objectif Employeur Pro-Vélo » prévoit notamment le financement de la fourniture et de la pose d'un abri pour vélos pour les agents du siège et les visiteurs (avec un taux d'aide de 40%). L'installation d'un abri pour vélos avec six places de stationnement est ainsi prévue au niveau du parking du siège de la CC Baie du Cotentin.

Une demande de financement via la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) peut être réalisée pour le financement, à la fois, de la fourniture des arceaux de stationnement pour vélos pour les communes du territoire, et de l'installation d'un abri vélo au niveau du siège de la CC Baie du Cotentin.

3/ Présentation du plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Intitulé	Montant H.T.	Financement	Montant
Acquisition de 200 arceaux pour vélos	15 000 €	C.E.E. (AVELO2)	5 500 €
Fourniture et pose d'un abri vélo pour le siège de la CCBDC	6 000 €	C.E.E. (OEPV)	2 400 €
		DETR	6 300 €
		Reste à charge CCBDC	6 800 €
TOTAL	21 000 €	TOTAL	21 000 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, :

- approuvent le plan de financement prévisionnel,
- autorisent le Président à solliciter les différents financements mobilisables dans le cadre de ce projet.

3 - Informations

- Information sur les entreprises retenues dans le cadre de marchés publics

Après prise de connaissance des offres et de leur analyse, et vu la délibération n° 933-2020-07-09 relative aux délégations du conseil communautaire au Président, Monsieur le Président a signé les marchés suivants :

- **Marché n°2023-19 « Travaux à la maison des jeunes »**
 Procédure : MAPA ouverte
 Montant total : 155 497,65 €
 - **Lot 1 « Maçonnerie, carrelage, faïence »**
 Attributaire : **DIENIS** (50 Carentan-les-Marais)
 Montant : 36275,26 € HT
 Notification : 25/01/2024
 Clause sociale : 38 heures d'insertion
 - **Lot 2 « Menuiseries extérieures »**
 Attributaire : **AFM** (14 Thue et Mue)
 Montant : 31649,68 € HT
 Notification : 25/01/2024
 - **Lot 3 « Menuiseries intérieures, Plâtrerie, Faux plafonds »**
 Attributaire : **DIENIS** (50 Carentan-les-Marais)
 Montant : 23255,58 € HT
 Notification : 25/01/2024
 - **Lot 4 « Peinture »**
 Attributaire : **PPC** (50 Coutances)
 Montant : 2772,73 € HT
 Notification : 29/01/2024
 - **Lot 5 « Plomberie, sanitaires, VMC »**
 Attributaire : **TABARIN & ENTZMANN** (50 Montebourg)
 Montant : 13956,88 € HT
 Notification : 25/01/2024
 - **Lot 6 « Electricité »**
 Attributaire : **SOTELEC** (50 Carentan-les-Marais)
 Montant : 11418,29 € HT
 Notification : 29/01/2024
 - **Lot 7 « Chauffage »**
 Attributaire : **TABARIN & ENTZMANN** (50 Montebourg)
 Montant : 36169,23 € HT
 Notification : 25/01/2024
 Clause sociale : 40 heures d'insertion

4 - Questions diverses

M. COLOMBEL informe l'assemblée avoir reçu un courrier de Monsieur le Maire de Carentan les Marais sollicitant un fonds de concours de la CCBDC pour les équipements sportifs (notamment piste d'athlétisme), bénéficiant également aux habitants et associations des communes environnantes. M. COLOMBEL précise que le sujet a été présenté lors de la dernière réunion de bureau et que les membres, compte tenu de l'incertitude concernant l'attribution des dotations de l'Etat, réservent leur réponse sur ce sujet. Cependant, la CCBDC soutiendra ces projets auprès de la Région et du Département dans le cadre de la contractualisation à intervenir au cours de l'année 2024. La situation financière actuelle de la CCBDC demande de la prudence. Ce soutien n'est pas envisageable en 2024, toutefois, le dossier sera étudié au cours de l'année. M. LHONNEUR dit que de nombreux sportifs viennent de l'ensemble du territoire, font partie des clubs carentanais et utilisent notamment la piste d'athlétisme qui nécessite une réfection évaluée à 1 million d'euros. M. COLOMBEL dit être surpris que le Département ne signe pas de contrat avec la commune de Carentan les Marais. Mme LE GOFF dit que c'est parce que Carentan les Marais est considéré par le Département comme commune rurale.

Mme LAUTOUR craint que chaque commune sollicite des fonds de concours pour ses infrastructures. M. HOLLEY précise quant à lui que la commune de Ste Mère Eglise a eu la même réflexion que celle de Carentan les Marais et pense qu'il serait judicieux de partager notamment les frais de fonctionnement des différentes structures. M. HOLLEY dit qu'un projet de rénovation des sanitaires du terrain de foot est à l'étude.

M. LHONNEUR précise que, les années passées, la commune de Carentan les Marais a participé au cofinancement de plusieurs projets communautaires, tels que le pôle de santé, l'Aquadick.